



36^{ème} réunion du Comité permanent

Bonn, 2-3 décembre 2009

Point 9.b de l'ordre du jour/Rev.1

EXAMEN DE L'ORGANISATION ET DES ACTIVITES DE LA CMS ET LA FAMILLE DE LA CMS

Première étape du processus intersessionnel de la future structure

Page de garde préparé par le Secrétariat de la CMS

Examen à l'annexe I compilé par le cabinet de consultants ERIC pour le compte du Groupe de travail inter-session sur la structure future de la CMS

1. La neuvième réunion de la Conférence des Parties (COP9) a adopté la résolution 9.13 qui a créé le processus inter-session concernant la structure future de la famille CMS (la Convention elle-même et ses accords existants contraignants et non contraignants) avec l'objectif de renforcer ses contributions à la conservation dans le monde entier, la gestion et l'utilisation durable des espèces migratrices dans leur ensemble.
2. L'avenant à la résolution décrit les dispositions de référence pour le Groupe de travail (ISWGoFS) qui conduira le processus. Le ISWGoFS est composé des Parties avec une composition géographique identique à celle du Comité permanent (13 pays représentant toutes les régions): la Suisse a été élue président du Groupe, l'Australie en tant que vice-président, la France, le Royaume-Uni, le Kenya, l'Afrique du Sud, le Maroc, Cuba; le Pérou, le Yémen et l'Inde. L'Arabie saoudite et le Ghana, en tant que président et vice-président du Comité permanent sont membres ex officio du ISWGoFS.
3. Le mandat de la ISWGoFS, qui couvre la période triennale en cours (2009-2011), se compose de 3 étapes, dont la première porte sur l'évaluation de l'organisation actuelle et les activités de la famille CMS en vue de souligner les avantages et les inconvénients du système en place. Le processus se terminera par la formulation de recommandations stratégiques sur l'évolution potentielle de la famille CMS.
4. En février, le ISWGoFS a commencé à discuter la marche à suivre et à identifier les informations qui devraient être recherchées pour offrir un bon portrait de l'opération de la famille CMS.
5. Après plusieurs cycles de consultations, le ISWGoFS a élaboré un questionnaire à remplir, qui a été envoyé à tous les Secrétariats de la famille CMS en juin, et afin de fournir les informations requises par le ISWGoFS.
6. Le ISWGoFS, grâce à une généreuse contribution du gouvernement de la France, a été en mesure d'engager un consultant pour faciliter les tâches du Groupe de travail relatives à la première étape du processus de future structure. ERIC, une société anglaise de conseil, a été

engagée en août et a commencé à préparer un examen détaillé de la CMS et de sa famille sur la base des questionnaires remplis et d'autres documents.

7. Les travaux préparatoires, notamment la collecte de matériel adéquat et le recrutement du consultant, ont cependant rencontré quelques retards. Afin de permettre à la ISWGoFS d'achever ses tâches, la 36^{ème} réunion du Comité permanent, qui devait initialement avoir lieu début octobre, a donc été repoussée aux 2 et 3 décembre 2009.

8. Compte tenu des délais serrés, Éric a été en mesure de réaliser des progrès remarquables sur l'analyse d'une grande quantité d'informations. De même, les Secrétariats de la famille CMS ont été en mesure de produire et de compiler de nombreux documents, même si certaines difficultés ont été rencontrées pour répondre entièrement au questionnaire détaillé et assurer une approche harmonisée dans leurs réponses aux questions communes à travers la famille CMS.

9. ISWGoFS s'est réuni à Bonn du 19 au 20 octobre, grâce à la généreuse contribution de l'Allemagne, pour discuter plus avant le projet d'examen établi par le cabinet de conseil.

10. L'examen, conformément à l'addendum de la Rés. 9.13 doit être soumis aux membres du Comité permanent un mois avant sa 36^{ème} réunion afin qu'ils aient suffisamment de temps pour l'examiner avant la discussion à la réunion.

11. Le ISWGoFS suggère que l'examen soit considéré comme un document de travail car cela permettra d'obtenir de nouvelles contributions qui sont attendues par les Secrétariats de la famille CMS et permettra d'inclure d'éventuelles modifications demandées par le Comité permanent dans ce document.

Action demandée

Comité permanent est prié de prendre en compte l'examen de l'annexe I et de donner de nouvelles orientations à l'ISWGoFS sur l'achèvement de l'étape 1 et la mise en route des étapes 2 et 3 comme indiqué dans les Termes de Référence.

**Rapport sur l'organisation et activités actuelles de la CMS et de la famille de la CMS
Première étape du processus Intersesional de la Forme future de la CMS**

**Auteurs: Prof. Robert Lee, Begonia Filgueira, Richard Caddell
et Lori Frater**

Novembre 2009



1. GLOSSAIRE	3
2. Introduction.....	6
2.1. Rappel des faits	6
2.2. Méthodologie	6
3. Vue d'ensemble de l'organisation et des activités actuelles de la CMS et de la famille de la CMS.....	7
3.1. Vue d'ensemble de l'organisation et des activités actuelles.....	7
3.2. Structure des Accords.....	9
3.3. Structure institutionnelle.....	10
3.3.1. La CMS	10
3.3.1.1. La Conférence des Parties	10
3.3.1.2. Le Secrétariat	10
3.3.1.3. Le Conseil scientifique	12
3.3.1.4. Le Comité permanent	13
3.3.2. La famille de la CMS.....	13
3.4. Dotation en personnel	14
3.5. Aperçu financier	15
3.5.1. La CMS.....	15
3.5.2. Accords.....	16
3.5.3. Les MdE.....	18
4. Analyse critique du système actuel	21
4.1. Intégration (colocation et fusion) de la famille de la CMS	21
4.1.1. Intégration entre la CMS et la famille de la CMS	21
4.1.2. Intégration au sein de la famille de la CMS	23
4.1.3. Intégration scientifique et technique.....	25
4.2. Capacité actuelle de la CMS à mener des activités	26
4.2.1. Perspective financière	26
4.2.1.1. Mise en place des accords.....	26
4.2.1.2. Contributions des Parties et contributions volontaires.....	28
4.2.1.3. PSC	30
4.2.1.4. Fonds en fidéicommis.....	30
4.2.2. Aspects institutionnels	31
4.2.3. Gestion de l'information et des rapports.....	34
4.2.4. Renforcement de la Capacité.....	38
4.2.5. Ressources Scientifiques.....	40
4.2.5.1. Capacité Scientifique	40
4.2.5.2. Perspective des données techniques.....	44
4.3. Renforcement de la coopération avec d'autres organisations internationales et partenaires intéressés.....	48
4.3.1 Exemples actuels de renforcement de la coopération avec d'autres organisations internationales et partenaires intéressés	48
4.4. Synergies et chevauchements de la Famille CMS avec d'autres MEAs, OIGs and ONGs.....	50
4.4.1 Exemples.....	50
4.4.1.1 ASCOBANS.....	50
4.4.1.2 ACCOBAMS.....	52
4.4.1.3 ACAP.....	52
4.4.1.4 MdE des Iles Pacifiques	53
4.4.1.5 Mammifères Aquatiques de l'Afrique de l'Ouest	53
4.4.1.6 Cerf Bukhara.....	54
4.4.1.7 Dugongs	54
4.4.1.8 Eléphants d'Afrique Centrale et de l'Ouest	54
4.4.2 Avantages et Inconvénients de renforcer la coopération, synergies et chevauchements.....	55
5. Conclusions	58
6. Annexe I – Compilation de données de la CMS et de la Famille CMS Tables 1 – 35	60
7. Annexe II: Liste des Partenaires de la CMS	68

1. GLOSSAIRE

CC	Comité consultatif
ACAP	Accord sur la conservation des albatros et des pétrels 2001
ACCOBAMS	Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente 1996
AEWA	Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique - Eurasie 1995
AfESG	Groupe de spécialistes de l'éléphant d'Afrique de l'Ouest UICN/SSC
APB	Bird Conservation Belarus
ASCOBANS	Accord sur la conservation des petits cétacés de la mer Baltique, de l'Atlantique du Nord-Est, de la mer d'Irlande et de la mer du Nord 1992
BLG	Groupe de liaison sur la biodiversité
BLI	BirdLife International
CDB	Convention sur la diversité biologique 1992
CIESM	Commission internationale pour l'exploration scientifique de la Méditerranée
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction 1973
CMS	Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage 1979 [appelée également « Convention de Bonn »]
Famille de la CMS	CMS et accords connexes
COP	Conférence des Parties
POCS	Président de l'organisme consultatif scientifique
CE	Communauté européenne
EcoQO	Objectifs de qualité écologique
UE	Union européenne
EUROBATS	Accord sur la conservation des populations de chauve-souris d'Europe 1991
GBIF	Système mondial d'information sur la biodiversité
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
GFCM	Conseil général des pêches pour la Méditerranée
GNF	Fonds mondial pour la nature
GRASP	Partenariat pour la survie des grands singes
GROMS	Registre mondial des espèces migratrices
HELCOM	Commission pour la protection de l'environnement marin de la Baltique
ICF	International Crane Foundation

IFAW	Fonds international pour la protection des animaux
OIG	Organisation internationale gouvernementale
IOSEA	Mémorandum d'Entente sur la conservation et la gestion des tortues marines et de leur habitat dans l'Océan indien et le Sud-Est asiatique 2001
CTOI	Commission des thons de l'océan Indien
OIBT	Organisation internationale des bois tropicaux
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
CBI	Commission baleinière internationale
MEA	Accord multilatéral sur l'environnement
MoC	Mémorandum de Coopération
MoP	Réunion des Parties
MdE	Mémorandum d'Entente
MoS	Réunion des Signataires
ZPM	Zone de protection marine
MSFD	Directive-cadre Stratégie pour le milieu marin
NAMMCO	Commission sur les mammifères marins de l'Atlantique Nord
ONG	Organisation non gouvernementale
ORF	Système de rapports en ligne
OSPAR	Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est 1992
Parties	Etats signataires
PSC	Dépenses d'appui aux projets
PSSA	Zone maritime particulièrement sensible
Ramsar	Convention sur les zones humides d'importance internationale
ORGP	Organisations régionales de gestion des pêches
RSPB	Société royale pour la protection des oiseaux
ZSC	Zone spéciale de conservation
SAR	Examen des méthodes d'évaluation des stocks
SONAR	Système de rapports nationaux en ligne
SPF	Forum du Pacifique Sud
SPREP	Programme régional océanien de l'environnement
SSC	Commission de la sauvegarde des espèces
CT	Comité technique
TRAFFIC	Réseau de surveillance du commerce de la faune et de la flore sauvages
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PNUE/GEO	Perspectives mondiales en matière

	d'environnement du PNUE
PNUE-WCMC	Centre mondial de surveillance de la conservation
WAAM	Mammifères aquatiques de l'Afrique de l'Ouest
WAF CET	Projets de recherche et de conservation des cétacés d'Afrique de l'Ouest
CPPOC	Commission des pêches pour le Pacifique occidental et central
WDCS	Société pour la conservation des baleines et des dauphins
WSSD	Sommet mondial pour le développement durable

2. Introduction

2.1. Rappel des faits

1. La Résolution 9.13 de la neuvième réunion de la Conférence des Parties de la Convention¹ sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage a lancé un processus intersessions pour explorer les possibilités de renforcer la CMS et les accords connexes. L'objectif général de cette opération est de renforcer la contribution de ces accords à la conservation des espèces migratrices. Un addendum à la Résolution 9.13 a établi un groupe de travail chargé de poursuivre le processus, de définir le mandat de ce groupe² et de fixer les étapes du programme de travail. La première étape consiste en une évaluation de l'organisation et des activités de la CMS et de la famille de la CMS, mettant en lumière les avantages et les inconvénients du système actuel en particulier en ce qui concerne les facteurs décrits au paragraphe 3 de la Résolution 9.13, qui comprend des questions institutionnelles, juridiques, organisationnelles et budgétaires. Le présent document contient le premier rapport et est rédigé dans le but d'aider le groupe de travail intersessions.

2.2. Méthodologie

2. Le présent rapport s'appuie sur une analyse documentaire des documents fondamentaux, y compris les accords et les MdE faisant partie de la famille de la CMS. L'information connexe figurant sur les sites web a également été prise en compte. Des données ont également été fournies par le Secrétariat de la CMS, y compris des réponses à des questionnaires concernant les instruments de la famille de la CMS, remplis par le personnel du Secrétariat et reflétant l'opinion des auteurs, et des fiches d'information sur les accords recueillies par le Secrétariat auprès d'autres secrétariats ou unités de coordination et transmises aux auteurs du présent rapport (ci-après « les chercheurs ») pour examen. Lorsque les informations manquaient ou étaient à leur avis incomplètes, les chercheurs ont renvoyé les questionnaires au Secrétariat de la CMS. Tous les questionnaires nécessaires ont été fournis, ils ont constitué avec les autres sources susmentionnées la base de l'analyse. La grande partie des informations fournies dans les questionnaires répétaient celles figurant dans d'autres sources documentaires, toutefois, il a été tenu compte des opinions exprimées dans les questionnaires du fait qu'elles renseignent sur ce que l'on pense sur le terrain du fonctionnement de la famille de la CMS.
3. Pour chaque accord ou MdE, la documentation disponible a été insérée dans un tableau. Ces tableaux sont inclus comme Appendice 1 au présent rapport et constitue la base de la synthèse des données pour produire les résultats de la recherche. Les tableaux sont fondés sur toute la gamme des sources d'information à la disposition des chercheurs (voir ci-dessus). Ils contiennent des informations sur des critères spécifiques, notamment: le champ d'application de l'accord; son statut juridique; le soutien et les liens institutionnels disponibles; la capacité administrative et financière; et les mesures prises pour assurer un état de conservation favorable. Pour chacun de ces facteurs, la colonne au milieu du tableau permet d'ajouter une explication sur les

¹ UNEP/CMS/Résolution 9.13 *Processus dans la période intersessionnelle concernant la structure future de la CMS* adoptée par la Conférence des Parties à sa neuvième session, Rome, décembre 2008.

² UNEP/CMS/Res.9.13/Addendum *Termes de référence pour le Groupe de travail dans la période intersessions* adopté par la Conférence des Parties à sa neuvième session, Rome, décembre 2008.

critères indiqués ci-dessus. Cette information renseigne sur la manière dont les critères pertinents sont respectés en expliquant des questions telles que le statut juridique de l'Accord, son secrétariat et sa capacité scientifique, les dispositions financières et autres. Les tableaux ont des espaces vides pour des commentaires sur les travaux de l'accord, ce qui permet de comprendre les points forts et les faiblesses de chaque accord.

4. La compilation de ces données sous la forme de tableaux a facilité la tâche des chercheurs qui ont pu mettre en lumière les caractéristiques positives et négatives du système actuel de la CMS sans avoir besoin d'une codification élaborée. De cette manière, les données qui avaient été recueillies ont pu être synthétisées en prêtant particulièrement attention aux caractéristiques du système de la CMS qui ont constitué une partie de la Résolution 9.13³, mais aussi à d'autres caractéristiques qui sont devenues apparentes en lisant les données.
5. Concernant la place du présent rapport dans les étapes futures du processus intersessions, le rapport devrait constituer la base du débat à la trente-sixième réunion du Comité permanent. Après examen par le Comité permanent et la diffusion du rapport sur une plus grande échelle, la prochaine étape du processus, prévue pour 2010, repose sur la formulation de propositions pour un changement stratégique et opérationnel. Cela permettra d'évaluer les options pour la réforme en 2011. Ceci étant, le présent rapport est rédigé de manière à appuyer les dernières étapes de ce programme de travail. En tant que tel, il cherche à mettre en relief les facteurs assez tôt dans les préparatifs pour une révision du plan stratégique de la CMS⁴ qui sera révisé à la Conférence des Parties à la fin de 2011. Le présent rapport a été rédigé en anglais, comme cela avait été convenu auparavant, et sa préparation a été faite dans le respect des normes de la CMS⁵ et des Nations Unies⁶.
6. On trouvera ci-après une vue d'ensemble de l'organisation actuelle et des activités en cours offrant un compte rendu structurel de la CMS et de la famille de la CMS. Viendra ensuite une analyse opérationnelle qui sera axée sur les avantages et les inconvénients des arrangements actuels. La dernière partie du document contient une conclusion/récapitulation.

3. Vue d'ensemble de l'organisation et des activités actuelles de la CMS et de la famille de la CMS

3.1. Vue d'ensemble de l'organisation et des activités actuelles

7. La conservation des espèces migratrices présente des difficultés particulières en matière de réglementation compte tenu du fait qu'une vaste gamme d'espèces peut être considérée comme largement de nature migratrice, présentant des comportements et des tendances très diverses. Aussi les espèces migratrices sont-elles définies comme suit dans la CMS:

³ Voir Point 3 de la Résolution 9.13 (supra)

⁴ Comme convenu à la CoP 8 – voir UNEP/CMS Résolution 8.2 *Le plan stratégique 2006-2011* adopté à Nairobi, novembre 2005

⁵ Conditions standard pour les projets de recherche et développement, CMS

⁶ Conditions générales des contrats relatives aux services de consultants ou de sous-traitants individuels, Nations Unies

«...l'ensemble de la population ou toute partie séparée géographiquement de la population de toute espèce ou de tout taxon inférieur d'animaux sauvages, dont une fraction importante franchit cycliquement et de façon prévisible une ou plusieurs des limites de juridiction nationale⁷ »

8. Étant donné les déplacements prévisibles et cycliques des espèces à travers les juridictions nationales, toute initiative réglementaire adoptée concernant ces espèces doit nécessairement être de nature multilatérale. Les réponses apportées individuellement par les pays offrent des solutions peu utiles dans le contexte plus large de la réglementation des animaux sauvages migrateurs, étant donné qu'elles peuvent être fortement sapées par un manque d'action concertée dans d'autres États le long de la voie de migration en question. La solution optimale pour la conservation des espèces migratrices passe clairement par un cadre international général et souple, fournissant un élan politique pour réglementer ces espèces en général ainsi que des mesures de conservation et des politiques spécifiques pour les espèces individuelles.
9. La CMS a été créée pour remplir cette fonction, moyennant l'élaboration d'un instrument distinct pour traiter des espèces migratrices retenues à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain en 1972⁸. Cette initiative a été patronnée par la République fédérale d'Allemagne et, en juin 1979, la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage a été ouverte à la signature à Bonn. La CMS est entrée en vigueur le 1er novembre 1983 après la ratification par les quinze Parties requises.
10. La CMS offre une structure d'avant-garde pour la réglementation des espèces migratrices, comprenant une série d'engagements généraux obligeant les Parties à traiter les besoins de conservation de ces espèces, tout en fournissant une plateforme pour la mise au point d'instruments propres à des régions et à des espèces individuelles dans le but d'instaurer d'autres politiques, plans de conservation et mesures de protection. Les besoins opérationnels de la CMS sont fonction du degré de menace exercée sur chaque espèce.
11. Les espèces considérées comme menacées en vertu de la CMS sont inscrites à l'Annexe I de la Convention. En ce qui concerne les espèces menacées, les Parties s'efforcent: de conserver et, lorsque cela est possible et approprié, de restaurer ceux des habitats de ladite espèce qui sont importants pour écarter de cette espèce le danger d'extinction; de prévenir, d'éliminer, de compenser ou de minimiser, lorsque cela est approprié, les effets négatifs des activités ou des obstacles qui constituent une gêne sérieuse à la migration de ladite espèce ou qui rendent cette migration impossible; et lorsque cela est possible et approprié, de prévenir, de réduire ou de contrôler les facteurs qui mettent en danger ou risquent de mettre en danger davantage ladite espèce, notamment en contrôlant strictement l'introduction d'espèces exotiques ou en surveillant ou éliminant celles qui ont déjà été introduites⁹.
12. L'Annexe II énumère des espèces migratrices dont l'état de conservation est défavorable¹⁰. Elles sont définies sous la CMS comme des espèces migratrices dont

⁷ Article I (a) de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, 1979.

⁸ A ce stade, la conclusion d'une « convention à large assise » en mesure de répondre aux besoins particuliers des espèces migratrices a été recommandée: recommandation 32 du Plan d'action de Stockholm, reproduite dans (1972) 11 *International Legal Materials* 1416.

⁹ Article III (4) de la CMS

¹⁰ Pour voir la signification d'état de conservation favorable, voir Article I (1)(c) de la CMS

l'état de conservation est défavorable et qui nécessitent la conclusion d'accords internationaux pour leur conservation et leur gestion, ainsi que celles dont l'état de conservation bénéficierait d'une manière significative de la coopération internationale qui résulterait d'un accord international¹¹.

13. En vertu de l'Article IV (3), « Les Parties qui sont des Etats de l'aire de répartition des espèces migratrices figurant à l'Annexe II s'efforcent de conclure des ACCORDS lorsque ceux-ci sont susceptibles de bénéficier à ces espèces; elles devraient donner priorité aux espèces dont l'état de conservation est défavorable ». Les lignes directrices pour la conclusion de tels ACCORDS sont avancées par l'Article V de la CMS. L'objectif principal d'un ACCORD sous l'Article IV (3) est établi dans l'Article V (1), et est signalé comme « d'assurer le rétablissement ou le maintien de l'espèce migratrice concernée dans un état de conservation favorable ».
14. L'Article IV (4) stipule que «Les Parties sont invitées à prendre des mesures en vue de conclure des accords portant sur toute population ou toute partie séparée géographiquement de la population de toute espèce ou de tout taxon inférieur d'animaux sauvages dont une fraction franchit périodiquement une ou plusieurs des limites de juridiction nationale». L'écrasante majorité des instruments subsidiaires conclus sous les auspices de la CMS ont été fondés sur la base de l'Article IV (4).

3.2. Structure des Accords

15. Deux types d'instrument découlent de la CMS:
 - (i) Accords juridiquement contraignants, sept au total, à savoir AEWA (en vigueur le 1^{er} novembre 1999), ACAP (en vigueur le 1^{er} février 2004), EUROBATS (en vigueur le 16^e janvier 1994), Gorilles (en vigueur le 1^{er} juin 2008), ASCOBANS (en vigueur le 19^e mars 1994), ACCOBAMS (en vigueur le 1^{er} juin 2001), et l'Accord sur la conservation des phoques de la mer de Wadden (en vigueur le 1^{er} octobre 1991);
 - (ii) Et accords juridiquement non contraignants sous la forme de 17 MdE, de plans d'action et d'actions coopératives.
16. Certains de ces instruments ont été créés sous l'égide de l'article IV (3), à savoir l'AEWA, l'ACAP, l'EUROBATS et Gorilles ; et d'autres en vertu de l'Article IV (4), à savoir l'ASCOBANS, l'ACCOBAMS, l'Accord sur la conservation des phoques de la mer de Wadden, 17 MdE (et 5 autres sont en préparation sous la forme de projet ou de proposition) et tous les Plans d'action. Parmi ceux-ci de l'AEWA, l'ASCOBANS, l'EUROBATS, Gorilles, sont intégrés dans le système CMS/PNUE et l'ACAP, l'Accord sur la conservation des phoques de la mer de Wadden, et l'ASCOBANS fonctionnent indépendamment. Tous les MdE dépendent du Secrétariat de la CMS pour le soutien du Secrétariat, mais il existe un certain nombre d'instruments pour lesquels la coordination est assurée par des Parties tels que le MdE concernant le phoque moine, les Flamants des Hautes Andes, l'Oie à tête rousse et les Oiseaux des prairies; et d'autres par des ONG, telles que le MdE concernant les Cétacés du Pacifique.

¹¹ Article IV(1) de la CMS

17. Les accords et les initiatives fonctionnent dans différentes langues, par exemple: ACCOBAMS travaille en 5 langues (arabe, français, anglais, espagnol et russe), l'Accord sur la conservation des phoques de la mer de Wadden en 4 (danois, anglais, néerlandais et allemand): ASCOBANS en 4 (français, anglais, allemand et russe); AEWA en 2 (français et anglais); ACAP en 3 (français, anglais et espagnol); EUROBATS en 3 (français, anglais et allemand), et Gorilles en 2 (français et anglais).

3.3. Structure institutionnelle

18. A l'instar de la majorité des accords multilatéraux relatifs à l'environnement conclus à ce jour, la CMS a mis au point une solide structure institutionnelle. A cet égard, une réunion ordinaire de la CoP est convoquée durant laquelle des politiques sur les espèces migratrices sont élaborées, débattues et avancées. La CoP est appuyée par un Secrétariat qui constitue le centre administratif du traité ainsi que par un Conseil scientifique, chargé d'émettre des avis techniques d'experts et un Comité permanent mis en place pour donner des orientations générales et administratives entre les réunions ordinaires de la Conférence des Parties.

3.3.1. La CMS

3.3.1.1. La Conférence des Parties

19. En vertu de l'Article VII(1), l'organe de décision de la CMS est la Conférence des Parties (CoP). La réunion de la COP elle-même est convoquée par le Secrétariat et chacune de ses sessions se tient « à trois ans d'intervalle au plus », ceci pouvant être modifié par un vote, et il existe également une procédure pour les réunions extraordinaires. A ce jour, neuf CoP ont été convoquées.
20. La Conférence des Parties est chargée de nombreuses activités¹², notamment d'examiner l'application de la Convention, et en particulier peut passer en revue et évaluer l'état de conservation des espèces migratrices; passer en revue les progrès accomplis en matière de conservation des espèces migratrices, et en particulier celles qui sont inscrites aux Annexes I et II; fournir des directives au Conseil scientifique et au Secrétariat; recevoir et examiner les rapports présentés par les institutions de la CMS, ainsi que par toute partie ou tout Accord et adopter des amendements aux Annexes. En outre, la Conférence des Parties est également chargée d'établir et de revoir le budget de la CMS et de fixer la date et le lieu de la prochaine session. Sauf pour les questions budgétaires, les décisions de la Conférence des Parties doivent être prises à la majorité des deux tiers des Parties présentes et votantes. Les observateurs peuvent participer à la Conférence des Parties et doivent être «techniquement qualifiés dans le domaine de la protection, de la conservation et de la gestion des espèces migratrices».

3.3.1.2. Le Secrétariat

21. L'Article IX(1) de la Convention établit un Secrétariat, et cette institution a été dûment mise en place dès l'entrée en vigueur de la CMS. En vertu de l'Article IX(2), le Secrétariat est fourni par le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies

¹² Voir Article VII CMS.

pour l'environnement, qui sera appuyé « dans les limites et d'une manière qu'il jugera adéquate » par d'autres institutions et organisations techniquement compétentes en matière de protection, conservation et gestion des animaux sauvages. Le Secrétariat de la CMS, qui a absorbé celui d'ASCOBANS en 2007, est aussi responsable de l'Accord pour les gorilles, et fonctionne sous les auspices administratifs du PNUE. Il a son siège à Bonn dans un édifice qui accueille de nombreuses autres organisations des Nations Unies, y compris les secrétariats de l'AEWA et d'EUROBATS dans des locaux mis à disposition par le gouvernement allemand (les anciens bureaux parlementaires appelés « Langer Eugen »). Une unité mixte des accords a été recommandée dans la Résolution 4.4 de la CMS et l'unité a été créée en juillet 2000 et depuis janvier 2001, les Secrétariats de tous les accords contraignants colocalitaires ont ainsi été servis conjointement par l'unité administrative et de gestion des fonds de la CMS. ACAP, ACCOBAMS et l'Accord sur les phoques de la mer de Wadden ont des secrétariats hors du système du PNUE, situés respectivement à Hobart, Munich et Wilhelmshaven.

22. Parmi ses fonctions, le Secrétariat de la CMS doit¹³: organiser et fournir les services nécessaires à la tenue des réunions de la Conférence des Parties, du Comité permanent et du Conseil scientifique; maintenir et favoriser les relations entre les Parties, les organismes déjà en place au titre d'ACCORDS et les autres organisations internationales s'intéressant aux espèces migratrices; obtenir des rapports et d'autres informations provenant de « toute source appropriée » qui feront avancer les objectifs et l'application de la Convention; « attirer l'attention de la Conférence des Parties sur toute question portant sur les objectifs de la présente Convention »; préparer des rapports sur son travail pour chaque CoP, et « remplir toutes autres fonctions qui lui sont attribuées aux termes de cette Convention ou par la Conférence des Parties ». Concernant cette tâche, le Secrétariat a joué un rôle important pour la convocation de réunions et de pourparlers ponctuels qui ont conduit directement à la conclusion des instruments subsidiaires.
23. La CMS prévoit un rôle ambitieux pour le Secrétariat, notamment celui, essentiel, de créer des synergies avec d'autres organes et conventions pertinents. Le Secrétariat a instauré un rôle important de liaison inter-institutions avec les autres Secrétariats des traités les plus importants concernant la faune sauvage et joue un rôle actif dans le Groupe de liaison des Conventions liées à la biodiversité, qui vise à encourager des liens plus étroits avec ces institutions tout en tentant de réduire les chevauchements et les conflits de travail entre les Organisations. Une série de mémorandums d'entente ont été signés avec un certain nombre d'autres conventions et organismes.
24. Un fait nouveau revêtant une importance particulière sur le plan opérationnel a été la tendance croissante à « doubler » les responsabilités administratives du personnel du Secrétariat dans le cadre de divers Accords subsidiaires. Cette tendance a commencé à se manifester vraiment au moment de la fusion des Secrétariats de la CMS et d'ASCOBANS, mesure qui a fait suite à une controverse lors de la cinquième réunion des Parties de la dernière organisation au sujet des coûts salariaux supplémentaires créés par l'entrée au sein des Nations Unies. De nombreux fonctionnaires spécialisés et administrateurs au sein du Secrétariat se consacrent maintenant à l'administration à temps partiel des instruments subsidiaires clés, ce qui pourraient avoir des

¹³ Voir Article IX(4) CMS.

répercussions sur les fonds limités de la CMS mais aussi sur la continuité de l'administration au sein des instruments subsidiaires, ainsi que sur les membres du personnel individuellement.

3.3.1.3. *Le Conseil scientifique*

25. En vertu de l'Article VIII, un Conseil scientifique a été créé lors de la première session de la CoP, auquel toute partie peut nommer un "expert qualifié". Outre ces membres, des experts peuvent aussi être choisis et nommés par la CoP. Lorsque ces experts sont nommés, ils sont distingués de ceux nommés par les Parties avec le titre de «Conseiller nommé» et les critères appliqués pour leur sélection et leur mandat sont spécifiquement établis par la CoP. Les conseillers nommés ont une tâche spécifique, par exemple un groupe d'espèces, une région géographique ou une menace spécifique (voir aussi plus loin 4.2.4.1).
26. Aux termes du Règlement intérieur¹⁴, le Président peut inviter toute personne ou tout représentant d'une Etat Partie, non Partie ou organisation à assister, en tant qu'observateur, aux réunions du Conseil, sans droit de vote. Actuellement, le Conseil scientifique a plusieurs observateurs permanents des représentants des organisations avec lesquelles la CMS a conclu un accord de partenariat, ainsi que les organisations identifiées par la Res.6.8 de la CMS, le Président peut également inviter d'autres représentants pour des buts ad hoc. La Résolution 7.12 a également établi que les organes consultatifs des Accords de la CMS peuvent participer en tant qu'observateurs aux réunions du Conseil scientifique.
27. La COP décide des fonctions du Conseil scientifique – c'est pourquoi l'ordre du jour de la CMS est largement dicté par les priorités scientifiques des Parties – bien que la Convention mère elle-même énumère également une vaste série de fonctions dont cet organe doit s'acquitter. Ces fonctions sont énumérées à l'Article VIII(5) et comprennent: donner des avis scientifiques à la CoP et au Secrétariat et, «sur approbation de la Conférence des Parties », à un Accord, à tout organe établi aux termes de la CMS ou d'une Partie; recommander, coordonner et évaluer la recherche sur les espèces migratrices; faire des recommandations à la CoP sur les espèces migratrices à inscrire à l'Annexe I ou à l'Annexe II; faire des recommandations à la CoP portant sur des mesures de conservation et de gestion à inclure dans des ACCORDS; et recommander à la CoP les mesures susceptibles de résoudre les problèmes liés aux aspects scientifiques de la mise en application de la CMS, en particulier concernant les habitats des espèces migratrices.
28. En général, le Conseil scientifique se réunit deux fois entre les sessions de la COP pour offrir des conseils scientifiques et pour identifier les priorités de recherche et de conservation. La COP9 a décidé que serait convoquée une réunion extraordinaire du Conseil scientifique en 2009.
29. Outre ces arrangements généraux, des groupes de travail spécialisés sont convoqués périodiquement, souvent au coup par coup, pour aider à établir de nouveaux instruments subsidiaires et par la suite sur une base plus permanente pour assurer la continuité du travail et des avis des spécialistes. Le programme de travail du Conseil

¹⁴ Adoptée par le Conseil scientifique, le 8 avril 1997 et approuvée par la Conférence des Parties le 15 avril 1997

est assuré entre les sessions par neuf groupes de travail - cinq sur les groupes taxonomiques et quatre sur les menaces (changement climatique, prises accidentelles, maladies animales et utilisation durable des espèces migratrices).

30. Le Conseil scientifique de la CMS a adopté en 2005, par la 13^e réunion du Conseil scientifique, sa première Stratégie de plan d'exécution pour la période 2006-2011. Il est aligné avec le Plan stratégique de la CMS 2006-2011 et il décrit l'essentiel de la contribution que le Conseil scientifique de la CMS est destiné à apporter à la mise en œuvre du Plan stratégique de la CMS, le Plan identifie pour chaque activité, un délai qui est liée aux réunions du Conseil et/ou de la COP qui sont censés passer en revue leurs progrès. C'est néanmoins un calendrier provisoire, car la mise en œuvre de ces activités repose sur la disponibilité des fonds.

3.3.1.4. Le Comité permanent

31. Bien que le texte de la CMS ne contienne aucune disposition relative à cette institution, le Comité permanent a été créé par la suite lors de la première session de la Conférence des Parties tenue en 1985¹⁵. Les fonctions et le but du Comité permanent consistent à agir au nom de la CoP concernant l'élaboration de politiques et la fourniture de directives administratives entre les réunions ordinaires des Parties à la Convention¹⁶. Le Comité permanent, dont la structure a été réorganisée à la neuvième Conférence des Parties pour tenir compte du développement de la Convention, est composé de représentants provenant d'Afrique, d'Asie, d'Amérique centrale et du Sud, des Caraïbes, d'Europe et d'Océanie, ainsi que du Dépositaire et, le cas échéant, de l'hôte de la prochaine CoP et de la précédente.

3.3.2. La famille de la CMS

32. La structure institutionnelle des divers accords subsidiaires de la CMS reflète en gros celle de la convention mère, avec la mise en place d'un forum de gestion, dans lequel sont prises les décisions et d'un forum technique, dans lequel des avis scientifiques et spécialisés sont reçus en vue de faire avancer la mise en œuvre de l'instrument en question. Il n'y a pas de structure spécifique prévue pour un organe subsidiaire au sein de la famille de la CMS, bien qu'un thème stable soit l'organisation d'une réunion ordinaire des gestionnaires de la gamme d'Etats et d'entités¹⁷ participant à l'instrument, reflétant la CoP auprès de la CMS, le plus souvent sous la forme d'une réunion des Parties¹⁸ dans le cas d'un instrument juridiquement contraignant, et des réunions « ordinaires » (appelées aussi « réunions des signataires »)¹⁹, dans le cas

¹⁵ UNEP/CMS/COP1/Resolution 1.1.

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ Le MdE des Iles du Pacifique par exemple, peut être signé par « les Etats et les territoires de la région des Iles du Pacifique »: Paragraphe 12 du MdE sur les Iles du Pacifique. Il a été établi dès le début des négociations que les territoires devraient pouvoir participer. *Report of the Second Workshop on the Convention on Migratory Species and Marine Mammal Conservation in the South Pacific* (Bonn: CMS, 2004), at 23.

¹⁸ ACAP (Article VIII); ACCOBAMS (Article III); AEW (Article VI); ASCOBANS (Paragraphe 5); EUROBATS (Article V); Accord sur les gorilles (Article V). la seule exception est l'Accord sur la conservation des phoques de la mer de Wadden, qui travaille par le truchement d'institutions existantes du Secrétariat pour la mer de Wadden (préambule).

¹⁹ MdE phragmite aquatique (paragraphe 3); MdE cerf de Boukhara (paragraphe 2); MdE dudongs(paragraphe 6); MdE grande outarde (pas de numéro); MdE flamands des Hautes Andes (paragraphe 4); MdE tortues d'Afrique (paragraphe 3); IOSEA (paragraphe 3 de la section "Principes fondamentaux"); MdE phoque moine méditerranéen (paragraphe 5); MdE cétacés Iles du Pacifique (paragraphe 6); MdE oiseaux de proie (paragraphe 13, citant spécifiquement ce forum comme une "Réunion des signataires"); MdE ouette à tête rousse (paragraphe 8); MdE grue de Sibérie (paragraphe 2); MdE mammifères marins ouest-africains (paragraphe 6); MdE éléphant d'Afrique de l'Ouest (paragraphe 5).

d'un instrument non contraignant²⁰. Les compétences techniques restent toutefois variables. Certains Accords ont spécifiquement adopté un Comité scientifique²¹, selon les mêmes critères que la convention mère, tandis que d'autres intègrent ces fonctions dans l'examen administratif de l'application de l'Accord au sein du Comité consultatif²². Tant EUROBATS que l'AEWA ont mis en place un Comité permanent pour l'administration outre le Comité consultatif/technique chargé des questions scientifiques. En général, les MdE reçoivent des avis scientifiques de la convention mère mais « adoptent » de plus en plus des comités techniques distincts provenant d'organes déjà en place²³ ou avec l'assistance d'une ONG²⁴, mais certains MdE ont également établi récemment leurs propres organes consultatifs scientifiques/techniques, par exemple les MdE de l'IOSEA et sur les tortues d'Afrique de l'Ouest.

3.4. Dotation en personnel

33. Le personnel du Secrétariat est employé par le biais du PNUE et est soumis aux règles et règlements des Nations Unies. Les fonctions de la CMS et de ses instruments subsidiaires sont remplies par un personnel provenant de sources extrêmement diverses. Le personnel clé au sein du Secrétariat de la CMS est employé directement par le PNUE/CMS, comme la majorité des membres du personnel clé au sein de quelques grands Accords. Les fonctions du Secrétariat pour les MdE sont généralement assumées par la convention mère. Un appui supplémentaire – et dans certains cas comme celui d'ACCOBAMS, la coordination complète sous la forme de finances et de personnel, est donné par des Parties individuelles. L'AEWA a deux membres de son personnel entièrement financés par des contributions volontaires de quelques Parties et a bénéficié des services d'un administrateur auxiliaire entre 2005 et 2008.
34. En général, le Secrétariat de la CMS fournit du soutien de coordination pour les MdE. Toutefois, dans certains cas, la coordination et le personnel sont fournis par des gouvernements et des organisations intergouvernementales. Ainsi, pour le MdE sur les phoques moines, le Gouvernement espagnol coordonne la mise en oeuvre du Plan d'action et pour le MdE sur les cétacés des Iles du Pacifique, le Secrétariat de la CMS tente de mettre sur pied un dispositif de coordination avec le Programme régional océanien de l'environnement (SPREP). Du personnel a également été fourni par des ONG chefs de file, par exemple la contribution de l'ICF au MdE sur la grue de Sibérie, la contribution de la WDCC au MdE sur les cétacés des Iles du Pacifique, la contribution du Groupe AfESG au MdE sur l'éléphant ouest-africain, la contribution du WWF au MdE sur le cerf de Boukhara et l'assistance de BirdLife International et de ses partenaires en ce qui concerne le MdE sur le Phragmite aquatique et la Grande outarde.
35. Si, ces dernières années, peu de personnes ont été détachées par des Parties auprès du Secrétariat, quelques-unes ont été détachées par des ONG auprès du Secrétariat pour assumer des tâches bien précises (outre le personnel d'ONG qui aide à administrer les

²⁰ La seule exception à cet arrangement est le MdE sur le courlis à bec grêle, pour lequel un arrangement est fait par correspondance ou par contact direct avec un membre du personnel de base de la CMS.

²¹ ACCOBAMS (Article VIII, portant création d'un Comité scientifique); AEWA (Article VII, portant création d'un comité technique); Accord sur les gorilles (Article VI, portant création d'un comité technique).

²² ACAP (Article IX); ASCOBANS (Paragraphe 6).

²³ MdE sur le phoque moine méditerranéen (paragraphe 4, nommant le groupe de travail sur le phoque de l'Atlantique); MdE sur les éléphants d'Afrique (paragraphe 4, nommant le groupe de spécialistes de l'éléphant africain).

²⁴ Birdlife International joue ce rôle en ce qui concerne le MdE sur la grande outarde et le phragmite aquatique, tandis que le WWF joue ce rôle dans le MdE sur le cerf de Boukhara: Questionnaires.

MdE mentionnées plus haut). Enfin, du personnel supplémentaire est fourni dans le cadre d'un programme de stages qui détache du personnel volontaire – souvent des étudiants de troisième cycle universitaire – et des consultants à court terme ont été employés ces dernières années pour des tâches spécifiques.

36. Le Secrétariat de la CMS dispose actuellement de dix-sept postes permanents à plein temps et deux à temps partiel. Depuis la fusion avec ASCOBANS, le Secrétariat exécutif et le fonctionnaire scientifique et technique (comptés parmi les dix-sept postes permanents) ont consacré respectivement 3 pour cent et 15 pour cent de leur temps à ASCOBANS, tandis que la coordonnatrice d'ASCOBANS (non comprise ci-dessus) consacre 25 pour cent de son temps à sa tâche de spécialiste des mammifères marins de la CMS.
37. Deux postes P2 seront pourvus en janvier 2010 mais le poste lié au projet Antilopes Sahélo-Sahariennes a été gelé. Le personnel de l'Unité de l'administration et de la gestion des fonds est payé par le PNUE au titre du PSC de 13%. En outre, deux membres permanents du personnel de la CMS consacrent une partie de leur temps à l'Accord sur les gorilles.
38. Des bureaux affiliés à la CMS ont aussi été établis à Bangkok, Thaïlande (depuis 2003) et Abu Dhabi (EAU) (depuis 2009). Le bureau d'Abu Dhabi a été ouvert récemment pour une période de trois ans, grâce à des fonds publics des EAU. Les Accords basés à Bonn bénéficient des mêmes services administratifs que la CMS, tandis que les Accords hors PNUE ont leurs propres arrangements administratifs.

3.5. Aperçu financier

3.5.1. La CMS

39. Les activités de la CMS sont financées par des contributions des Parties, dont le montant est fixé lors de la Conférence des Parties tous les trois ans²⁵ et par des contributions volontaires, en espèces et en nature²⁶, engagées par des Etats ou des institutions, y compris le PNUE et des ONG, ainsi que le secteur privé. En réalité, cela signifie que la CMS a deux budgets, un budget de base et un budget de contributions volontaires. Les budgets approuvés lors de la COP sont triennaux, sur la base des contributions des Parties et destinés à la direction exécutive et à la gestion, au service pour l'élaboration des accords, à la fourniture d'un appui scientifique et technique, à l'information et au renforcement des capacités, aux coûts de fonctionnement des bureaux, et à la gestion des projets. Les contributions volontaires sont en général demandées pour des projets de conservation spécifiques constituant une partie du programme de travail de la CMS²⁷, bien qu'elles servent souvent à l'organisation des réunions et à la préparation de nouveaux accords²⁸. Une limite est fixée pour le montant qu'une Partie devrait verser, soit 22% du budget²⁹, mais cela n'empêche pas les Parties de faire des contributions volontaires.

²⁵ Art VII.4 CMS.

²⁶ Par exemple, l'accueil par l'Allemagne des bureaux de la CMS à Bonn.

²⁷ UNEP/CMS/Conf.9.5/Addendum/Annexe

²⁸ Par exemple, plus de 75 000 euros ont été collectés pour l'élaboration de l'Accord sur les gorilles, y compris deux réunions des Etats de l'aire de répartition.

²⁹ Règlement financier et termes de référence pour l'administration du Fonds d'affectation spéciale de la CMS.

40. Les revenus provenant du financement de base, ou des Parties, et les contributions volontaires sont déposés dans un Fonds d'affectation spéciale administré par le Directeur exécutif du PNUE de Nairobi, soumis à l'approbation du Conseil d'administration du PNUE et au consentement du Secrétaire général des Nations Unies. Concernant les frais généraux pour l'administration du Fonds d'affectation spéciale, le PNUE prélève sur le revenu du Fonds d'affectation spéciale un montant équivalent à 13% des dépenses pour les activités financées au titre du Fonds d'affectation spéciale. Le frais équivalent à 13% a été fixé par l'Assemblée générale des Nations unies et par conséquent ne s'applique pas uniquement au PNUE. Ces dépenses sont connues sous le sigle PSC et se montent dans le budget actuel à 798 762 euros. Le PSC finance actuellement 5 postes de fonctionnaires de la CMS, à savoir le fonctionnaire chargé de l'administration et de la gestion du Fonds, 2 assistants administratifs et 2 assistants aux finances. Le montant de ces frais prélevé sur les contributions volontaires peut être alloué à des projets spécifiques à la demande du Secrétaire exécutif de la CMS et à la discrétion du Directeur exécutif du PNUE³⁰. Le financement de l'Union Européenne est soumis par disposition particulière au frais diminué équivalent à 7%.
41. Pour la période 2006-2008, le budget approuvé pour la direction et la gestion de l'exécutif, les services pour l'élaboration d'accords, la fourniture d'un appui scientifique et technique, l'information et le renforcement des capacités, l'administration, la gestion des finances et des projets, y compris le PSC, s'est établi à 6 364 225 euros avec des dépenses effectuées de 6 140 736 euros, soit un excédent de 223 489 euros³¹. Sur ce total, 170 000 euros ont été dépensés pour des dons et projets pour la conservation. Au 31 décembre 2008, on estimait le solde à 702 338 euros dont 335 000 euros (500 000 dollars) devaient être mis en réserve conformément aux termes de référence du Fonds d'affectation spéciale³². Les contributions volontaires se montent à 2 680 696 euros³³. Le budget pour 2009-2011 est de 6 573 922 d'euros, dépassant légèrement le dernier budget triennal en raison de l'inflation. Pour cette période, 170 088 euros ont été affectés à des dons et projets pour la conservation³⁴. Les contributions volontaires ont été estimées à 1 283 831 euros pour 2009³⁵, tandis que ceux reçus à ce jour s'élèvent à € 176.595.

3.5.2. *Accords*

42. La mise en oeuvre des Accords est financée par les contributions des Parties, fixées lors de leurs réunions, et les contributions volontaires qui sont en général affectées à l'exécution de leurs plans d'action. Pour l'AEWA, ASCOBANS et EUROBATS (tous les Accords PNUE sauf l'Accord sur les gorilles), le revenu obtenu par chaque Accord est déposé dans un fonds d'affectation spéciale séparé administré par le Directeur exécutif du PNUE basé à Nairobi, sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration du PNUE et du consentement du Secrétaire général des Nations Unies. Ce Fonds est également soumis aux charges générales du PSC du PNUE de 13 pour cent et un montant minimum reste dans le Fonds comme réserve

³⁰ UNEP/CMS/Resolution 9.14 Annexe V par. 5.

³¹ Information fournie par le Secrétariat de la CMS.

³² UNEP/CMS/ Resolution.9.14.

³³ Tableau joint au questionnaire de la CMS.

³⁴ UNEPCMS/Resolution 9.14.

³⁵ Tableau joint au questionnaire de la CMS.

« opérationnelle » de 15 pour cent du budget annuel soit au moins 500 000 dollars³⁶. L'AEWA, ASCOBANS et EUROBATS bénéficient tous des services de l'AFMU dans le Secrétariat du Codex financé par le PSC de 13 pour cent. ACAP, l'Accord sur les phoques de la mer de Wadden et ACCOBAMS ont leurs propres arrangements hors PNUE.

43. L'AEWA estime son financement de base provenant des Parties pour la période 2009-2012 à à peine plus de 3 606 000 euros et a alloué ce budget pour couvrir les dépenses générales de gestion, la mise en oeuvre de l'Initiative africaine (20 000 euros pour financer des petits projets de dons), les coûts des réunions des Parties, le Comité technique et le Comité permanent, les dépenses d'appui au projet Wings Over Wetlands du FEM et le PSC. Les contributions volontaires pour 2009-2012 sont allouées à des projets de conservation ayant une haute priorité et sont estimées à 4 310 950 euros.
44. ACCOBAMS reçoit des Parties un financement qui devrait atteindre 666 000 euros pour la période 2008-2010. Soixante cinq pour cent de ce financement servira à couvrir les frais d'administration. Le pays hôte, Monaco couvre l'équipement et les frais généraux. Le 35% du financement de base des Parties doit servir à financer des activités de conservation.
45. Le Secrétariat d'ASCOBANS a fusionné avec le Secrétariat de la CMS en 2007³⁷, mais il détient un fonds d'affectation spéciale séparé. Le budget 2007-2009 de 534 494 euros³⁸, résultant des contributions des Parties, a été alloué au départ pour couvrir les frais de personnel, les réunions des Parties et du Comité consultatif, les coûts de l'équipement et frais généraux; toutefois, un excédent de 67 000 euros a permis de financer des activités³⁹ et des projets de conservation. Les contributions volontaires se sont montées à 79 000 euros(113.527 USD) pour cette période. A ce jour pour 2009, 27 100 euros (37.527 USD) ont été reçus de contributions volontaires. Pour la période 2010-2012, le budget de base approuvé est de 558 168 euros⁴⁰ et aucune contribution volontaire n'a encore été engagée.
46. Le premier budget triennal de l'Accord des Gorilles (2009-11) a été estimée en 1.083.260€ pour couvrir les coûts du: Secrétariat; Réunion des Parties et du Comité technique, les frais divers et activités de conservation très modestes. Les contributions des parties au cours de cette même période seraient seulement de 54.000€. Toutefois, à ce jour, aucune de ces contributions ont été reçues.
47. Le Secrétariat de la CMS agit comme Secrétariat pour l'Accord des Gorilles et les dépenses de personnel pour 2009-2011, qui sont de 113.123 €, vont être absorbées par le budget de base de la CMS⁴¹. Le PNUE, par l'intermédiaire du GRASP, contribue également avec de 40.000€ pour trois ans des dépenses de personnel pour donner de soutien à l'Accord. Le déficit de 970.137€ a besoin d'être collecté par des contributions volontaires⁴². Jusqu'à présent, ont été reçus 137.000€ de France et

³⁶ UNEP/CMS/Resolution 8.3 paragraphe 5

³⁷ ASCOBANS/MOP5/Resolution 2d

³⁸ ACCOBAMS/MOP5/Resolution 2c

³⁹ Rapport de la seizième réunion du Comité consultatif, Bruges (Belgique), 20-24 avril 2009.

⁴⁰ UNEP/ASCOBANS/MOP6/Res 5

⁴¹ UNEP/CMS/GOR-MOP1/6.

⁴² Estimations pour l'Accord sur les gorilles - UNEP/CMS/GOR-MOP1/6

200.000€ de l'Allemagne. Toutefois, ces fonds sont seulement désignés à des projets de conservation⁴³.

48. Le budget actuel d'EUROBATS concerne la période 2007-2010 et le financement de base de 1 276 029 euros destiné au personnel, aux réunions du Comité consultatif, à l'équipement et aux frais généraux a été couvert par des contributions des Parties. Les contributions volontaires promis se montent jusqu'ici à 262 079 euros⁴⁴.
49. L'Accord ACAP a son propre Secrétariat hors du système des Nations Unies. Le financement total pour l'exercice triennal actuel 2007-2009, de 1 986 000 dollars australiens couvre les dépenses du Secrétariat, les coûts des réunions des Parties, les réunions du Comité consultatif et 462 000 dollars australiens pour les coûts de conservation⁴⁵. Les contributions volontaires se sont montées à 281 000 dollars australiens pour cette période. Pour le nouvel exercice triennal, le financement est estimé à 1 977 000 dollars australiens et a été entièrement affecté. L'Accord sur les phoques de la mer de Wadden est financé par des Partenariats de coopération trilatérale qui accueillent également son Secrétariat⁴⁶.

3.5.3. *Les MdE*

50. Comme il est déclaré dans le texte de tous les MdE de la CMS, la mise en oeuvre et le suivi des activités menées au titre de MdE sont financés par des contributions volontaires provenant soit directement des Signataires, soit d'autres sources. Le Secrétariat de la SMS fait office de Secrétariat pour tous les MdE pour lesquels le budget actuel de la CMS alloue 162 000 euros (soit 54 000 euros par an), montant destiné également à couvrir les activités de partenariat et et la mise au point de nouveaux instruments⁴⁷.
51. Depuis 2002, le Secrétariat du MdE des Tortues marines IOSEA basé à Bangkok, a obtenu plus de 1,4 million de dollars en contributions volontaires de gouvernements, et 0,2 millions provenant d'autres sources, pour le fonctionnement du programme IOSEA. Le revenu du MdE IOSEA est déposé dans un Fonds fiduciaire administré par le PNUE, qui est soumis à 13 % du PSC du PNUE. Pour la période 2008-2010 le budget indicatif d'IOSEA pour le personnel, les réunions, les équipements et les frais divers était de 975.755 US \$, tandis que les dépenses réelles sont moins élevées, liés au niveau actuel des contributions volontaires reçues. Le PSC couvre environ le 75% du coût annuel d'un assistant de l'équipe. Le Coordinateur d'IOSEA sert aussi à temps partiel comme Conseiller supérieur de la CMS, un poste financé par la CMS en échange de travaux et des services consultatifs de la CMS⁴⁸.
52. La mise en oeuvre de certains MdE est mieux financée que d'autres, en témoigne la comparaison entre le financement d'un seul projet de recherche sur l'ouette à tête rousse⁴⁹ et le financement de quatre ans pour la grande outarde⁵⁰. Certains MdE reçoivent un financement régulier des signataires qui sont en train de mettre en oeuvre

⁴³ UNEP/CMS/GOR-MOP1/6.

⁴⁴ EUROBATS questionnaire q 18.

⁴⁵ UNEP/AC3/Doc.8/Attachment C

⁴⁶ Aucune information financière supplémentaire n'a été donnée.

⁴⁷ UNEP/CMS/COP9/Résolution 9.14/Annexe VIII.

⁴⁸ MT-IOSEA/SS.5/Doc.10 Point 11 de l'ordre de jour.

⁴⁹ De l'Agence danoise pour la planification spatiale et environnementale, fiche d'information de la CMS.

⁵⁰ L'Autriche finance une unité de coordination depuis 2005 et la Hongrie a promis de continuer à financer jusqu'en 2009.

leurs propres activités nationales, par exemple le MdE sur la grue de Sibérie reçoit chaque année du Gouvernement mongol 20 000 dollars comme soutien financier pour le parc national de Onon-Baljinsky⁵¹ (un exemple d'application nationale du MdE avec des ressources fournies directement par le Gouvernement mongol et non administré par le Secrétariat ou le PNUE). D'autres reçoivent un financement ad hoc tels que la CMS, la RSPB et la recherche sur le phragmite aquatique financée par BirdLife International au Sénégal⁵². Le PNUE fournit également un financement en nature, comme avec l'IOSEA qui bénéficie d'espaces libres pour des bureaux et d'un soutien administratif du Bureau régional thaïlandais pour l'Asie et le Pacifique du PNUE⁵³.

53. La plupart des MdE ne déposent pas leur revenu dans un fonds d'affectation spéciale, il est donc difficile dans ce cas de déterminer où et comment les montants ont été dépensés étant donné que les projets sont financés directement par le biais d'organisations partenaires. Par exemple, le MdE sur les phoques moines est directement coordonné par une des Parties, le gouvernement espagnol qui se charge des coûts opérationnels de 145 000 euros pour la période 2009-2011. Les coûts du projet pour cette MdE sont estimés à 1 500 000 euros⁵⁴ et ces coûts seront à leur tour probablement couverts par le Gouvernement espagnol et hors des flux de revenus et dépenses du PNUE/CMS.
54. Dans le cas du MdE pour la grue de Sibérie, les Etats de son aire de répartition ont accepté en principe l'idée d'établir un Fonds d'affectation spéciale international pour appuyer les activités liées aux MdE. Le fonds proposé, pour lequel aucune décision n'avait été prise, serait établi au titre d'un MdE géré par le PNUE⁵⁵.
55. Les MdE sur les dugongs et les oiseaux de proie sont entièrement financés par les Emirats arabes unis avec une allocation budgétaire de 3 600 000 dollars⁵⁶ pour l'exercice triennal 2009-2011 et gérés par le PNUE.

Tableau 1: Informations financières et relatives au personnel pour tous les instruments de la famille de la CMS⁵⁷

Description	CMS	AEWA	ASCOBANS	EUROBATS	ACCOBAMS
Dotation en personnel					
2004	D1 (100%) P5 (100%) P4 (4 x 100%) P3 (100%) G6 (2 x 100%) G5 (100%) G4 (4 x 100%) G3 (100%)	P4 (100%) GS5 (100%) ATO (100%) ⁵⁸	P3 (100%) GS4 (100%)	P4 (100%) GS5 (100%) GS4 (50%)	Secr. exéc. (100%) ⁵⁹ Secr. (100%) Assist. adminis. (100%)

⁵¹ UNEP/CMS/SC-6/5/Add.1/par65

⁵² Questionnaire sur le phragmite aquatique.

⁵³ IOSEA/SS.5/Doc. 10 Point 11 de l'ordre du jour, par. 2

⁵⁴ Questionnaire relatif au MdE sur les phoques moines.

⁵⁵ UNEP/CMS/Conf.9.9 Point 1 de l'ordre du jour

⁵⁶ Avec 1 400 000 dollars allant à des activités sur les oiseaux de proie, au MdE sur les oiseaux de proie en Afrique-Eurasie (questionnaire).

⁵⁷ Attend des informations de l'ACAP. L'Accord des Gorilles n'a pas de personnel mais il est actuellement géré par le Secrétariat de la CMS. L'Accord des phoques de la mer de Wadden a été incapable de fournir des informations pertinentes car le personnel du Secrétariat est le même personnel qui s'occupe de la Coopération trilatérale de la mer

⁵⁸ Fonctionnaire technique associé nommé avec entrée en fonction le 1er juillet 2004.

Description	CMS	AEWA	ASCOBANS	EUROBATS	ACCOBAMS
2005	Tel que mentionné ci-dessus	P4 (100%) GS5 (100%) ATO (100%)	P3 (100%) GS4 (100%)	P4 (100%) GS5 (2 x 50%) GS4 (50%)	Secr. exéc. (100%) Secr. (100%) Assist. adminis. (100%)
2006	D1 (100%) P5 (2 x 100%) P4 (4 x 100%) P3 (100%) G7 (100%) G6 (2 x 100%) G5 (4 x 100%) G4 (3 x 100%) G3 (100%)	P4 (100%) GS5 (100%) ATO (100%)	P3 (100%) GS5 (100%)	P4 (100%) GS5 (2 x 50%) GS4 (50%)	Secr. exéc. (100%) Secr. (100%) Assist. adminis. (100%)
2007	Tel que mentionné ci-dessus	P4 (100%) GS5 (100%) GS4 (2 x 50%) ATO (100%)	D1 (3%), P4 (15%), P2 (75%) ⁶⁰ GS5 (100%)	P4 (100%) GS5 (2 x 50%) GS4 (50%)	Secr. exéc. (100%) Secr. (100%) Assist. adminis. (100%)
2008	Tel que mentionné ci-dessus	P4 (100%) P2 (2 x 100%) ⁶¹ GS5 (100%) GS4 (2 x 50%)	D1 (3%), P4 (15%), P2 (75%) GS5 (50%) ⁶²	P4 (100%) GS5 (2 x 50%) GS4 (50%)	Secr. exéc.: (100%) Secr. (100%) Assist. adminis. (100%)
2009	D1 (100%) P5 (3 x 100%) P4 (7 x 100%) P2 (4 x 100%) G7 (100%) G6 (3 x 100%) G5 (5 x 100%) G4 (3x100%) ⁶³ G3 (100%)	P4 (100%) P3 (100%) P2 (2 x 100%) GS5 (50%)	D1 (3%), P4 (15%), P2 (75%) GS5 (50%)	P4 (100%) GS5 (2 x 50%) GS4 (50%)	Secr. exéc. (100%) Secr. (100%) Assist. adminis. (100%)
Contribution fixe					
2004	US\$1,636,977	US\$408,075	US\$184,432	€233,898	€96,424
2005	€1,856,382	US\$788,433	US\$188,089	€239,107	€142,358
2006	€1,869,715	€481,067	US\$197,845	€266,195	€219,642
2007	€1,979,923	€493,293	€93,031	€310,585	€202,564
2008	€2,514,587	€767,454	€150,457	€301,417	€213,141
2009	€1,895,846	€740,403	€190,987	€318,278	€207,879
Contributions volontaires					
2004	US\$136,489	US\$110,769	US\$48,758	€96,789	€195,364

⁵⁹ Les accords relatifs au personnel diffèrent des autres accords. Le secrétaire exécutif et sa secrétaire sont directement employés par le Département des relations extérieures du Gouvernement de Monaco et l'assistant administratif employé par l'Accord est payé par un Fonds d'affectation spéciale qui a été créé en 2005. Durant l'exercice triennal précédent, ce poste était couvert par une contribution volontaire italienne remontant à 2003.

⁶⁰ Le poste P2 a été inclus dans le budget pour 2007 et 2008 comme poste de consultant, mais avec sa propre ligne budgétaire.

⁶¹ Le premier de ces postes est celui de fonctionnaire technique associé (ATO) existant depuis plusieurs années. Le second est celui d'un fonctionnaire associé chargé de l'information nommé avec entrée en fonction le 1^{er} octobre 2008.

⁶² Le poste G5 a été inclus dans le budget pour 2008 comme poste de consultant, mais avec sa propre ligne budgétaire.

⁶³ Comprend deux postes à temps partiel.

Description	CMS	AEWA	ASCOBANS	EUROBATS	ACCOBAMS
2005	US\$391,222	US\$424,970	US\$33,818	€37,856	€318,332
2006	US\$470,643	US\$511,407	US\$62,448	€46,787	€212,520
2007	US\$1,212,588	US\$308,289	US\$36,554	€126,267	€189,998
2008	US\$697,091	US\$1,460,817	US\$39,608	€53,057	€539,779
2009	US\$176,595	US\$102,171	US\$37,527	€51,255	€149,000

4. Analyse critique du système actuel

4.1 Intégration (colocation et fusion) de la famille de la CMS

56. La structure institutionnelle de la CMS est porteuse d'immenses défis mais offre des possibilités d'assurer un ensemble unifié et intégré. Les principaux défis sont posés par une vaste gamme d'activités réglementaires, avec de nombreux instruments subsidiaires négociés avec des priorités et des objectifs différents et couvrant un très large éventail d'espèces dans des zones disparates et ayant toutes des besoins différents en matière de conservation. Etant donné que les ressources sont limitées et que le temps presse, pour atteindre ces objectifs et remplir leurs obligations, les institutions de la CMS doivent nécessairement lancer des initiatives sur de nombreux fronts.
57. D'autre part, les activités et les initiatives mises en place à ce jour sous les auspices de la Convention démontrent également qu'il existe un très vaste rayon d'action pour l'intégration entre la Convention mère et les divers instruments subsidiaires, ainsi qu'entre des instruments similaires. L'intégration entre des instruments particuliers pourrait ne pas être toujours appropriée, ni même particulièrement utile, toutefois, l'arrangement actuel présente un avantage, celui de regrouper des instruments, notamment pour des espèces particulières ou des régions particulières, ce qui a permis de maximiser les possibilités de créer des synergies et d'appliquer des méthodes de travail coopératives.

4.1.1 Intégration entre la CMS et la famille de la CMS

58. Depuis à peu près la sixième Conférence des Parties en 1999, des efforts concertés ont été entrepris au sein du système de la CMS en vue d'améliorer l'intégration de ses parties constituantes. Tous les instruments subsidiaires actuels de la CMS, y compris les Accords juridiquement contraignants qui fonctionnent comme des instruments largement autonomes, interagissent avec la Convention mère, dans une mesure plus ou moins grande. En général, l'intégration avec la Convention mère semble enregistrer un degré élevé de satisfaction.
59. Le Secrétariat de la CMS assure des services de secrétariat pour l'Accord sur les gorilles et, directement ou indirectement, pour dix-sept autres MdE. Cet arrangement comporte des avantages évidents. En premier lieu, il y a moins de pressions administratives sur les nouveaux instruments ou les instruments de petite échelle à court terme car ces instances peuvent tirer parti des ressources et de l'expérience des institutions centrales de la CMS. Un autre avantage est que la Convention mère connaît parfaitement les besoins essentiels de ces instruments et est en mesure d'agir en conséquence. Ainsi, l'Accord sur les gorilles a été une expérience très positive,

considérant cet arrangement comme la « solution optimale », d'autant plus que le financement manquait et que trois des quatre membres du personnel de la CMS participent régulièrement aux activités pour la conservation des gorilles.

60. Néanmoins cette intégration sur cette base comporte aussi des inconvénients pour le Secrétariat de la CMS. Il y a tout d'abord le fait que l'arrangement selon lequel la CMS assure des services de Secrétariat suppose que son secrétariat dispose de suffisamment de ressources en termes de personnel, de finances et de logistique afin de rendre cet arrangement efficace. Or, comme on l'a observé dans la section sur la dotation en personnel, cela n'est pas le cas, un petit noyau de personnes devant fournir des services à un nombre croissant d'instruments. Bien qu'un certain nombre de réponses concernant les MdE n'aient pas commenté la viabilité à long terme de ces arrangements, d'autres MdE ont fait état d'une préoccupation croissante concernant ce système. En particulier, le MdE sur l'antilope Saiga a noté avec une grande inquiétude que le manque d'un fonctionnaire chargé des Accords en 2007-08 a clairement empêché de faire des progrès au titre de cet instrument, tout en regrettant que les effectifs soient si faibles pour fournir des services efficaces au MdE sur la base actuelle. Le manque de données pour confirmer ce fait signifie qu'il n'est pas possible de s'en tenir à la déclaration qu'il s'agit d'un problème institutionnalisé, mais il est un peu difficile d'évaluer comment les problèmes recensés concernant un MdE particulier ne vont pas se répéter dans d'autres d'un type quasi identique.
61. Un autre inconvénient de taille de cette politique est que les arrangements actuels semblent maintenir les instruments à leur niveau actuel d'activité et de participation. Étant donné que les ressources disponibles pour servir les instruments subsidiaires sont de plus en plus limitées, il s'ensuit que le potentiel pour élaborer les programmes nécessaires et étendre le champ d'action et la participation des accords peut être compromis par la centralisation si des ressources suffisantes ne peuvent être trouvées. En effet, alors que l'Accord sur les gorilles a fait état d'un niveau de satisfaction élevé avec les arrangements actuels, il a noté par ailleurs que du personnel supplémentaire donnerait à l'Accord un « nouvel élan ». De même, ASCOBANS, qui a été subsumé dans le Secrétariat de la CMS en 2007, a aussi fait état d'une certaine difficulté avec ces arrangements, étant donné que la délimitation initiale des tâches principales et spécifiques du personnel – qui s'est vu nettement réduit à la suite de la fusion – s'est révélé assez optimiste pour ignorer les demandes de l'Accord en pratique⁶⁴. Ayant reconnu les problèmes institutionnels et durables auquel ASCOBANS avait été confronté, il a été décidé qu'il devrait être subsumé dans le Secrétariat de la CMS et que des arrangements devraient être mis en œuvre pour une période provisoire de trois ans.
62. Un point faible des MdE prévoyant une relation permanente du Secrétariat avec la CMS est que les signataires de ces instruments ont manifesté très peu d'intérêt à se doter d'une identité propre.
63. Certains instruments entretiennent des liens partiels avec le système central de la CMS, comportant un appui institutionnel fourni par le Secrétariat de la CMS ainsi qu'un forum de spécialistes supplémentaire. Le MdE des Iles du Pacifique en offre un bon exemple, dans lequel un fonctionnaire chargé des mammifères marins et un

⁶⁴ "Merger of CMS and ASCOBANS Secretariats: Progress", Doc. CMS/StC32/8.

Secrétariat central se chargent principalement d'administrer l'Accord, tandis qu'une assistance extérieure est fournie par le SPREP et la WDCS. Cet arrangement individuel a procuré de considérables avantages du fait que la continuité avec le système de la CMS est assurée tandis que le SPREP a mis au point un plan d'action spécifique pour les espèces marines en général et pour les baleines et les dauphins en particulier. L'utilisation des installations du SPREP permettrait au fonctionnaire des Iles du Pacifique pressenti d'être basé à Apia, aux Samoa, dans la zone géographique couverte par le MdE, par opposition à Bonn. La WDCS finance un agent de coordination à temps partiel pour le MdE des Iles du Pacifique qui fournit également un appui au Secrétariat de la CMS, par exemple en préparant tous les documents pour la dernière MoS.

64. Dans d'autres cas, une relation moins étroite est envisagée avec la CMS, par exemple avec le MdE sur le cerf de Boukhara, qui fonctionne grâce à un don du Fonds mondial pour la nature, les principales tâches d'intégration consistant en la fourniture d'informations à la CMS sur les activités de conservation.

4.1.2 Intégration au sein de la famille de la CMS

65. Il est clair que les synergies entre certains accords sont plus marquées dans certains cas que dans d'autres. Les raisons de cette disparité semblent devoir être attribuées à l'emplacement du Secrétariat, à la couverture des espèces et à la compatibilité régionale.
66. Pour ce qui est de l'emplacement des Secrétariats, un point fort du système a été identifié comme la colocation des secrétariats de l'AEWA, d'EUROBATS, de la CMS et d'ASCOBAMS dans la même tour des Nations Unies à Bonn. L'AEWA a signalé que d'excellentes relations de travail avaient été établies avec ASCOBANS et EUROBATS, étant donné que les trois secrétariats en question sont situés dans le même édifice, avec des exemples de prêt de personnel durant les réunions et une assistance mutuelle pour les problèmes de technologie de l'information. Il s'agit de toute évidence d'un avantage opérationnel car, malgré la nature évidemment différente des espèces visées, il y a de très bonnes possibilités qu'un dialogue permanent s'établisse entre le personnel clé sur les problèmes rencontrés et qu'il puisse y avoir un partage des expériences et des exemples de bonnes pratiques.
67. Au niveau des espèces, un certain nombre d'instruments subsidiaires ont été mis au point ces dernières années qui portent sur la vaste gamme d'espèces. Un exemple particulier est celui des accords sur les cétacés, pour lesquels il existe quatre instruments distincts, à savoir ACCOBAMS, ASCOBANS, le MdE des Iles du Pacifique et le MdE sur les mammifères marins de l'Afrique de l'Ouest, développés depuis 1991 qui portent, dans une certaine mesure sur des espèces particulières de cétacés. Un exemple clair de synergie a été le lien géographique formel des Accords ASCOBANS et ACCOBAMS, en vertu de l'extension de l'accord précédent⁶⁵. ASCOBANS et ACCOBAMS ont profité d'un rapport relativement étroit depuis l'entrée en vigueur du dernier accord. Ils encouragent la coordination et les synergies pour les activités scientifiques intersessions menées par des groupes de travail. En avril 2007 s'est déroulé un atelier conjoint⁶⁶ sur les critères de sélection pour les zones

⁶⁵ Resolution No. 4: Extension of the ASCOBANS Agreement Area, adoptée à la quatrième MoP en 2003.

⁶⁶ Information fournie par ASCOBANS 22/10/2009

marines protégées pour les cétacés. Néanmoins, une difficulté découlant de la tentative de création de synergie entre des instruments qui portent en gros sur le même thème est qu'ils ne suivent pas le même modèle, les Accords ASCOBANS et ACCOBAMS diffèrent fortement l'un de l'autre dans leur portée, leur application, leur fonctionnement et leur force contraignante. Un document a été établi lors de ASCOBANS MOP6 décrivant les avantages et les inconvénients d'étendre ASCOBANS pour inclure les grands cétacés qui permettrait une meilleure harmonisation entre les deux accords. Toutefois, jusqu'ici aucun progrès n'a été fait sur cette question⁶⁷. Les difficultés inhérentes à ces processus sont claires – il y a non seulement des difficultés logistiques importantes lorsqu'il s'agit d'amender un accord, mais il y a aussi une opposition politique de la part des Parties à ASCOBANS, qui préconisent surtout le maintien de l'axe sur les petits cétacés⁶⁸.

68. Dans la pratique, il semble que la portée et le fonctionnement différents des divers accords aient empêché d'établir des synergies complètes et fructueuses. ACCOBAMS a signalé qu'il n'avait un rapport effectif qu'avec ASCOBANS, bien qu'il faille noter que les deux MdE axés sur les cétacés sont de création récente et qu'il y a donc eu peu de temps, notamment dans le cas du MdE sur les mammifères aquatiques d'Afrique de l'Ouest, pour créer des synergies. Il y a lieu également d'observer que ACCOBAMS a offert une assistance au MdE des Iles du Pacifique en ce qui concerne la mise au point de mesures de conservation à un stade précoce de la vie de ce dernier instrument⁶⁹.
69. De bonnes perspectives de créer des synergies futures dans cette sphère d'espèces découlent du recrutement en 2007 d'un fonctionnaire chargé des mammifères marins à temps partiel (25%) (il consacre le reste de son temps à ses fonctions de coordinateur pour ASCOBANS). Comme il a été noté ci-dessus, cela offre la possibilité d'intégrer des politiques et attribue un rôle solide de chef de file à l'organisation centrale de la CMS, quoique cela présente l'inconvénient que le fonctionnaire en question doive consacrer une très grande partie de son temps à l'administration d'ASCOBANS, ce qui naturellement réduit le temps disponible pour s'acquitter de ses fonctions principales de facilitateur. En outre, les « mammifères marins » englobent une gamme considérable d'espèces ayant des besoins différents en matière de conservation et ce poste n'est pas aussi ciblé qu'il pourrait le sembler au premier abord.
70. De même, le fait qu'un certain nombre d'instruments auxiliaires traitent d'espèces similaires ne garantit pas une synergie efficace. AEWa, par exemple, a noté que l'intégration avec d'autres instruments concernant les oiseaux « pouvait être améliorée », en particulier dans les cas spécifiques du MdE sur la Grue de Sibérie et les Rapaces et la Voie de migration d'Asie Centrale, bien qu'ils aient signalé une collaboration efficace avec l'ACAP. Toutefois, il faut noter qu'AEWA a déclaré que ses synergies les plus efficaces étaient aux niveaux informatiques et administratifs avec des Accords colocalisés s'occupant des chauves-souris et des cétacés plutôt qu'avec ceux s'occupant de la faune aviaire.

⁶⁷ ASCOBAMS MOP6/Doc.5-04 (AC).

⁶⁸ *Rapport de la treizième réunion du Comité consultatif d'ASCOBANS* (Bonn: ASCOBANS, 2006), at 8.

⁶⁹ En effet, les représentants d'ACCOBAMS ont déjà promis de « collaborer et de partager leurs expériences et leurs compétences techniques avec la Région des Iles du Pacifique »: *Report of the First Meeting of the Signatories to the Memorandum of Understanding for the Conservation of Cetaceans and their Habitats in the Pacific Islands Region* (Bonn: CMS, 2007), at 3.

71. Une approche alternative a été de développer des synergies régionales, plutôt que centrées sur les espèces, comme par exemple implanter le MdE de l'IOSEA/Conseiller principal de la CMS au bureau du PNUE à Bangkok et le MdE 2008 sur les Rapaces et les Dugongs à Abou Dabi (EAU). Le MdE de l'IOSEA a réussi à impliquer de nombreux pays dans le travail de la CMS lié à la tortue marine et ce, malgré le fait que près d'un quart de ses membres (sur 30 États signataires) ne fassent pas partie de la CMS. Bien que le potentiel maximal de ces approches régionales ne soit pas encore atteint, ces dernières peuvent faciliter la coordination des ressources et offrent la possibilité de développer des centres d'expertise régionale sur les espèces migratrices en général et sur une espèce individuelle en particulier. Des bénéfices considérables ont été signalés à cet égard concernant l'Accord de 2008 sur les Dugongs, qui est dirigé en-dehors du Bureau de programme de la CMS aux EAU, ouvert récemment. Il est également à noter que les EAU se sont engagés à fournir des financements généreux, consistants et durables en vue de garantir ces arrangements. Ainsi l'on peut suggérer qu'il y a un certain degré de corrélation entre l'origine effective des financements et le succès des synergies régionales.
72. En outre, il faut également observer qu'un inconvénient du système repose dans son approche excessivement généralisée. Le simple fait que des accords sur les espèces existent dans la même région ne suffit pas en soi à fournir une plateforme pour une intégration efficace. Un exemple clair de ce problème a été fourni par le MdE sur l'Éléphant d'Afrique de l'Ouest, qui a déclaré que les initiatives existantes de la CMS dans la région sont marines, et non terrestres, et que « bien qu'il y ait de nombreux arguments en faveur d'une consolidation et d'une fusion de ces accords au nom de la « rationalisation », cela compliquerait et affaiblirait sûrement le succès du MdE jusqu'à maintenant ». Les Signataires du MdE sur l'Éléphant d'Afrique de l'Ouest ont rejeté l'idée d'étendre le MdE aux populations d'Afrique Centrale.
73. Afin de satisfaire les langues de travail des Parties de la CMS, les accords auxiliaires travaillent avec diverses langues incluant l'arabe, le russe, le néerlandais, l'allemand, l'espagnol, le français, l'anglais, le danois, le chinois et le portugais, l'anglais étant la langue de travail commune à tous les accords.

4.1.3 Intégration scientifique et technique

74. L'intégration d'informations scientifiques et techniques nécessite de garantir une cohérence et une pratique optimale dans la compilation d'informations en développant des outils de gestion de l'information, en améliorant l'accès à l'information sur les espèces migratoires déjà collectée par les Secrétariats et en étant capable d'analyser les données collectées. Pour la Famille de la CMS, l'intégration est nécessaire non seulement entre les membres de la Famille de la CMS, mais également entre les conventions liées à la biodiversité, en particulier concernant les données actuelles sur les diverses tendances qui ont des conséquences sur les espèces migratrices, comme les informations sur le statut des écosystèmes, le changement climatique et la pollution de source marine et de source terrestre. L'intégration est devenue plus importante avec la nécessité de satisfaire l'objectif 2010 pour la biodiversité et le développement des indicateurs de biodiversité mis en place par la Convention sur la diversité biologique.

75. Bien que le but de la base de données GROMS (un système d'information scientifique sur les espèces migratrices et leurs populations) n'était pas conçu pour intégrer des informations, il s'en est suivi un mécanisme clé en vue d'intégrer des informations techniques entre les membres de la Famille de la CMS. La logique de GROMS était de lutter contre le problème d'éparpillement des informations en résumant les connaissances sur les espèces migratrices dans un système d'information⁷⁰. Financée à l'origine par le Ministère allemand de l'Environnement, elle a été transmise à la CMS en 2005, mais n'a pas pu être maintenue dû à un manque de financement. Toutefois, un accord a récemment été signé avec le GBIF, permettant à GROMS d'être intégré dans le portail d'informations du GBIF⁷¹. L'un des principaux avantages de GROMS est qu'elle est une base de données relationnelle ; elle permet de fournir des requêtes d'experts afin d'identifier les informations manquantes et les données contradictoires⁷². L'évaluation de GROMS a souligné quelques améliorations qui sont nécessaires, y compris l'introduction d'un contrôle de qualité afin d'assurer la fiabilité des données, l'établissement d'un Conseil scientifique en vue de garantir la pertinence et fiabilité scientifique des données sur le long terme et leur intégration dans le réseau mondial des systèmes d'informations en ligne sur les espèces⁷³.
76. Le Système de gestion de l'information de la CMS est également un outil d'intégration de l'information technique conçu spécifiquement pour la collecte, la gestion, l'analyse, l'utilisation et la diffusion des informations scientifiques et des informations de gestion qui sont nécessaires à la mise en place de la CMS et de sa famille aux échelles locale, régionale, et mondiale.

4.2 Capacité actuelle de la CMS à mener des activités

4.2.1 Perspective financière

4.2.1.1. Mise en place des accords

77. Il est difficile d'évaluer si la CMS et sa Famille ont les capacités financières à mener des activités étant donné qu'à la fois le nombre d'activités et le budget sont convenus par les Parties, celles-ci peuvent ainsi garantir que seules les activités qui sont financées sont approuvées. Elles peuvent aussi approuver des activités s'il est entendu qu'elles seront financées par des contributions volontaires. Par exemple, la Famille de la CMS a proposé d'établir un Système de rapports nationaux en ligne mondial (connu sous le nom de SONAR) en 2008⁷⁴ afin de résoudre le fardeau des rapports qui entravait la bonne mise en oeuvre des accords. Cependant, le Système en ligne n'a pas reçu de financement des activités de base lors de la COP 9 car il n'a pas été considéré comme une priorité et est maintenant suspendu⁷⁵ en attendant des financements de contributions volontaires. Ce type de prise de décision pose comme inconvénient qu'il faudrait peut-être plus de ressources pour mettre en place les activités de la CMS et de sa Famille que ne sont approuvées en réalité.
78. Les plans de travail et les plans d'action, ainsi que leur mise en place, constituent une base solide pour évaluer les capacités. Lorsque l'on considère le plan de travail de la

⁷⁰ UNEP/CMS/Conf.8.12.

⁷¹ UNEP/CMS/COP 9 Rapport Final 2008.

⁷² UNEP/CMS/Conf.8.12.

⁷³ UNEP/CMS/Conf.8.12.

⁷⁴ UNEP/CMS/Resolution 8.24.

CMS pour 2006-2008, seules deux activités n'ont pas été mises en place dues à un manque de financement, à savoir l'analyse du rapport sur la chasse des Espèces migratrices et le sauvetage et le suivi des Lamantins au Sénégal⁷⁶. Pour trois des sept Secrétariats d'Accords, le manque de financement a eu des conséquences sur la mise en place du plan de travail. AEWA a besoin immédiatement de collecter 600 000€ afin de financer une lacune dans le Projet des Voies de migration d'Afrique et d'Eurasie « Wings over Wetland » du PNUE/GEF. Le Secrétariat d'ASCOBANS a jugé le manque de financement comme une entrave à la mise en place des aspects intensifs du plan de travail à un degré satisfaisant. Le nouvel Accord sur les Gorilles n'a pas encore reçu de financement.

79. Trois autres Secrétariats d'Accords ont demandé plus de financement au niveau du personnel afin d'améliorer la mise en place de leur Accord. Étant donné que le nombre d'employés n'a pas grandement augmenté depuis 2002 et que toutes les Parties et activités des Accords ont augmenté, cet appel est crédible. Le Secrétariat de l'Accord sur les Phoques de la mer de Wadden a considéré son financement comme suffisant pour mener à bien son Plan de travail actuel et pense que des financements supplémentaires, ad hoc peuvent être collectés si nécessaire. Aucun budget séparé pour le Plan de gestion des phoques n'existe car le financement fait partie des budgets existants trilatéraux et nationaux.
80. La plupart des activités des MdE, à la fois le travail opérationnel et les projets, semblent sous-financées. Il existe une faible allocation (162 000€), qui fait partie du budget principal triennal de la CMS pour la gestion des 17 MdE⁷⁷, qui doit également couvrir le développement de nouveaux instruments et collaborations. Le MdE de l'IOSEA a réussi à collecter suffisamment de contributions volontaires pour satisfaire les coûts opérationnels élémentaires, que la plupart des autres instruments de la CMS reçoivent en tant que financement des activités de base, mais cela laisse très peu, voire aucun surplus pour des projets. Il n'y a pas assez de personnel pour satisfaire les obligations opérationnelles. Même un seul membre supplémentaire permettrait au bureau de Bangkok d'étendre le travail général de la CMS sur les espèces migratrices dans la région et de renforcer les capacités de l'IOSEA à consolider les partenariats institutionnels et à collecter des fonds pour soutenir ses projets⁷⁵.
81. Le Programme 2008-12 des Cétacés dans la région des îles du Pacifique a explicitement identifié l'incapacité à financer un Officier des Espèces marines pour gérer la coordination de ses initiatives menées auparavant sous l'égide du SPREP comme une entrave considérable aux progrès des divers Plans d'action à ce jour⁷⁶. Le manque d'un coordinateur formel pour le MdE sur les Cétacés des îles du Pacifique a également été identifié par les signataires comme une entrave majeure aux progrès qui doit être traité dès que possible⁷⁷ et il a été signalé que le manque de ressources, y compris l'accès à un financement durable, est l'un de leurs plus grands défis de sauvegarde⁷⁸. Il est clair que le fait de ne pas avoir de coordinateur est un inconvénient car cela signifie l'absence d'un point focal pour des activités cruciales telles que la collecte de fonds, sur lesquelles les MdE dépendent. Ainsi, la Seconde

⁷⁶ UNEP/CMS/Conf.9.5/Addendum/Annex.

⁷⁷ UNEP/CMS/COP9/Resolution 9.14/Annex VIII.

⁷⁵ IOSEA Questionnaire.

⁷⁶ Pacific Islands Regional Marine Species Programme 2008-12 (Apia: SPREP, 2007), at page 6.

⁷⁷ UNEP/CMS/PIC-1/Report pages 7-8.

⁷⁸ Pacific Islands Regional Marine Species Programme 2008-2012 (Apia.SPREP,2007).

Réunion des Signataires (MoS) du MdE sur les Cétacés des îles du Pacifique a donné son aval à une proposition⁷⁹ visant à avoir un Officier régional de la CMS colocalisé afin de coordonner le MdE sur les Cétacés des îles du Pacifique qui se concentrerait sur la CMS et serait financé par la CMS (principalement au travers de donations) tout en étant hébergé par le SPREP. Cette proposition ne résout pas le problème de financement mais fournit un calendrier pour résoudre ce problème.

82. Les MdE sur les Dugongs et les Rapaces sont totalement financés par les EAU pour les trois premières années. Le MdE sur la Grue de Sibérie manque de financement pour mettre en place la plupart de ses dispositions principales, y compris la garantie d'habitats sûrs, le suivi des oiseaux sauvages et relâchés et le développement continu de techniques de réintroduction⁸⁰. Le MdE sur l'Antilope saïga manque de financement pour une unité de coordination, ainsi que pour une MoS déjà retardée (prévue en 2008) ; les progrès durant la phase critique de développement, où tous les États de l'aire de répartition ont signé l'instrument, y compris la Fédération russe, ont été sévèrement limités. Le MdE sur le Cerf de Bukhara ne peut pas accomplir un élément essentiel de son plan d'action, à savoir un réseau de développement pour les zones de protection, à cause du manque de financement⁸¹. Étant donné que les coûts opérationnels de la Population d'Afrique de l'Ouest du MdE sur l'Éléphant d'Afrique pour les trois années à venir sont estimés à 120 000\$ et qu'il n'a reçu des promesses que de 10 000€ par an de la CMS, les financements sont insuffisants pour couvrir ses activités⁸².
83. La CMS, les Accords et les différentes initiatives opèrent en différentes langues en vue de satisfaire les langues de travail des Parties. Toutefois, cela entraîne des coûts en matière de services de traduction.

4.2.1.2. Contributions des Parties et contributions volontaires

84. La CMS et la Famille de la CMS comptent énormément sur les contributions volontaires pour financer leurs activités, y compris les projets de conservation, les réunions et les publications. La plupart des projets de conservation contenus dans les Plans d'action, en particulier, sont financés de manière volontaire. La pratique en vigueur est que les coûts⁸³ du Secrétariat, de gestion ainsi que les coûts administratifs et opérationnels généraux soient couverts par les contributions des Parties, les contributions volontaires étant allouées à des projets de conservation spécifiques. Trente-huit pour cent du budget total de la CMS provient de contributions volontaires et elles sont toutes allouées à des projets de conservation alors que seulement 2,6% des contributions des Parties sont allouées au travail de conservation,⁸⁴ le Programme de Micro-financement de la CMS, destiné à financer les activités d'Action concertée, étant à présent également financé par des contributions volontaires⁸⁵.
85. Quelques Parties sont à terme échu de leurs contributions aux budget principal du fonds en fidéicommiss de la CMS. Au total, il y a 112 471€ de promesses non-payées

⁷⁹ UNEP/CMS/PIC2/Doc 3-02.

⁸⁰ UNEP/CMS/SC-6/5/Add.1/par41c).

⁸¹ UNEP/CMS/Bukhara Deer/Action Plan and Bukhara Deer questionnaire.

⁸² UNEP/CMS/WAE1/Doc.8.

⁸³ Exception faite des dépenses de bureau qui sont couvertes par le pays hôte.

⁸⁴ UNEPCMS/Resolution 9.14.

⁸⁵ UNEP/CMS/ScC/Doc.3 Report Activity Planning 2009.

pour 2008 et les années précédentes. Les promesses non-payées pour 2009 à ce jour s'élèvent au total à 413 177€. En 2008, 39 parties étaient à terme échu, avec des montants variant de 4€ à 26 000€, la moyenne étant de 1000€.

86. Les contributions volontaires d'AEWA s'élèveraient à plus de 55% de son revenu total si toutes se matérialisaient, seulement 0,25% des coûts des projets provenant des contributions des Parties⁸⁶. Un plus grand pourcentage des contributions des Parties d'ACCOBAMS couvrent des projets mais cela est dû au pays hôte qui garantit les coûts opérationnels. Actuellement, moins d'1% du budget principal d'ASCOBANS est alloué au travail de conservation et cela est considéré comme du financement d'amorçage afin de collecter des contributions volontaires. Bien qu'il soit convenu que tout surplus du budget principal aille vers du travail de conservation⁸⁷, et il y a eu un surplus de 90 000\$ US au cours des deux dernières années, cette situation ne peut être durable que si le Secrétariat de la CMS agit en tant que Secrétariat d'ASCOBANS. Il en va de même pour la mise en place de l'Accord sur les Gorilles, les contributions des six Parties s'élevant à 54 000€ pour trois ans et cela étant insuffisant pour couvrir les coûts du travail de sauvegarde estimés à 450 000€ pour le budget actuel. Dans ce cas-là, les contributions des Parties ne seraient pas nécessairement réservées à des projets de conservation.
87. Pour le budget actuel d'EUROBATS, il est estimé que les contributions volontaires s'élèveront à plus de 17% de son revenu total, aucune somme d'argent du budget principal n'allant à des projets. Toutes les activités des MdE sont financées par des contributions volontaires. En outre, certaines activités de base sont à présent financées par des contributions volontaires et certains s'inquiètent du fait que tout le financement du Programme de Micro-financement, destiné à financer les activités des MdE, provienne de contributions volontaires, étant donné que les MdE dépendent déjà en grande partie sur cette source de revenu⁸⁸. Comme les Parties peuvent adhérer à un MdE (qui sont financés par des contributions volontaires) et peuvent ne pas adhérer aux Accords ayant force d'obligation (qui nécessitent un financement pour le budget principal), on pourrait avancer que cela est un inconvénient car cela crée des « profiteurs » de budget qui reçoivent des fonds du Secrétariat de la CMS. Toutefois, il existe également des avantages à collaborer avec des Parties de l'aire de répartition, qu'elles soient ou non des Parties d'Accords ayant force d'obligation, comme par exemple le début d'une relation qui peut se développer par la suite, l'échange de supports et données scientifiques ou encore l'assistance en vue de remplir les objectifs de conservation.
88. L'avantage de ce système est que les Parties et d'autres contributeurs ont été ouverts et ont fourni des fonds pour des travaux spécifiques et les Secrétariats de la CMS et des Accords, même sans un employé dédié à la collecte de fonds, se sont révélés parfaitement à même de récolter des fonds. Par exemple, les activités du MdE sur les Dugongs et les Rapaces sont totalement financées⁸⁹ pour le prochain triennat par les EAU, démontrant l'importance d'avoir un État sponsor prêt à faire un investissement significatif et durable pour la conservation des espèces migratrices. Grâce à l'arrivée

⁸⁶ UNEP/AEWA/MOP/Resolution 4.8/Appendix I.

⁸⁷ ASCOBANS/MOP5/Resolution 2c/Annex 1a.

⁸⁸ UNEP/CMS/ScC/Doc.3 Report Activity Planning 2009.

⁸⁹ Questionnaire sur les Dugongs.

d'un jeune officier chargé de la collecte de fonds et des partenariats, la CMS et sa Famille peuvent mettre à profit leurs forces.

89. Toutefois, le financement volontaire, de par sa nature, est incertain et les financements peuvent ne pas être aussi disponibles, menaçant ainsi la continuité. Comme les contributions volontaires tendent à être consacrées à un projet en particulier, cela signifie aussi des difficultés possibles à planifier l'avenir. Dans le passé, les contributeurs volontaires ont par ailleurs montré une nette préférence pour les projets limités dans le temps ou les réunions, plutôt que pour les activités sur le plus long terme ou celles de nature opérationnelle⁹⁰, ce qui représente un problème, tout du moins pour les MdE qui ne disposent pas de financement principal pour les activités opérationnelles.

4.2.1.3.PSC

90. Le PNUE charge 13% (le degré de pourcentage est établi par l'Assemblée générale des Nations Unies) du revenu total du fonds en fidéicomis de la CMS, d'AEWA, d'ASCOBANS, d'EUROBATS et des Gorilles en tant que coûts indirects, ce qui équivaut à environ 2 313 120€ pour leur période actuelle de période budgétaire principale. L'avantage de ce système est qu'une partie de cet argent est réinvestie dans la CMS, par exemple les sommes d'argent du PSC financent 5 postes au Secrétariat de la CMS, qui soutiennent également AEWA, ASCOBANS, EUROBATS et les Gorilles. L'inconvénient de ce système est que les contributions volontaires sont également sujettes à ces charges indirectes. Étant donné que les donateurs fournissent des sommes d'argent dans un but spécifique, l'application du PSC sur ces sommes peut rendre les financeurs potentiels plus réticents, en particulier si les efforts de collecte de fonds sont augmentés, comme cela est prévu.
91. Le PNUE a la discrétion pour utiliser les sommes d'argent du PSC pour les activités de la CMS, à la demande du Secrétaire exécutif de la CMS. Lors des COP8 et COP9, les Parties ont suggéré que les 13% prélevés sur les contributions volontaires reçues par la CMS, soit un total de 337 075€ pour le budget actuel, soient redirigés vers des projets de conservation et utilisés pour financer des réunions. Par le passé, le Secrétaire exécutif de la CMS a demandé au PNUE à ce que certaines de ces sommes d'argent soient allouées à des projets de conservation.

4.2.1.4.Fonds en fidéicomis

92. En ce qui concerne les allocations, tous les revenus de la CMS et de la Famille de la CMS sont conservés dans un Fonds en fidéicomis qui est géré, débloqué et généralement administré par le PNUE à Nairobi alors que la plupart des activités sont menées à Bonn. Les transactions financières sont initiées et approuvées par la CMS et les Accords administrés par le PNUE. Bien que les paiements soient effectués via Nairobi, cet arrangement s'est révélé efficace et a permis au Secrétariat de fermer un compte à Bonn.
93. Parmi les MdE, seul IOSEA dispose de son propre Fonds en fidéicomis⁹¹. Les MdE sur les Rapaces et les Dugongs disposent d'un flux de rentrées séparé (3 millions de

⁹⁰ UNEP/CMS/WAE1/Doc.8.

⁹¹ Voir MT-IOSEA/SS.5/Doc.10 Annexe 1.

dollars US pour trois ans) qui sont déposées dans le Fonds en fidéicommiss pour les contributions volontaires de la CMS⁹². D'autres MdE sont principalement financées par des gouvernements et organisations partenaires, la CMS n'a donc aucune vue d'ensemble sur la manière dont les sommes d'argent sont dépensées. Néanmoins, si les entités chargées de l'application utilisent des fonds de la CMS, ils doivent fournir des rapports financiers selon les Lettres d'accord. Les avantages sont la réduction des coûts administratifs et le renforcement de la confiance accordée aux Parties et aux partenaires, mais les inconvénients sont l'absence de point focal pour la collecte de fonds et l'impossibilité de quantifier les sommes d'argent.

4.2.2 *Aspects institutionnels*

94. À un niveau central, de grandes inquiétudes ont été soulevées concernant l'augmentation du personnel de la CMS depuis de nombreuses années. Depuis la Cinquième COP en 1997, le Secrétariat a constamment observé que le nombre d'employés, en apparence adéquat, est souvent illusoire et ne reflète ni les exigences administratives de la Convention, ni le nombre réel de postes disponibles en réalité. À ce moment-là, les Parties ont été averties que « bien que le nombre d'employés semblaient être considérable, plusieurs d'entre eux étaient mutés à la CMS pour une courte période ou travaillaient à temps partiel et que les contrats de plusieurs membres du personnel arrivaient bientôt à terme ». ⁹³ En réalité, un avertissement fut émis qui déclarait que la Convention était « en sous-effectif, avec tous les problèmes que cela impliquait ». ⁹⁴
95. Le Secrétariat a formellement déclaré que le nombre d'employés était adéquat à seulement une occasion, lors de la Huitième COP en 2005, lors de laquelle le Secrétaire exécutif a considéré qu'il y avait une « addition maximale de personnel » englobant une « équipe cohésive, flexible et créative, capable de réagir rapidement aux événements changeants » car tous les postes prévus dans le budget principal étaient pourvus à cette époque. ⁹⁵ Avec du recul, cette observation apparaît comme une vaste erreur de calcul, étant donné qu'une estimation considérablement plus accablante fut délivrée lors de la Neuvième COP de décembre 2008, les activités du Secrétariat ayant été considérées comme « entravées par le manque de personnel ». ⁹⁶
96. Actuellement, il y a 5 postes vacants au sein du Secrétariat de la CMS, mais le processus de recrutement a commencé. Les 3 postes P2 débiteront en janvier 2010 selon le budget approuvé par la COP9. Les postes vacants en soi ne semblent pas entraver le nombre d'employés en général ; jusqu'à ce que la personne adéquate soit recrutée, le poste vacant est occupé par des consultants externes, des stagiaires ou d'autres membres du Secrétariat et du PNUE. On peut citer l'exemple de Mme Elizabeth Maruma Mrema du PNUE à Nairobi, qui occupe provisoirement le poste vacant de Secrétaire exécutif de la CMS. Le processus pour désigner des membres du personnel a été simplifié par le Plan d'action des Ressources humaines convenu entre le Directeur exécutif du PNUE et le Secrétaire général des Nations Unies, qui impose une limite de 120 jours entre le jour de publication d'un poste vacant sur les sites internet de la CMS et du PNUE et le jour de la nomination ; si

⁹² Informations fournies par le Secrétariat de la CMS.

⁹³ Document UNEP/CMS/COP5/Report, at 12.

⁹⁴ *Ibid.*

⁹⁵ Document UNEP/CMS/COP8/Report/Report 1, at 4.

⁹⁶ Document UNEP/CMS/COP9/REPORT, at 7.

personne n'a été nommé à ce moment-là, c'est tout le processus de recrutement qui recommence. D'autres changements sont prévus à partir du 1er janvier 2010, avec l'introduction d'un nouveau système de recrutement appelé INSPIRA, qui remplace le système actuel Galaxy.

97. La cause principale de ces problèmes a été clairement identifiée comme étant un manque d'investissement structurel continu dans la gestion du régime de la CMS : le nombre d'employés est resté inchangé depuis la dernière grande réévaluation en 2002 alors que, durant cette période, le nombre de Parties, ainsi que les instruments auxiliaires et les projets, ont continuellement augmenté. Les employés de la CMS sont ainsi éparpillés sur des engagements opérationnels de plus en plus nombreux. La disparité au niveau des capacités opérationnelles au sein de la CMS, qui s'étend de plus en plus, a été parfaitement illustrée par rapport à d'autres conventions liées à la biodiversité car la CMS emploie nettement moins de personnes (34 employés avec 144 Parties) que la CDB (91 employés avec 190 Parties), la CITES (28 employés avec 175 Parties), le WHC (94 employés avec 186 Parties) (tous gérés par les Nations Unies) et la Convention de Ramsar (22 employés avec 159 Parties).⁹⁷
98. Deux autres répondants (le MdE sur le Phoque moine de Méditerranée, le MdE sur le Cerf de Bukhara) ont déclaré que le nombre d'employés était largement suffisant pour satisfaire les exigences organisationnelles actuelles mais ont observé que des développements futurs nécessiteraient plus de personnel. L'Accord sur les Gorilles a déclaré qu'il était ravi du soutien du Secrétariat et, bien que des employés supplémentaires pourraient donner un élan aux activités, cette décision nécessiterait un investissement durable et garanti, le status quo étant donc considéré comme la solution optimale pour le moment.
99. Toutefois, ce qui est particulièrement inquiétant, c'est que sept filiales de la CMS ont déclaré être en sous-effectif. Ces organisations incluent beaucoup des instruments les plus prestigieux et les plus anciens établis sous l'égide de la CMS, ce qui pourrait avoir de graves implications pour l'image et la perception de la Convention si l'efficacité opérationnelle est compromise due à un nombre insuffisant d'employés.
100. C'est peut-être AEWA qui a signalé la plus grande disparité au niveau des effectifs et qui a observé qu'« un manque de ressources » avait compromis sa capacité à honorer des engagements pertinents. Par ailleurs, AEWA a considéré que le nombre d'employés actuel représentait le minimum requis pour gérer l'Accord et que ce dernier atteignait les limites de ses capacités opérationnelles. Il a été estimé que trois postes supplémentaires étaient requis, à savoir deux Officier régionaux et un Officier en charge des capacités, ainsi que quatre employés administratifs. Même sans ces nominations supplémentaires, il a été estimé que le nombre d'employés actuel devait être augmenté et passer de deux postes à temps partiel à deux postes à temps complet.
101. Des pressions considérables peuvent être observées au sein d'ASCOBANS, qui a été formellement restructuré en 2006 lors de la Cinquième MOP de l'Accord, au cours de laquelle il a été demandé une augmentation de 25% du budget principal, demande qui a été rejetée dans l'ensemble, afin de couvrir les charges salariales en augmentation

⁹⁷ Informations prises sur les sites internet du MEA. Les chiffres de Ramsar incluent 4 stagiaires et la CITES a quatre postes vacants en plus des 28.

subies par l'Accord du fait qu'il ait été placé sous l'égide du PNUE.⁹⁸ La réaction des Parties a été d'abolir le poste précédemment à plein temps de Secrétaire exécutif, la responsabilité des opérations de l'Accord étant confiée principalement au Secrétariat de la CMS.⁹⁹ Au minimum, ASCOBANS signale que le poste d'administration actuel doit être augmenté à temps complet et qu'il faudrait sérieusement considérer transformer le poste de Coordinateur en un poste à temps complet (P2 ou P3).

102. ACCOBAMS a également signalé la nécessité d'augmenter les effectifs. Pour le moment, le Secrétariat d'ACCOBAMS est en grande partie garanti par l'engagement volontaire continu de la Principauté de Monaco, qui fournit le Secrétaire exécutif et son assistant, un autre assistant administratif étant fourni par ACCOBAMS. Il est considéré que, « pour fonctionner », le Secrétariat permanent d'ACCOBAMS requiert cinq membres du personnel, y compris le Secrétaire exécutif, bien qu'aucun autre poste n'ait été signalé au-delà de la nécessité de ces personnes à un « niveau administratif et scientifique correct ».
103. Le MdE des Iles du Pacifique a signalé le besoin de soutien supplémentaire dans des zones clés, tel que le besoin de nommer un Officier Régional des Iles du Pacifique de la CMS, situé au SPREP, étant donné que le nombre d'employés a « peut-être limité le degré auquel le Secrétariat a été capable de jouer un rôle proactif dans la garantie de la mise en place du MdE ». La nécessité de cette nomination a également été renforcée au sein du Programme marin 2008-12 du SPREP, qui a explicitement identifié l'incapacité à financer un Officier en charge des espèces marines pour superviser la coordination de ces initiatives comme une entrave considérable aux progrès des divers Plans d'action à ce jour.¹⁰⁰ En outre, le MdE sur les Éléphants d'Afrique de l'Ouest a annoncé la perte de son Administrateur de programmes, un individu avec une expérience significative pour développer l'initiative.
104. Ailleurs, le MdE sur la Saïga a noté avec inquiétude les capacités en retrait du nombre d'employés centraux actuel au sein de la CMS en vue de servir ses MdE de manière efficace. Il a été jugé en particulier que « le nombre d'employés est insuffisant pour gérer ce MdE puisque l'Officier en charge des Accords et l'Assistant Spécial au SE ont également de nombreuses autres tâches à gérer ». Cela a été considéré comme une entrave significative aux progrès, d'autant plus que, du à l'absence d'un Officier en charge des Accords en 2007, la Seconde Réunion des signataires a été retardée, que « le MdE a considérablement souffert et que cela a été fortement visible dans les secteurs de la recherche, du gouvernement et des NGO ». Le MdE a observé qu'au minimum il fallait nommer un responsable à temps partiel pour cet instrument et, qu'idéalement, il faudrait également un soutien central sous la forme d'un conseiller légal spécifique (une tâche actuellement confiée au niveau central à un stagiaire) et d'un collecteur de fonds.
105. Trois points essentiels concernant les effectifs semblent être particulièrement importants à la CMS et doivent être traités promptement. Premièrement, ce qui est

⁹⁸ Résolution 1 : Intégration du Secrétariat d'ASCOBANS dans l'Unité des Accords du PNUE/CMS, adoptée lors de la Troisième MOP en 2000. Ces développements ont été toutefois considérés avec optimisme lors de la Quatrième MOP en 2003, le Secrétariat ayant déclaré qu'il « serait maintenant en mesure de fournir un encore meilleur service à l'Accord que par le passé » : *Report of the Fourth Meeting of the Parties to ASCOBANS* (Bonn: ASCOBANS, 2003), at 4.

⁹⁹ Résolution 2 : Joindre les Forces d'ASCOBANS et de la CMS pour une Gestion et une Opération Améliorées du Secrétariat D'ASCOBANS, adoptée lors de la Cinquième MOP en 2006.

¹⁰⁰ *Pacific Islands Regional Marine Species Programme 2008-12*, at 6.

frappant c'est que, bien qu'il y ait eu un certain nombre d'efforts pour restreindre la CMS, il apparaît clairement que ces efforts laissent en fait la structure administrative de la Convention avec un manque de personnel, les employés restants se retrouvant ainsi à devoir assumer un plus grand nombre de responsabilités. Un premier avertissement à ce sujet a été émis à la Septième COP en 2002, lors de laquelle il a été observé que, en dépit de l'intégration des Secrétariats de certains Accords clés, les ressources humaines de la CMS ont en fait diminué.¹⁰¹ Cela s'est également produit pour ASCOBANS, où l'arrangement précédent de deux employés à temps complet a été remplacé par un total net de moins d'un 1,5 employés, répartis sur quatre postes séparés et supposés traiter une charge de travail en augmentation.

106. Deuxièmement, les pressions sur le personnel augmentent constamment au point où elles sont devenues insoutenables. Bien que la multiplicité des tâches et les multiples responsabilités administratives soient synonymes de gouvernance efficace au sein d'un instrument multilatéral, dans certains cas le degré de pluralité des rôles est tel que l'efficacité opérationnelle semble à peine réalisable. En dépit du dévouement, de l'engagement et du professionnalisme certains exhibés par les employés de la CMS à ce jour, les charges de travail dans certains domaines clés sont insoutenables. De nombreux Accords ont atteint leur capacité opérationnelle avec leurs effectifs actuels et pourtant les engagements au sein de ces instruments continuent de s'étendre, alors qu'il est irréalisable pour les employés d'occuper des postes importants à la fois aux niveaux central et auxiliaire.
107. Troisièmement, l'expansion de la CMS dans de nouvelles régions et concernant de nouvelles espèces est une preuve avérée de son succès au cours des dix dernières années. Cependant, tout cela a augmenté la pression sur l'administration centrale, en particulier concernant les services du Secrétariat à de plus en plus d'initiatives (juste en 2008, 7 initiatives ont vu le jour, à savoir l'Accord sur les Gorilles, le MdE sur les Rapaces, le MdE sur les Dugongs, le MdE sur les Flamands roses des hautes Andes, le MdE sur les Mammifères aquatiques d'Afrique de l'Ouest, le Plan d'action pour les Voies de migration d'Asie centrale et le Plan d'action pour les Mammifères des zones arides d'Eurasie centrale) qui sont dirigées par le même nombre d'employés. Il apparaît clairement qu'il faut des investissements durables au niveau des Officiers chargés des Accords afin de fournir plus d'opérateurs en vue de gérer efficacement les MdE, les Accords et les autres initiatives.

4.2.3 Gestion de l'information et des rapports

108. L'évaluation de l'implémentation de la CMS et la conformité des Parties avec les accords repose sur des informations concrètes, fiables et à jour. Les principales sources d'informations pour la famille CMS sont les rapports nationaux. Tous les accords de la famille CMS contiennent des clauses indiquant que les signataires doivent soumettre des rapports nationaux avant les réunions ordinaires. Sous l'article VI(3) de la CMS le Secrétariat a la responsabilité de d'obtenir les rapports et autres informations qui permettront la promotion des objectifs et des implémentations de la Convention. Des exigences similaires sont présentes dans l'AEWA (Art. VII(e)) et dans l'EUROBATS (Art.VI). Cependant la base législative pour cette exigence de

¹⁰¹ UNEP/CMS/COP7/Proceedings: Part I, at 7.

rapport est dépend du statut légal de l'instrument. Alors que l'exigence sous la Convention et ses accords fils a une contrainte légale, ce n'est pas le cas sous les MdE (Mémorandum d'Entente).

109. Un certain nombre de problèmes ont été identifiés concernant les exigences des rapports de la famille CMS. Alors que les rapports nationaux ont une signification cruciale pour déterminer le statut de l'accord, à cause de l'augmentation du nombre d'accords, il y a une augmentation de la charge de travail de transmission des rapports des Parties individuelles. Cette charge de travail pourrait être aussi rédhibitoire pour des signataires potentiels.
110. Les dates limite pour les rapports sont souvent manquées par un grand nombre de Parties. Alors que certaines Parties finiront par remettre le rapport plus tard, il y a aussi souvent un pourcentage élevé de non-conformité. Les délais peuvent avoir un impact sur l'évaluation de l'implémentation de la Convention. Quand les pays ne respectent pas les conditions de remise des rapports, il y a une plus grande probabilité que la synthèse des rapports soumis ne soit pas fiable ou soit faussés, et par conséquent un échec à fournir au COP des éléments fiables sur lesquels prendre des décisions¹⁰². A la COP 9 de la CMS, seulement 50% des Parties ont soumis des rapports avant la date limite¹⁰³. Au MOP4 de l'AEWA, 64% des rapports ont été remis par les Parties¹⁰⁴. Comme 52% seulement des Etats de l'AEWA sont des Parties de l'Accord, l'évaluation disponible du statut des espèces couvert par l'Accord ne représente que 34% du périmètre géographique. Quelques une des raisons invoquées pour justifier la non remise des rapports sont par exemple le manque de budgets, le manque de capacités, de ressources et de coopération nationales, ainsi que la rotation du personnel (UNEP, 2008).
111. Les mécanismes de transmission des rapports ont été décrits comme « ...*démodés, encombrants, et couteux, à la fois pour les Parties et le Secrétariat* »¹⁰⁵. Il y a des différences considérables dans le périmètre et les sujets des différents accords. Alors que certains ont un sujet large (CMS), d'autres sont en rapport avec des groupes taxonomiques très spécifiques et souvent il y a peu ou aucun recoupement géographique¹⁰⁶. A travers la famille CMS et les Conventions de biodiversités liées en général il n'y a pas de coordination des périodes de transmission des rapports et ceci à son tour accroît la charge sur les Etats à cause des exigences multiples de transmission des rapports. Un autre problème est que les formats changent souvent après chaque réunion (COP 9 de la CMS)¹⁰⁷. Ceci s'explique souvent par le retour d'expérience de l'utilisation des formulaires par ceux qui doivent les remplir.
112. Les questions sont parfois dupliquées à travers les accords et par conséquent ceci peut résulter dans la duplication du travail. Quand chaque accord a identifié un point de concentration national différent ce problème est démultiplié quand les points de concentration nationaux ne communiquent pas entre eux. Il y a par conséquent un besoin d'améliorer les liens entre les points de concentration nationaux des différents

¹⁰² UNEP/CMS/Info.9.19.

¹⁰³ Cependant, 85% des Parties ont envoyé leur rapport au MOP 3 de l'ACAP (11 sur 13).

¹⁰⁴ 50% des Etats Africains et 74% des Etats de l'Eurasie ont envoyé leur rapport.

¹⁰⁵ UNEP/CMS/Inf 9.19 sur la proposition de projet pour SONAR 2010.

¹⁰⁶ Par exemple AEWA couvre 110 états des aires de répartition en Afrique, Europe et en Asie, pendant que le MoU du Flamand des Andes couvre 3 états des aires de répartition en Amérique du sud.

¹⁰⁷ "Joint core reporting elements of biodiversity-related conventions and agreement" préparé par la Division Juridique Environnementale et des Conventions de l'UNEP et l'UNEP-WCMC.

accords afin d'accroître les synergies et réduire les duplications¹⁰⁸. Il est aussi difficile pour les Secrétariats de consolider les rapports individuels dans un seul rapport qui résume la position collective de toutes les parties¹⁰⁹. Ceci est peut être la conséquence des difficultés d'analyser des données qualitatives car il peut être difficile d'évaluer quantitativement les actions d'implémentation de l'Accord et l'efficacité des actions avec des contenus qualitatifs¹¹⁰.

113. La production de rapports pour un nombre croissants d'Accords est couteuse en temps et en argent. Comme souligné dans la proposition du projet ONLINE (SONAR), la production de rapports demande des ressources humaines et financières, des expertises diverses, de l'organisation et la délégation de tâches¹¹¹. Les Parties n'ont pas fourni les fonds requis au COP9 parce que ce n'était pas considéré comme une priorité, donc les progrès vont dépendre des contributions volontaires.
114. Pour diminuer la charge sur les Parties entre les conventions et à travers la Famille CMS, l'UNEP-WCMC à travers le « projet Gestion de la connaissance » a cherché à harmoniser les exigences de production de rapports. Deux rapports ont été produits, un sur la transmission des rapports commune pour cinq accords de biodiversité liés (CMS, CBD, CITES, AEWa et IOSEA) en 2008. L'autre rapport, produit en 2007, a exploré la possibilité d'un cadre de transmission des rapports commune pour le CMS, AEWa et l'IOSEA, qui pourrait être étendu à d'autres membres de la famille CMS.
115. Le rapport 2008¹¹² a souligné le potentiel d'un entrepôt de données en ligne pour harmoniser les obligations de transmission des rapports en incluant les formats de rapports nationaux¹¹³. Il a proposé que tout format de rapport harmonisé devrait comporter deux parties, à cause de la complexité de l'information collectée par les rapports nationaux. La première partie s'occuperait des informations générales ou communes, contenant des informations relatives à tous les Secrétariats et une seconde partie s'occupant d'informations spécifiques à l'implémentation d'actions/instruments particuliers sous les Accords¹¹⁴. Les instructions communes recommandées dans le rapport pourraient être étendues pour couvrir les conventions de biodiversité liées et autres Accords de la CMS¹¹⁵. Dans le rapport 2007¹¹⁶, le format proposé contenait à la fois une section générique pour les exigences de la CMS et une section plus spécifique pour les exigences AEWa et IOSEA.
116. Si un cadre de transmission des rapports commun était étendu pour couvrir toute la famille CMS, un système en ligne serait plus efficace et ergonomique permettant aux Parties de remplir uniquement les sections qui leur sont exigées. Au COP 8 de la CMS, ceci a été reconnu dans la résolution 8.24, qui demande l'adaptation du format de rapport national pour faciliter une transmission des rapports en ligne dans l'implémentation du Plan Stratégique de la CMS 2006-2011. Actuellement, IOSEA offre une transmission des rapports en ligne et il est considéré comme un des

¹⁰⁸ UNEP/CMS/Inf.7.20.

¹⁰⁹ ACAP/MoP3/ Doc.28.

¹¹⁰ Rapport ACAP/AC4/ paragraphe 7.1.6.

¹¹¹ UNEP/CMS/Info.9.19.

¹¹² 'Joint core reporting elements of biodiversity-related conventions and agreements', préparé par la Division Juridique Environnementale et des Conventions de l'UNEP et l'UNEP-WCMC.

¹¹³ Ibid

¹¹⁴ Ibid, page 4.

¹¹⁵ Ibid, page.5.

¹¹⁶ 'Joint reporting for CMS, AEWa and IOSEA' préparé par l'UNEP DELC et l'UNEP-WCMC, 2008.

systèmes en ligne le plus avancé de tout MEA et peut être même le seul système en opération.

117. La Famille CMS propose d'établir un Système de Transmission des rapports National En Ligne (SONAR – System of Online National Reporting) à introduire en 2008¹¹⁷. Cependant, le statut actuel de SONAR¹¹⁸ est dormant à cause d'un manque de financement des contributions volontaires. Au COP 9 l'espoir fut émis que le progrès du système ONLINE serait couvert par la phase II du projet « Gestion de la connaissance », qui était alors pris en considération par l'UNEP. Une réunion récente à Genève a décidé que la transmission des rapports online et l'harmonisation ne feraient pas partie de la phase II. Cependant, ceci fut pris en compte par le Secrétariat de la CMS qui déclarât qu'un projet séparé ou un sous-projet spécifique pourrait être requis pour introduire un système de transmission des rapports en ligne du style de l'IOSEA pour la CMS et d'autres Accords de la CMS¹¹⁹.
118. Le système actuel comporte un certain nombre d'avantages. Un certain nombre d'instruments ont fourni un mandat pour effectuer un travail d'harmonisation de la transmission des rapports¹²⁰ et certains instruments ont introduit des instructions ou des notes explicatives pour améliorer la qualité de l'information (CMS et IOSEA).
119. La transmission des rapports en ligne comporte des avantages décisifs comme : la réduction des coûts de développements des systèmes d'information pour les Secrétariats à travers partage des coûts, la réduction des recouvrements dans les formats de questionnaires des différents accords, la réduction de la charges des gouvernements nationaux, la suppression ou la réduction des besoins pour des mécanismes séparés, et une collecte plus facile de l'information et un assemblage facilité des rapports en ligne par le Secrétariat et les autres utilisateurs¹²¹. Le système de transmission des rapports en ligne de l'IOSEA a montré qu'une base de transmission des rapports solide doit exister avant de développer un système en ligne. Un certain nombre d'accords l'ont reconnu et ont fait des avancées pour améliorer le format de base, par exemple le modèle pour le COP 9 de la CMS a été significativement simplifié comparé aux formats précédents. Le système de transmission des rapports en ligne de l'IOSEA a également le « plus petit dénominateur commun » pour les pays qui ont des difficultés à travailler en ligne¹²².
120. Les différences des cycles de transmission des rapports des différents accords apparaissent comme barrière importante à la rationalisation des procédures de transmission des rapports au niveau national. Le manque de cycles de transmission des rapports cohérents et intégrés a été identifié par les projets pilotes nationaux fournis par l'UNEP pour l'harmonisation de la transmission des rapports nationaux. En relation avec les formats harmonisés, la CMS a exprimé des inquiétudes sur la perte de la capacité du COP de modifier les procédures de transmission des rapports nationales. IOSEA a aussi exprimé des inquiétudes à propos de la modification répété de modèles existants auxquels les utilisateurs peuvent être habitués¹²³.

¹¹⁷ UNEP/CMS/Résolution 8.24.

¹¹⁸ UNEP/CMS/Inf.9.19.

¹¹⁹ UNEP/CMS/Conf.9.20/Rev.1.

¹²⁰ UNEP/CMS/COP8/Res 8.11 and 8.24 and CMS/MOP3/Res 3.5.

¹²¹ UNEP/CMS/Info.9.19

¹²² UNEP/CMS/Info.9.19.

¹²³ MT-IOSEA/SS.4/Doc.8.1.

121. Les systèmes de transmission des rapports en ligne vont nécessiter des formats communs et des données communes ainsi qu'un outil d'analyse lié au format en ligne¹²⁴, donc il y a un besoin d'harmonisation des définitions à travers les documents centraux communs¹²⁵, et il y a un besoin de bâtiments au niveau national et au sein des Secrétariats de la CMS et des Accords/MdE pour la collecte, le traitement, la transmission des rapports et la gestion des données.
122. Le Secrétariat de la CMS, en faisant son possible pour assister à la réduction du temps passé à la transmission des rapports et encourager un taux plus élevé d'envoi des rapports nationaux, envoie par fichier électronique un format de rapport partiellement pré-rempli à chaque Partie¹²⁶. Les Parties doivent vérifier l'information pré-remplie et la modifier si besoin, et compléter les sections non remplies. Un rapport modèle est également disponible sur le site web de l'UNEP WCMC. Ceci est une mesure positive qui doit être encouragée jusqu'à ce que le système de transmission des rapports en ligne soit en place.

4.2.4 Renforcement de la Capacité

123. Compte tenu des contraintes d'ordre financier et humain relatives à l'accomplissement des objectifs de protection, le renforcement des capacités- en particulier dans les secteurs couverts par les accords les plus récents - devient un moyen déterminant de l'ordonnancement des ressources rares. Les accords régionaux continuent de se multiplier et leurs intitulés (par exemple Oiseaux des Prairies Sud-Américaines, Dugongs de l'Océan Indien et du Pacifique, Gorilles Africains du C/O/E) indiquent leur indéniable nature régionale. Dans le même temps, la croissance du nombre des Parties à la CMS¹²⁷ concerne principalement les nouveaux membres de l'Asie (et de l'Océanie), des Amériques et de l'Afrique. Une expansion continue est attendue en dehors de l'Europe et de l'Afrique qui constituent, à ce jour, la part prépondérante des Parties. Il est nécessaire de s'assurer que les Parties ou membres des accords régionaux sur les espèces accèdent également à la Convention mère. En outre, la capacité des Parties gouvernementales n'est pas la seule donnée importante, puisque les partenariats avec les ONG au niveau local ont se sont révélés être le canal le plus efficace pour la promotion de la protection.
124. A ce jour, un certain nombre d'instruments secondaires se sont montrés efficaces dans l'utilisation de l'expertise des opérateurs locaux, qui constitue une politique importante assurant l'utilisation des connaissances locales pour aborder les problèmes relatifs à la protection. Cependant, cette situation pose le risque de la fragmentation et montre la nécessité pour le Secrétariat de la CMS de pouvoir surveiller et répondre à de tels développements pour assurer la protection des espèces migratoires dans le cadre de la CMS. Cette tâche sera facilitée par le renforcement des capacités locales. A cet égard, la mise en place des Bureaux de Projet pour assister la coordination des instruments subsidiaires majeurs pourra s'avérer être un développement significatif. Une telle politique pourra non seulement favoriser l'efficacité administrative et la mutualisation des ressources, mais également assurer un point de contact central

¹²⁴ UNEP/CMS/Inf.9.19.

¹²⁵ Joint reporting for CMS, AEWa and IOSEA' prepare par l'UNEP DELC et l'UNEP-WCMC, 2008.

¹²⁶ UNEP/CMS/Conf.9.10.

¹²⁷ De 93 en Novembre 2005 à 112 en août 2009, avec un objectif de 123 Parties d'ici à 2011 dans le Plan stratégique.

clairement identifié permettant aux professionnels de la protection et aux autres employés de participer dans les activités pertinentes de la CMS.

125. Il est également nécessaire de prendre en considération deux objectifs particuliers. Le premier sera de combattre les risques de changement climatique pesant sur les espèces migratoires. La surveillance et la compréhension des risques posés par le changement climatique exigent des études scientifiques solides et la diffusion ciblée des conclusions. L'application pratique des techniques d'adaptation et d'atténuation pourra être nécessaire. Le changement climatique demande non seulement une conduite d'une forte politique centrale mais aussi le partage du savoir-faire et des connaissances par des programmes innovants. Par ailleurs, il devient vital que les mesures de protection soient intégrées dans le cadre plus large du développement durable, lequel n'est pas toujours bien compris. Cependant, l'intégration de la protection des espèces au sein de politiques globales plus larges des secteurs tels que le transport, l'énergie, la gestion des déchets pourra produire des résultats très significatifs.
126. Les mécanismes de renforcement des capacités sont de plus en plus disponibles par les systèmes d'information et du libre partage des données, lesquels deviennent accessibles si nécessaire. Ceci, et la mise en place de formations (soit en personne dans des ateliers régionaux, soit à distance) afin d'augmenter les capacités de protection dans le cadre régional aura non seulement pour but d'aider la réalisation des objectifs de protection mais pourra également renforcer, la valeur ajoutée globale d'être ou de devenir Partie à la Convention. Ce domaine peut concerner non seulement les études scientifiques produisant des documents d'orientation pertinents, mais aussi les travaux scientifiques sociaux sur le transfert des connaissances et les meilleures pratiques pour renforcement des capacités dans le contexte plus large des programmes de développement durable.
127. Bien entendu, un travail de qualité considérable a déjà été effectué, mais l'accent est ici placé sur la valeur importante qui pourra être ajoutée par l'utilisation des ressources déployées dans le cadre du renforcement des capacités. Le programme de stages est un autre mécanisme important qui pourra être utilisé à ces fins. Il a été démontré que les stagiaires restent engagés dans les travaux de protection. A ce jour, cependant, les stagiaires des pays en voie de développement sont une minorité. Le stage devra être considéré comme une étape significative dans le renforcement des capacités et pourra être directement considéré comme tel. Le programme de stages est une illustration du fait que le renforcement des capacités individuelles a sa place aux côtés des efforts d'amélioration des capacités institutionnelles.
128. En plus des programmes de stages, destinés à favoriser l'imagination de la prochaine génération des acteurs de la conservation, un certain nombre d'accords subsidiaires ont réalisés des actions positives en compilant des bases de données d'experts dans ce domaine. L'identification d'un personnel compétent, disponible pour participer aux activités des différents accords CMS représente un moyen supplémentaire de développer la capacité opérationnelle de ces instruments. A ce jour, ces activités se sont principalement concentrées sur l'identification d'experts scientifiques; il reste une marge d'amélioration considérable de ces activités afin d'identifier des personnes potentiellement intéressantes pour la Convention, issues d'autres domaines de la

pratique de la conservation, par exemple celles disposant d'une expertise juridique ou réglementaire.

129. Il peut y avoir des synergies dans le domaine du renforcement des capacités et d'autres activités au sein de l'UNEP ou d'autres MEA liés à la conservation (voir ci dessous). Une telle coordination pourrait accroître l'efficacité et de réaliser des économies d'échelle. On constate, de plus en plus fréquemment, qu'il existe des possibilités d'élargissement du champ des acteurs impliqués et soutenant les activités de renforcement des capacités, allégeant la charge pesant sur le Secrétariat de la CMS. Il est important également qu'un dialogue itératif existe, de manière à identifier et satisfaire rapidement et efficacement les besoins. Au fil du temps, le CMS s'est développé jusqu'à devenir global dans son champ d'action. Ce développement positif s'accompagne d'une responsabilité accrue en vue de s'assurer de la capacité de fournir des objectifs de conservation dans toutes les régions couvertes par la Famille CMS.

4.2.5 Ressources Scientifiques

4.2.5.1 Capacité Scientifique

130. L'effort scientifique au sein du CMS est, naturellement, dirigé de manière centralisée, par les activités du Conseil Scientifique. La plupart des Parties de la CMS (80 sur 112 ont nommé leur expert national) sont représentées au Conseil Scientifique, bien que l'on puisse remarquer que la représentation est légèrement plus fragmentée, à cet égard, pour l'Afrique de l'Est et de l'Ouest (18 des 39 Parties Africaines n'ont pas nommé leur Conseiller, y compris sept Etats d'Afrique de l'Ouest). Cependant, comme cela est noté plus bas, cet élément est compensé par la nomination d'un Conseiller particulier pour la Faune Africaine. Le mandat d'un Conseiller dépend de la Partie qui l'a nommé, de sorte que celui-ci prend fin à l'occasion d'un remplacement par la Partie ou d'un départ à la retraite.
131. Un avantage particulier du système réside dans la possibilité de la COP de nommer des experts supplémentaires au Conseil. Lorsque de tels experts sont nommés, ils se distinguent de ceux nommés par les Parties par leur titre de « Conseiller Nommé » et les conditions de leur sélection et de leur fonction, qui sont spécifiquement établies par la COP. Huit experts de la sorte furent nommés pour les années 2006 à 2008¹²⁸, organisation qui s'est prolongée pour la période de trois ans en cours. Les huit experts sont respectivement responsables de la Faune Africaine, de la Faune Asiatique, des Mammifères Marins, des Oiseaux, des Prises Accessoires, des Poissons, des Tortues Marines et de la Faune Néotropicale. Ce système présente des avantages clairs et permet au Conseil Scientifique de développer un conseil spécialisé dans le contexte d'espèces larges, soumises à des traitements subsidiaires multiples (telles que les oiseaux, les tortues marines et les mammifères marins), ainsi que pour les menaces anthropogéniques intersectorielles affectant des espèces particulières (telles que les prises accessoires). De plus, une représentation spécifique, propre à chaque secteur, est réalisée par le biais des Conseillers (pour les espèces Africaines, Asiatiques et Néo-tropicales). On pourrait arguer que le système devrait être étendu à d'autres domaines, parmi lesquels la Région Pacifique. D'autres menaces pourraient

¹²⁸ Résolution 8.21, Dispositions institutionnelles: Comité permanent et Conseil scientifique, adoptée à la huitième COP.

également faire l'objet d'une considération scientifique, compte tenu notamment de l'importance croissante accordée, au cours des dernières années, aux changements climatiques, auxquels pourrait également s'ajouter la prise en compte des problèmes liés à la pollution et à la chasse dirigée. Le mandat des Conseillers nommés s'étend pendant une COP et leur nomination doit être passée en revue et, le cas échéant, pourra être reconduite à la COP suivante.

132. Le Président du Conseil Scientifique peut également inviter des experts d'autres organisations à participer aux réunions du Conseil Scientifique, s'ils expriment un intérêt en ce sens. C'est un avantage, dans la mesure où ce système permet d'échanger des données, du savoir-faire avec des experts provenant d'ONG, de MEA ou d'INGO.
133. En 2007, le Forum des présidents des Organismes Consultatifs Scientifiques (CSAB) des Conventions relatives à la Biodiversité a été établi aux fins d'améliorer la collaboration entre les organismes scientifiques des MEA liés à la biodiversité. En outre, afin de traiter certains problèmes communs aux MEA, le Forum est une initiative issue du BLG, qui fut lui-même fondé pour harmoniser le renforcement des capacités sur l'ensemble des MEA. Avec l'introduction des Objectifs de Biodiversité 2010, l'un des objectifs clé du BLG est de développer les capacités et d'améliorer l'assistance technique.
134. Le Conseil Scientifique est également complété par un ensemble de Groupes de Travail, qui peuvent être établis pour un projet spécifique, tel que le développement et l'élaboration d'un nouvel instrument – ou d'un degré supplémentaire de permanence, afin d'offrir une plateforme pour l'échange au sein du Conseil Scientifique ainsi que pour des ONG concernées, telles que le Groupe de Liaison Cétacés proposé par le WDCS et établi au cours de la Treizième Réunion du Conseil Scientifique. Ceci permet une approche centrée sur des problèmes scientifiques précis.
135. Tous les instruments subsidiaires disposent, à un degré plus ou moins important, d'une capacité scientifique institutionnelle. Celle-ci s'étend de la fourniture centrale de conseils scientifiques, au CMS lui-même ou à des institutions préexistantes ou des ONG, jusqu'à la réalisation d'accords sur-mesure sophistiqués au sein des Accords juridiquement contraignants, plus larges. Il est certain que la fourniture constante de conseils techniques appropriés est aussi essentielle à l'activité opérationnelle des subsidiaires qu'à celle de la Convention mère, sans lesquels il est impossible d'évaluer l'impact des mesures de protection adoptées jusqu'ici, ou d'identifier l'échelle des risques actuels et émergents, ainsi que de classer par ordre de priorité les domaines d'activité dans le contexte de budgets limités.
136. Le Comité Technique de l'AEWA est composé de 9 représentants régionaux (1 doit encore être nommé pour l'Afrique Centrale, 3 experts en droit de l'environnement, économie rurale et gestion du gibier, 3 experts provenant d'ONG et 7 autres experts (parmi lesquels 1 poste vacant ainsi que le Président du Comité Permanent)¹²⁹. 21 membres ont assisté à la 9^{ème} réunion du Comité en 2008, y compris le Secrétariat. Le Comité Consultatif d'EUROBATS agit en tant son organe scientifique, au cours de la 14^{ème} Réunion du Comité Consultatif en 2009. 44 représentants ont assisté à la Réunion, (30 Membres Etats de l'aire de répartition, 3 non-membres Etats de l'aire de

¹²⁹ Source : site web de l'AEWA.

répartition et 11 observateurs. Chaque partie a droit à être représentée au Comité Consultatif et peut se faire accompagner d'un conseiller¹³⁰. Le Comité Consultatif de l'ACAP, à l'instar d'EUROBATS, agit en tant que son conseiller scientifique et opère via 4 groupes de travail¹³¹. Il est composé de 13 représentants des Parties, de 2 Membres du Comité (Président et Vice-président) et du Secrétariat. Sa quatrième réunion s'est tenue en 2008 en Afrique du Sud, à laquelle 46 membres ont assisté. Le Comité Scientifique de l'ACCOBAMS s'est réuni pour la dernière fois en 2008 en Italie et a réuni 12 membres ainsi que 18 experts et observateurs. L'Accord le plus récent en date relatif aux Gorilles a établi un Comité Technique, qui doit être composé d'un représentant de chaque Etat aire de répartition, 1 représentant du GRASP et 1 expert en droit de l'environnement, gestion forestière et conservation de la faune sauvage¹³².

137. Les arrangements scientifiques les plus formels se trouvent parmi les Accords les plus exhaustifs et les mieux soutenus. A cet égard, l'ACCOBAMS a établi un Conseil Scientifique, chargé de fournir une assistance technique au MOP, d'élaborer des lignes de conduite en matière de conservation, de mener des évaluations scientifiques sur la conservation des populations de cétacés et de faciliter l'échange de données¹³³. La mise en place d'un Comité Scientifique spécifique est perçue comme un avantage opérationnel majeur de l'Accord, ayant « obtenu l'assistance de spécialistes de haut-niveau, travaillant dans un esprit de partenariat ». ¹³⁴ Cependant, certaines inquiétudes ont été exprimées quant à son effectivité future, compte tenu de problèmes tenant au financement central, ainsi qu'à ce qui a été perçu comme un déséquilibre régional dans la composition de son organe. ¹³⁵ De la même manière, au sein de l'AEWA, un TC distinct a été établi depuis l'origine de l'Accord qui, jusqu'en 2009, se réunissait annuellement. Comme dans le cas de l'ACCOBAMS, le TC est perçu comme un composant vital du mécanisme de l'AEWA. Cependant, en raison de contraintes budgétaires, il est désormais prévu que le Comité Technique fonctionnera de manière bisannuelle, avec un Forum TC dédié établi par le biais d'un intranet afin de maintenir et de soutenir le travail de communication dans l'intervalle. Il est trop tôt pour dire si ce système constituera une alternative efficace à l'organisation d'une réunion scientifique officielle annuelle.
138. Ailleurs au sein de la Famille CMS, le processus de réforme scientifique se poursuit – particulièrement dans le contexte de certains des instruments subsidiaires les plus avancés. A cet égard, ni l'EUROBATS ni ASCOBANS, négociés au début des années 1990, n'ont fourni de plateforme spécifique pour les problèmes scientifiques à la manière des instruments suivants. Sur ce point, ASCOBANS avait initialement prévu que des problèmes techniques et scientifiques pourraient être traités par le biais de son AC. Un audit de la Convention, commandé en préparation du cinquième MOP en 2006, a révélé un niveau considérable de mécontentement avec les accords de l'époque, ¹³⁶ qui avaient accordé un temps minime parmi les différentes réunions institutionnelles pour traiter des préoccupations scientifiques.

¹³⁰ EUROBATS.MoP5.Record. Annexe12b

¹³¹ Seabird Bycatch, Breeding Sites, Taxonomy and Status and Trends Working Groups

¹³² Questionnaire Gorilles

¹³³ Article VII(3) de l'Accord ACCOBAMS.

¹³⁴ *Rapport de la Seconde Réunion des Parties Contractantes d'ACCOBAMS*, (Monaco: ACCOBAMS, 2004), p. 7.

¹³⁵ *Ibid.*, p. 10.

¹³⁶ UNEP/ASCOBANS MOP 5/ Doc.24 (O), présenté par le WWF en préparation du Cinquième MOP, Septembre 2006.

139. Au cours de la Cinquième MP ASCOBAMS, une résolution a été adoptée, aux fins de remédier à ces supposés points faibles, en déclarant qu'étant donné que l'AC était essentiellement chargé de fournir des conseils spécifiques sur des questions administratives et de réglementation, il était par conséquent nécessaire qu'il offre un « ensemble équilibré de scientifiques, de politiques et d'administrateurs pour remplir correctement son rôle », insistant sur le fait que le succès de l'AC « dépend essentiellement sur la capacité de ses membres d'accorder le temps nécessaire au travail de l'AC et de ses groupes de travail »¹³⁷. En conséquence, pour les périodes de trois ans à compter de la période 2007-2010, les Réunions AC ont été formellement divisées en deux sections, traitant respectivement des questions administratives d'une part, et scientifiques et réglementaires de l'autre.
140. L'une des forces de ce système est qu'il a, en apparence, apporté une plus grande cohérence en allégeant l'agenda de l'AC au profit de réunions dans lesquelles ce processus était opérationnel. Cependant, cela crée une pression substantielle sur l'AC en termes de temps, puisque celui-ci se réunit sur une période de quatre jours et doit revoir les aspects financiers, réglementaires et administratifs entre les MOP, ce dont il résulte que le temps disponible est en pratique largement tronqué¹³⁸. De plus, des préoccupations ont été soulevées, au sein de la révision initiale au cours du cinquième MOP, selon lesquelles les délégations composées de plus d'administrateurs que de scientifiques s'étaient éternisées, ce qui réduit d'autant plus la capacité scientifique de cette organisation.
141. Le débat au sein d'ASCOBANS s'est également reproduit au sein d'EUROBATS, dont la Réunion AC s'est tenue peu avant le cinquième MOP d'ASCOBANS. A ce moment, l'AC d'EUROBATS a procédé à un examen complet des possibilités d'une réforme administrative,¹³⁹ avant d'établir un Comité Permanent formel au cours du cinquième Réunion des Parties.¹⁴⁰ Le nouveau Comité Permanent se réunit annuellement et un niveau considérable de satisfaction a été exprimé par les délégués s'agissant de la nouvelle approche simplifiée de l'ACCORD.¹⁴¹ L'AEWA a connu un processus similaire.
142. Ailleurs au sein de la Famille CMS, les arrangements scientifiques sont initialement fournis de manière centrale par le CMS, dans le cadre de son administration formelle des divers MdE et des accords. Il existe également des exemples de MdE ayant mis en place leurs propres organes consultatifs techniques, par exemple IOSEA et les MdE relatifs aux Tortues d'Afrique de l'Ouest. Les avantages et les désavantages de ce système sont, de manière générale, similaire à ceux observés dans l'administration générale de ces instruments, comme cela est noté à d'autres endroits du présent rapport. Les avantages principaux sont l'accessibilité d'organismes de taille réduite avec des ressources modestes à l'expertise de la Convention. De manière moins positive, les contraintes de temps et de ressources que génère l'obligation d'entretenir un ensemble croissant de dépendances disparates ont un effet négatif, au plan pratique pour la fourniture d'assistance administrative ainsi que scientifique.

¹³⁷ UNEP/ASCOBANS Résolution 2b: Questions Financières, Budgétaires et Administratives – Procédures Opérationnelles de l'Accord 2007-2010. En pratique, ces pressions se retrouvent également au sein du MOP, compte tenu de ce qu'il y a souvent peu de différences au niveau de la composition des membres présents aux Réunions des Parties et ceux présents à l'AC, avec des questions similaires soulevées dans les deux enceintes.

¹³⁸ ASCOBAMS MOP5/DOC24 0

¹³⁹ Doc.EUROBATS.AC11.20.

¹⁴⁰ Résolution 5.8, Mise en place d'un Comité Permanent de l'Accord, adoptée au cours du Cinquième MOP d'EUROBATS en 2006.

¹⁴¹ EUROBATS.StC2.Record, p. 1.

143. En pratique, la plupart des filiales ont reçu un soutien scientifique supplémentaire de la part d'organismes extérieurs, principalement de la part de groupes d'experts ou consultatifs préexistants, ou par le biais d'ONG spécialisées. Des exemples de cette approche peuvent être trouvés dans les MdE Grande Outarde et Phragmite Aquatique, dans lesquels le support technique est fourni par Birdlife International, alors que la MdE Cerf Bukhara bénéficie de l'expertise du programme WWF Asie Centrale. Il existe une place pour l'apport d'experts locaux qui, selon les rapports MdE, ont tous atteint un niveau d'études doctoral en conservation des espèces en question. D'autres filiales ont pu recevoir un soutien de groupes d'experts et d'organismes préexistants – par exemple le MdE Iles du Pacifique bénéficie du cadre de travail de la conservation marine qui existe actuellement à travers SPREP, alors que le MdE Elephant d'Afrique de l'Ouest a indiqué avoir bénéficié de la collaboration avec le AfSEG de l'IUCN SSC et avoir conclu la Stratégie de Conservation de l'Elephant d'Afrique de l'Ouest, avec le soutien de la WWF. Les avantages pour le CMS de cette politique large de soutien externe sont clairs – elle permet non seulement à la Convention mère et à ses filiales d'accéder librement à cette information, mais elle offre également une marge pour

4.2.5.2 Perspective des données techniques

144. Deux questions, liées mais distinctes, sont connexes au développement d'un système de transmission des rapports plus efficace. La première concerne l'existence de données scientifiques exactes et à jour fondant le planning et le processus décisionnel¹⁴². La deuxième question concerne la disponibilité et la compilation des informations pour usage par la Famille CMS. La première question traite de la collecte, de la vérification et de l'analyse des données afin de s'assurer de leur exactitude, alors que la deuxième traite du stockage et de la gestion des données afin d'assurer leur accessibilité à tous les intervenants correspondants et d'assurer que le format dans lequel elles se trouvent puisse être utilisé par ces intervenants. Bien que ces questions soient étroitement liées, la résolution des problèmes qu'elles peuvent poser exige des interventions distinctes
145. Au sein de la Famille CMS, il existe des défis relatifs à l'information d'ordre à la fois général et spécifique. L'existence des données de référence est un exemple du problème d'ordre général, par exemple ACCOBAMS a signalé que les connaissances actuelles concernant la répartition, le foisonnement, l'identification du stock et la structure de population des Cétacés dans leur secteur sont très insuffisantes et irrégulières¹⁴³. Pour d'autres, il existe des problèmes d'information d'ordre spécifique, qui pourraient révéler des problèmes communs pour des secteurs géographiques particuliers. L'AEWA¹⁴⁴ a reconnu que les niveaux actuels de ses données sont faibles, déclarant qu'une telle situation résulte en partie de l'insuffisance de l'expertise, du soutien financier ou logistique dans certaines parties du secteur de l'Accord, résultant en des brèches dans les données disponibles sur l'effectif de la population. Cela souligne la divergence dans les niveaux d'expertise scientifique pour certains des Etats de l'aire de répartition de la CMS. Le traitement des risques démographiques est également entravé par les brèches dans les connaissances de base

¹⁴² UNEP/CMS/Conf7.6.

¹⁴³ ACCOBAMS/MOP2/Doc.50

¹⁴⁴ AEWA/MOP4/Resolution 4.2.

des espèces, ainsi que par le manque de surveillance ou d'estimation dans certaines régions de la CMS¹⁴⁵.

146. La disponibilité d'une information scientifique fiable constitue un de plus importants défis pour la CMS et la Famille CMS. Cette question a été mise en évidence dans le Plan Stratégique de la CMS pour les années 2006-11 en tant que premier de quatre objectifs déclarés « *afin d'assurer que la protection et la gestion des espèces migratoires soit fondé sur les meilleures informations disponibles* »¹⁴⁶. L'information est essentielle pour privilégier à la fois les activités scientifiques et les activités de gestion, puisqu'elle permet d'informer les décideurs sur le foisonnement des espèces migratoires en relation avec les risques qui les concernent et sur la possibilité d'établir si les populations sont stables, croissantes ou décroissantes

147. Cependant, certains problèmes ont été rencontrés en rapport avec ces deux questions, à savoir:
 1. *L'accès aux capacités scientifiques* : cela varie en fonction des différents instruments. L'article IV(3) Les Accords ont, en général, des comités scientifiques ou techniques spécifiques (par exemple AEWA, ACCOBAMS). Un certain nombre des instruments MdE reçoivent un soutien scientifique de la part d'organisations partenaires (MdE Phragmite Aquatique), notamment des ONG. D'autres MdE, par exemple les MdE Grue Sibérienne et Mammifères Aquatiques d'Afrique de l'Ouest n'ont aucun comité scientifique et, par conséquent, dépendent des capacités scientifiques de la CMS. En conséquence, l'intégration des données scientifiques et techniques doit nécessairement être traitée, non seulement par le biais de la Famille CMS et parmi les conventions relatives à la biodiversité, mais aussi avec les nombreuses ONG;
 2. *Financement*: Le financement demeure un problème majeur du développement des capacités scientifiques, par exemple, ACCOBAMS a déclaré que les programmes de recherche, vitaux pour l'état des connaissances dans le cadre de l'Accord, ont souvent un coût prohibitif¹⁴⁷. Le progrès de GROMS a été entravé pour cause de restrictions financières, comme l'a également été le renforcement des liens avec l'estimation environnementale globale en cours, en particulier par le biais d'UNEP/GEO, qui n'a pas encore été établi
 3. *Ressources*: Un manque de ressources, dans l'absolu et par comparaison avec d'autres conventions, a eu un impact négatif sur les capacités scientifiques et techniques du Secrétariat de la CMS¹⁴⁸.
 4. *Compatibilité et disponibilité – de la collecte à la diffusion* : Pour que les données scientifiques soient valides, les estimations démographiques doivent être collectées de la même manière dans le cadre de la Famille CMS, afin d'assurer la compatibilité des comparaisons¹⁴⁹. Le BLG a déclaré qu'il existe des données et des informations abondantes sur la biodiversité, mais que ces données sont souvent inaccessibles aux organismes consultatifs scientifiques des Conventions. Le BLG a souligné l'importance de la focalisation sur le rapprochement de diverses sources d'information scientifique, y compris des connaissances

¹⁴⁵ UNEP/CMS/PIC2/Inf.6-01

¹⁴⁶ UNEP/CMS/Conf.9.18/Rev.1.

¹⁴⁷ ACCOBAMS/MOP2/Doc.50

¹⁴⁸ UNEP/CMS/COP9/REPORT

¹⁴⁹ UNEP/CMS/COP9/REPORT

écologiques traditionnelles, mises en forme de manière cohérente et comparable, qui dans le même temps seraient faciles à maîtriser et simples à utiliser¹⁵⁰.

148. En réponse à ces problèmes, la Famille CMS a pris les initiatives suivantes dans le cadre de leur traitement, soit au sein des instruments, soit dans l'ensemble de la Famille CMS.

149. Réponse au problème de la collecte et de l'analyse des données:

- L'ACAP Global Procellariiform Tracking Database, qui existe grâce à la collaboration des scientifiques au niveau mondial, facilite les analyses de la répartition mondiale des espèces de l'ACAP. ACAP a informé que des lacunes dans les données subsistent dans la base de données de suivi de l'aire d'alimentation de certaines espèces au cours de différentes étapes de leur cycle de vie¹⁵¹.
- Le Système de Gestion de l'Information de la CMS¹⁵² favorise la collecte, la gestion, l'analyse, l'usage et la diffusion des informations scientifiques et de gestion, nécessaires pour l'exécution de la Convention et de ses accords au niveau local, régional, et mondial. Il s'agit d'un centre pour l'information générée par les agences spécialisées, nationales et internationales¹⁵³.
- Des efforts intégrés sont poursuivis par le biais du BLG, en faveur de la coopération entre les organismes scientifiques et du développement du conseil scientifique, de la gestion des connaissances pour les MEA, du développement des capacités et du soutien technique, dans le but de la réalisation des objectifs de l'année 2010.

150. Réponse au problème de l'acquisition et de la garde des données:

- Le Secrétariat de la CMS a saisi les opportunités pour la mise en place d'un certain nombre d'actions prioritaires du Plan de Gestion d'Information conjointement avec d'autres traités multilatéraux, ce qui a permis d'économiser des ressources et a facilité le développement d'une approche inter-organisationnelle harmonisée de la gestion d'information¹⁵⁴. Cela comprend le développement des MdE avec des organisations partenaires pour la collecte, la gestion et l'utilisation des informations (IFAW, GNF, ITTO pour en lister quelques unes). Cela comprend également le travail avec le Projet de Gestion des Connaissances de l'UNEP afin d'améliorer la transmission des rapports entre les conventions et la collaboration avec l'Encyclopédie pour la Vie afin de mettre à profit les efforts existants d'établir une base de données des espèces répertoriées compréhensible et à jour.
- Le Système de Gestion d'Information de la CMS – à ce jour, les systèmes interconnectés par le biais du Système de Gestion d'Information de la CMS comprend : Fishbase ; Species 2000 ; IOSEA Online Report Facility et d'autres

¹⁵⁰ UNEP/CMS/Conf.9.12

¹⁵¹ SAR-9-11b

¹⁵² Développé à partir de la Résolution UNEP/CMS/6.5.

¹⁵³ UNEP/CMS/Conf.8.13/Rev.1

¹⁵⁴ UNEP/CMS/Conf.9.18/Rev.1

bases de données techniques ; IUCN Red List ; International Taxonomic Information System ; et l'information GBIF¹⁵⁵.

- Science, Data and Marine Unit – Résolution 9.03 déclare que les travaux de l'IMP/IMS devraient, à l'avenir, être conduits par le Science, Data and Marine Unit renforcé, et devraient constituer une partie des attributs globaux de la gestion des données scientifiques et de protection, et devraient être soutenus par d'autres unités avec la responsabilité de la gestion des sites web et les liaisons avec d'autres organismes.
- L'IOSEA Marine Turtle Interactive Mapping System (développé par l'UNEP/WCMC et le Secrétariat d'IOSEA) – le système est conçu pour faciliter l'intégration des données d'exploitation du domaine public, tels que la répartition, le foisonnement, la migration, les tendances, le statut, les photographies et l'information sur les plages répertoriées, ainsi que les informations sur l'habitat telles que la présence et l'ampleur des algues, des barrières de corail, des mangroves, des zones prioritaires telles que les Zones Protégées Nationales et Internationales, et les paramètres d'arrière-plan physique. Les deux partenaires reconnaissent que l'interface de la plateforme GoogleEarth, très avant-gardiste au moment de son développement, doit maintenant être modernisée.
- Un Mémoire de Coopération entre la CMS et le GBIF a été signé en octobre 2008 afin de favoriser le développement et le partage des données relatives à la biodiversité des espèces migratoires. L'accès aux données scientifiques est vital pour l'avancement de la recherche, la protection et l'utilisation durable de la biodiversité, la gestion des ressources naturelles, la réglementation, l'éducation et la sensibilisation du public. Le GBIF est spécialisé dans la fourniture de données accessibles relatives à la biodiversité. Le but du MOC est de faciliter, d'une part, l'accès par les clients de la CMS (par exemple COP et Conseil Scientifique) à la base de données du GROMS et, d'autre part, l'accès par les clients du GBIF aux données de base du GBIF par le groupe cible de la CMS.
- En ce qui concerne le système de Gestion d'Information de la CMS, la mise en place des données de liaison liées directement ou efficacement aux connaissances et à l'information générées par la CMS avec d'autres sources n'a pas été établie¹⁵⁶. Dans le même document, il a également été reconnu que, bien que l'infrastructure soit déjà en place, une grande partie des informations accessibles à la Famille CMS demeure fragmentée et dispersée¹⁵⁷, en raison du manque d'exécution de certaines actions identifiées dans le Plan de Gestion d'Information de la CMS¹⁵⁸. Suite à la reconnaissance, par tous les MEA, du rôle vital de l'information scientifique et technique, les programmes intégrés sont développés afin de résoudre les problèmes existants relatifs aux données, en reconnaissant que l'harmonisation de la gestion de l'information et du transmission des rapports peut mener vers un processus plus intégré, une réduction des duplications et un

¹⁵⁵ UNEP/CMS/Resolution 8.10

¹⁵⁶ UNEP/CMS/Conf.9.18/Rev.1

¹⁵⁷ UNEP/CMS/Conf.9.18/Rev.1

¹⁵⁸ Notamment, fournir une base pour la révision continue des Annexes, fournir des moyens de contrôle de l'efficacité de la Convention et de sa contribution au processus général, permettre la gestion effective et l'interconnexion des systèmes d'information et le transmission des rapports au sein de la famille CMS et avec d'autres MEA relatives à la biodiversité pertinent dans le contexte de la CMS (notamment CBD, Ramsar et CITES).

meilleur partage des informations. Cela permettra une exécution plus efficace et plus cohérente des conventions et des accords concernés.

- Le développement du portail commun d'information avec les autres MEA, à travers un projet d'UNEP/WCMC constitue l'un de ces programmes intégrés. Cependant, il ne contient pas de données de référence mais n'offre qu'un accès aux documents stratégiques et aux outils d'information ainsi que des références croisées parmi eux. Les Secrétariats de la CMS et du SCITES disposent d'un programme de travaux commun approuvé par leurs COP ainsi que d'un financement commun.

4.3. Renforcement de la coopération avec d'autres organisations internationales et partenaires intéressés

4.3.1 Exemples actuels de renforcement de la coopération avec d'autres organisations internationales et partenaires intéressés

151. Compte tenu du réseau considérable des MEA existant à ce jour, dont un grand nombre est chargé du traitement des questions horizontales affectant le statut de la protection des espèces migratoires, il est de la plus grande importance pour la CMS de développer des liens de collaboration forts avec d'autres organismes de réglementation ainsi qu'avec la société civile. Le secteur de la réglementation, déjà bien chargé, dans lequel agit la CMS, offre des défis considérables de concurrence. Afin d'être dans une position efficace pour renforcer la coopération avec d'autres organismes de réglementation pertinents et pour se différencier des autres MEA rivalisant pour l'obtention de ressources, la CMS et sa Famille devra déterminer et énoncer son rôle ou sa place précis au sein du cadre de la réglementation relative à la biodiversité.
152. Sur de nombreux aspects importants, la CMS et ses organisations subsidiaires se trouvent dans une position relativement avantageuse pour faire progresser les actions de coopération avec des partenaires clé. Un certain nombre d'accords ont été signés avec les organismes concernés, reconnaissant l'expérience et l'expertise de la Convention par rapport à la protection des espèces migratoires, qui fournissent ainsi une plateforme des activités de coopération. Une série de projets de travaux communs a été développée avec, entre autres, le Conseil de l'Europe, résultant en la mise en place de projets d'actions relatifs aux espèces pour les chauves-souris, les oiseaux et les mammifères marins. De telles organisations ont également été des sources importantes de financement au travers de la CMS. La nomination d'agents spéciaux pour la collecte de fonds (parmi ses autres fonctions) à partir de 2010 assure un élan supplémentaire pour l'obtention de subventions – un développement véritablement significatif compte tenu du fait que certains des organismes subsidiaires (tels que l'IOSEA et les MdE Cerf Bukhara et Saïga) l'ont explicitement identifié comme un besoin pressant pour faire avancer leurs programmes de protection respectifs.
153. Un autre développement significatif est constitué par l'approbation, au cours de la Neuvième COP, d'un mandat autorisant l'élaboration d'un Programme officiel de Travaux pour les Cétacés¹⁵⁹, comprenant une révision essentielle des synergies entre

¹⁵⁹ Résolution 9.9: espèces marines migratrices, adoptée au Neuvième COP en 2008

la CMS et les autres organismes pertinents, afin d'identifier les brèches et les chevauchements pour ainsi déterminer les contributions précises pouvant être apportées au nom de la Convention pour traiter les besoins de protection des cétacés. Comme il est précisé dans ce rapport, le nœud réglementaire crée une place considérable pour la duplication et les conflits dans le cadre des initiatives réglementaires, problèmes sur la résolution desquels la Convention mère et ses filiales travaillent actuellement. Néanmoins, la poursuite des Programmes de Travaux, similaires dans leur portée à celui du Programme de Travaux pour les Cétacés permettra à la CMS de développer une série ciblée de projets afin de promouvoir le statut de protection des espèces migratoires, tout en maîtrisant de manière plus efficace les possibilités de collaboration proposées par les agences extérieures concernées.

154. Le dernier moyen visant à renforcer la coopération s'est construit conjointement avec la communauté des ONG et des organismes de recherche, sous la forme de ce qu'il est possible de désigner comme les "arrangements amiables". Jusqu'à présent, cette méthode a surtout été exploitée au sein d'ACCOBAMS, qui a développé un projet destiné à reconnaître la contribution de ces acteurs d'une manière plus formelle, avec l'option de conférer le statut de « Partenaire ACCOBAMS » aux organisations et entités qui « ont le potentiel de contribuer à la mission de l'Accord » et qui sont nommées à un stade préliminaire de l'exploitation de l'Accord.¹⁶⁰ L'octroi de ce statut est destiné à faciliter l'implication de ces organismes dans la mise en œuvre des priorités internationales décidées par les Parties et à recevoir prioritairement certaines informations scientifiques. Le statut de partenaire a été octroyé à une palette d'organisations variées, comprenant des ONG, des laboratoires d'université ainsi que des associations d'experts, qui sont dès lors autorisées à utiliser un logo spécifique.¹⁶¹ Après qu'ACCOBAMS ait reconnu que ces organisations « représentent une contribution substantielle à la mise en œuvre réussie de l'Accord »,¹⁶² la relation a récemment été formalisée plus avant, avec l'obligation désormais faite aux Partenaires de présenter un rapport des activités pertinentes au cours de chaque MOP, ainsi que l'obligation d'être en mesure de contribuer officiellement à l'évaluation des propositions de projets et au développement des règlements ACCOBASM, ainsi qu'à d'autres instruments tels que les Plans de Conservation et les lignes de conduite.¹⁶³ Un tel système pourrait se révéler fructueux au sein d'autres accords CMS et a effectivement été mené avec succès par la Convention mère sous la forme d'accords de partenariat avec des ONG telles que WDCC, WCS, Birdlife, IFAW et d'autres – pour une liste non exhaustive des partenaires de la CMS voir l'annexe II. Les ONG et les OIG sont en mesure de signer des MdE des espèces comme « organisations collaboratrices ». L'entité distincte « Les Amis de CMS » est une organisation à but non lucratif allemande (ayant le statut juridique d'une association) qui a été fondée pour soutenir la CMS dans son effort de lever des fonds et d'informer le public.
155. Il n'y a pas de réels désavantages au renforcement de la coopération par le biais d'autres organismes et partenaires, dès lors que la CMS poursuit son objectif, se maintient dans le cadre de ses attributions et conserve des capacités suffisantes pour intégrer et gérer ces nouvelles relations. Lorsque des tensions politiques existent,

¹⁶⁰ Résolution 1.3: Conférant le Statut de "Partenaire d'ACCOBAMS", adoptée au cours de la Première MOP en 2002.

¹⁶¹ Résolution 1.4: Adoption d'un Logo pour l'Accord et Conditions de son Usage, adopté au cours de la Première MOP.

¹⁶² Résolution 2.9: Reconnaissance du Rôle Important des Organisations Non Gouvernementales (ONGs) dans la Conservation des Cétacés, adoptée au Second MOP en 2004.

¹⁶³ Résolution 3.5: Renforcement du Statut des partenaires ACCOBAMS, adoptée au Troisième MOP en 2007.

celles-ci peuvent être résolues par les Parties. Le 36^{ème} Comité Permanent discutera la possibilité d'un code de conduite pour les partenariats privés, afin de faciliter certains de ces processus ; cela a été ordonné par la COP9¹⁶⁴.

4.4. Synergies et chevauchements de la Famille CMS avec d'autres MEAs, OIGs and ONGs

156. Le renforcement des synergies entre d'autres MEA et les accords CMS peuvent être bénéfiques au travail de conservation de chacun des accords en ce sens que les synergies aideront (i) à éviter la duplication des activités, (ii) optimiseront les programmes communs et (iii) amélioreront la représentation mutuelle au sein des réunions et des missions sur le terrain, ce qui permettra d'économiser du temps et des ressources. En outre, la coordination entre les Etats de l'aire de distribution d'origine de la CMS pourrait se trouver dans le prolongement des stratégies et programmes nationaux, qui amélioreront certainement l'impact de la Famille CMS au sein des parties et des Etats de l'aire de distribution d'origine. Des exemples de synergies, de recouvrements, d'avantages et d'inconvénients du système actuel, ainsi que des possibles synergies futures, sont détaillés ci-dessous.

4.4.1 Exemples

4.4.1.1 ASCOBANS

157. ASCOBANS est le seul instrument dans la région qui s'applique seulement aux petits cétacés, bien que des questions importantes pour la conservation des petits cétacés soient traitées par d'autres organismes opérationnels s'agissant de ces eaux. Sont d'importance particulière pour le travail de l'ASCOBANS l'Union Européenne (via la Directive Habitat et les politiques en matière de réduction des prises incidentes et de biodiversité marine), l'IWC, HELCOM, OSPAR et NAMMCO. Le Conseil de l'Europe, par le biais de la Convention de Berne, est également concerné. Bien que peu de synergies aient été dégagées avec le Conseil de l'Europe, il n'y a pas eu de conflits importants.
158. L'IWC est handicapée par le manque de la reconnaissance universelle d'une mission concernant les petits cétacés, mais ce problème a été pris en compte de manière large au sein de son Comité Scientifique, qui a joué un rôle consultatif pour l'ASCOBANS. En 1993, une résolution de l'IWC a attiré l'attention sur les besoins de la conservation des marsouins dans la mer Baltique et dans les mers du Nord et a reconnu « la pertinence » de l'ASCOBANS¹⁶⁵. Des recommandations de l'IWC ont été reçues lors de la rédaction du Plan de Secours des Marsouins de Port de la Baltique de l'ASCOBANS (Plan Jastarnia) et s'est faite représenter lors du MOP ASCOBANS. Des recommandations techniques ont également été reçues, s'agissant du respect de la capture accessoire et des problèmes de pollution.
159. Des forts canaux de communication ont été établis avec HELCOM depuis la mise en place de l'ASCOBANS¹⁶⁶, avec un système de transmission des rapports conjoint, actuellement en vigueur. HELCOM sollicite en outre des rapports en utilisant le

¹⁶⁴ UNEP/COP9/Resolution 9.6

¹⁶⁵ Résolution 1993-11: Résolution sur les Marsouins de Port dans l'Atlantique Nord et dans la Mer Baltique.

¹⁶⁶ Document AC15/Doc. 34.

format ASCOBANS¹⁶⁷ et échange les informations reçues. HELCOM s'est donné pour objectif d'établir un système de transmission des rapports et de recensement des données coordonné sur les observations de Marsouins de port de la Baltique, des captures accessoires en relation avec l'ASCOBANS à l'horizon 2010 : Déclaration Ministérielle HELCOM, adoptée le 25 juin 2003. HELCOM a également identifié l'ASCOBANS comme un partenaire clé le Plan d'Action de la Mer Baltique, adopté en novembre 2007. Le PAMB constitue désormais la base de tous les efforts pour les Etats de la zone riparienne de la Baltique en vue de parvenir à un niveau environnemental satisfaisant pour la Mer Baltique d'ici à 2012. OSPAR a été identifié comme une enceinte possible par le biais de laquelle les objectifs de l'ASCOBANS en matière de lutte contre les contaminants dans la Mer du Nord pourraient être atteints de manière efficace¹⁶⁸. L'OSPAR a institué un programme de réduction de la capture incidente s'agissant des Marsouins de Port de la Mer du Nord, dans le prolongement des objectifs de l'ASCOBANS¹⁶⁹. L'ASCOBANS a également collaboré étroitement avec l'ACCOBAMS, en assistant aux réunions et en facilitant l'échange d'informations et de documents. Des discussions sont en cours entre les deux Secrétariats, s'agissant des opérations de transmission des rapports des observations de petits cétacés dans le cadre des opérations de surveillance aérienne¹⁷⁰ de routine menées par les Parties Contractantes. Ces vols, normalement utilisés pour repérer des vidanges d'huile dans la mer, pourraient également être utilisés pour collecter des données d'observation de cétacés et les transmettre à l'ASCOBANS.

160. Les relations avec l'Union Européenne ont été, sur le plan historique, plutôt tendues ; dans le passé, l'ASCOBANS a critiqué la position de l'UE comme « décevante et insatisfaisante¹⁷¹ » et « inutile¹⁷² » et la Commission Européenne a refusé de signer l'Accord. Des difficultés particulières ont été rencontrées compte tenu du fait que tous les Etats Parties à l'ASCOBANS sont des Membres de l'UE qui ont transféré la totalité des compétences relatives à la pêche vers la Communauté, ce qui affecte la capacité de l'Accord de traiter les prises incidentes. L'importance de la mise en place d'une relation de travail forte avec le DG-Mare et le DG-Pêche a été soulignée à plusieurs reprises dans le cadre des réunions de l'ASCOBANS¹⁷³ et les discussions officielles ont été menées annuellement avec la Commission Européenne. Pendant les années 2007-09, le Secrétaire Exécutif a entrepris deux missions à Bruxelles afin de rencontrer le DG-Mare et le DG-Environnement. Une autre étape positive est constituée par la représentation de la CE à la 16^{ème} réunion de l'AC et son inscription pour le MOP6. L'AC 16 a encouragé la participation de l'ASCOBANS dans le Groupe de Coordination de Stratégie pour le milieu Marin de l'Union Européenne, en soulignant particulièrement l'importance pour l'ASCOBANS de contribuer aux travaux dans le cadre de la Directive-cadre « stratégie pour le milieu marin », en atteignant un « bon statut environnemental » dans les eaux de la Communauté incorporées dans le champ de l'Accord. L'ASCOBANS rentre dans la catégorie « autres forums de coopération marins » dans le Groupe de Coordination.

¹⁶⁷ Information fournie par ASCOBANS 22/10/2009

¹⁶⁸ Résolution relative à la Gestion et aux Besoins Futurs, adoptée au cours du Deuxième MOP.

¹⁶⁹ *Background Document on the Ecological Quality Objective on Bycatch of Harbour Porpoises in the North Sea* (London: OSPAR, 2005), at 3.

¹⁷⁰ Information fournie par ASCOBANS 22/10/2009

¹⁷¹ Troisième Réunion du CC, 1996.

¹⁷² Quatrième Réunion du CC, 1997.

¹⁷³ Information fournie par ASCOBANS 22/10/2009

L'ASCOBANS a également été incluse dans le Groupe de Travail relatif au Bon Statut Environnemental (WG GES)¹⁷⁴.

161. L'idée pour l'ASCOBANS de s'étendre pour inclure les cétacés plus grands a été considérée par le MOP¹⁷⁵, mais cela pourra créer un chevauchement avec l'IWC et pourra affecter la relation bien établie avec l'IWC, qui considère que la délimitation des rôles avec l'ASCOBANS repose sur la focalisation respective de chacun de ces organismes sur les petits et les grands cétacés. Cela impliquera également la mise à disposition pour l'ASCOBANS de ressources scientifiques et administratives plus importantes, y compris le changement d'image de l'Accord. La limitation des compétences de l'ASCOBANS aux seuls petits cétacés a permis d'éviter un conflit politique avec la Norvège et le Danemark, mais a aussi permis aux efforts scientifiques et de protection de se focaliser largement sur une espèce. Par ailleurs, son accord-sœur – ACCOBANS inclut les grands cétacés et touche maintenant au secteur de l'Accord ASCOBANS, par conséquent, l'inclusion de grands cétacés pourra créer plus de synergies entre ces deux Accords.

4.4.1.2 ACCOBAMS

162. L'Union Européenne (via la Directive Habitat et les politiques en matière de réduction des prises incidentes et de biodiversité marine), le Conseil de l'Europe, l'IWC, la Convention de Barcelone sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles, la Convention de Bucarest sur la protection de la mer Noire contre la pollution et la CIESM ont une importance particulière pour les travaux de l'ACCOBAMS. L'ACCOBAMS a ouvert la voie vers un système unique pour promouvoir les synergies avec les Conventions de Barcelone et du Bucarest, par le biais de l'instauration des Unités sous-Régionales de Coordination, chargées de la mise en place des priorités de la protection et de la collecte des données concernées : l'Article V(1) de la Convention ACCOBAMS a établi les liens avec d'autres organisations concernées par le biais de l'adhésion à son Comité Scientifique.
163. Jusqu'à présent, l'UE n'a exprimé que peu d'intérêt pour l'adhésion officielle à l'ACCOBAMS et malgré la divergence d'opinions concernant la politique des filets dérivants et l'utilisation des dispositifs de dissuasion acoustique, elle a soutenu le développement des Projets de Protection. Le Conseil de l'Europe a joué un rôle clé dans la conclusion de l'ACCOBAMS, mobilisant les groupes de travail initiaux vers un développement final de l'Accord et il a participé à l'organisation des réunions, promettant la disponibilité de « ses réussites et de son cadre institutionnel » à l'ACCOBAMS.¹⁷⁶

4.4.1.3 ACAP

164. L'ACAP a identifié sa possibilité de jouer un rôle important auprès de l'Organisation Régionale de Gestion de Pêche (les ORGP) par (i) la fourniture d'informations sur la répartition des albatros et des pétrels et de leur chevauchement potentiel avec les efforts de pêche et (ii) la recommandation des mesures d'atténuation convenables

¹⁷⁴ ASCOBAMS/MOP6/Doc5-02. 12^e réunion. Twelfth Meeting .

¹⁷⁵ CMS/ASCOBANS/MOP6/Doc.5-04

¹⁷⁶ Rapport de la Première Réunion des Parties Contractantes de l'ACCOBAMS (Monaco : ACCOBAMS, 2002) au 6.

pouvant être adoptées afin de réduire les prises incidentes par les oiseaux marins. Un certain nombre des ORGP a exprimé leur intérêt de joindre des « accords » similaires à celui signé entre la CPPOC, le CTOI et le Secrétariat de l'Accord¹⁷⁷. Le but de tels accords consiste en l'échange des informations et de l'expertise qui pourra faciliter la réduction des prises incidentes des albatros et des pétrels.

4.4.1.4 MdE des Îles Pacifiques

165. Les principaux liens existent au niveau central avec la CMS et par le biais du SPREP. Le SPREP a géré un Programme des Espèces Marines préexistant qui était fortement impliqué dans les cétacés. Le Projet pour la Protection des Baleines et des Dauphins du SPREP a été annexé au texte original du MdE, et la version modifiée fondée sur le Projet d'Action du SPREP pour les Baleines et les Dauphins 2008-2012 a été officiellement adopté à la Deuxième Réunion des Signataires. Le SPREP continuera probablement de jouer un rôle principal dans le développement des versions suivantes du Projet d'Action du MdE. La CITES est également concernée, compte tenu du fait que les Îles Salomon ont été identifiées comme un point d'intérêt mal réglementé pour les activités de commerce des animaux vivants.
166. Les représentants de l'ACCOBAMS ont déjà promis de « collaborer et de partager les expériences et l'expertise avec le Région des Îles Pacifiques¹⁷⁸. L'IWC a été très actif dans ce secteur, principalement par le biais du Sanctuaire de l'Océan Sud et par l'association à des programmes de recherche, mais le problème de la politique de la pêche à la baleine commerciale et scientifique a maintenu des conflits dans la zone MdE. Les conflits ont été générés dans le cadre des CITES en ce qui concerne les politiques commerciales des Etats de l'aire de répartition.¹⁷⁹

4.4.1.5 Mammifères Aquatiques de l'Afrique de l'Ouest

167. Il existe peu d'organisations *in situ* concernées dans le secteur d'opération du MdE. Il est envisagé pour le Secrétariat de la Convention pour la Coopération dans la Protection et Développement de l'Environnement Marin et Littoral du Région Ouest et Central de l'Afrique d'être le foyer principal pour la synergie institutionnelle.
168. Les membres de la Famille CMS, plus particulièrement l'ASCOBANS, l'ACCOBANS et le MdE des Dugongs et des Tortues Marines, constituent probablement, à ce jour, la source la plus immédiate de la synergie institutionnelle, tout comme les institutions centrales de la CMS.¹⁸⁰ En rapport avec les petits cétacés, l'IWC pourra probablement apporter son soutien en ce qui concerne la recherche. Il n'existe pas d'organisme mondial ayant l'expertise et la compétence sur les lamantins de manière similaire à celle de l'IWC.

¹⁷⁷ ACAP/MoP3 Doc 8

¹⁷⁸ "Rapport de la Première Réunion des Signataires du Mémorandum d'Accord pour la Protection des Cétacés et leur Habitat dans le Région des Îles Pacifiques (Bonn: CMS, 2007), au 3

¹⁷⁹ La sélection de la Population des Tursiops aduncus des Îles Salomon pour l'inclusion dans le Revue du commerce significative; Document 8.5. présenté à la Vingt Troisième Réunion du Comité des Animaux de la CITES, Avril 2008.

¹⁸⁰ Questionnaire WAAM.

4.4.1.6 Cerf Bukhara

169. Le préambule du MdE met l'accent sur les liens entre les Etats de l'aire de répartition et les ONG concernées par contraste avec les autres accords environnementaux multilatéraux et les liens sont envisagés principalement dans le cadre des institutions de la CMS, avec certains échanges de données en cours avec le MdE de la CMS Saïga.¹⁸¹

4.4.1.7 Dugongs

170. Les signataires du MdE sur les Dugongs s'engagent à « considérer à rejoindre les instruments internationaux les plus appropriés pour la conservation et la gestion des dugongs et leur habitat ». ¹⁸² Le préambule indique particulièrement le de la CMS et du CITES. Nonobstant l'engagement de « prendre des mesures pour ratifier les conventions internationales les plus pertinentes concernant la conservation des phoques moines de la Méditerranée » ¹⁸³ (paragraphe 2), les premières synergies entre MdE vont probablement être établies avec la Convention mère.

4.4.1.8 Eléphants d'Afrique Centrale et de l'Ouest

171. L'AfESG de la Commission de Survie des Espèces de l'IUCN a joué un rôle significatif dans le développement et la coordination du MdE sur l'Eléphant d'Afrique de l'Ouest et le Plan d'Action de l'Eléphant d'Afrique Centrale. Le MdE sur l'Eléphant d'Afrique de l'Ouest s'est développé à partir d'une Stratégie de Conservation de l'Eléphant Africain existant développé par l'AfESG. Un problème potentiel est que les origines de la division entre l'Afrique Centrale et l'Afrique de l'Ouest n'est pas très claire et qu'elle est peut être moins basée sur des distinctions taxonomiques que sur la situation géographique des Parties du MdE d'Afrique de l'Ouest¹⁸⁴.
172. Un argument contre la poursuite du développement d'un MdE sur les éléphants en Afrique Centrale est que les ressources disponibles pourraient être utilisées de manière plus efficace dans le MdE déjà conclu couvrant l'Afrique de l'Ouest¹⁸⁵. Cependant, des inquiétudes ont été levées par AfESG sur le fait que l'extension des accords existants pour inclure les éléphants d'Afrique Centrale ne serait pas aussi productif parce que les risques qu'ils encourent sont très différents de ceux en Afrique de l'Ouest. Il a été recommandé qu'en cas d'existence d'une population d'éléphants transfrontalière entre l'Afrique Centrale et de l'Ouest, un accord de coopération bilatéral soit conclu (par exemple entre le Nigéria et le Cameroun) plutôt que de chercher à étendre significativement le périmètre de l'accord¹⁸⁶.

¹⁸¹ Questionnaire Cerf Bukhara.

¹⁸² Paragraphe 2, MdE sur la Conservation et la Gestion des Dugongs et leurs Habitats à travers leur aire de répartition.

¹⁸³ Paragraphe 2, MdE concernant les Mesures de Conservation pour les Populations de l'Atlantique Est du Phoque moine de Méditerranée.

¹⁸⁴ Questionnaire Eléphant Afrique Centrale

¹⁸⁵ Questionnaire Eléphant Afrique Centrale

¹⁸⁶ Questionnaire Eléphant Afrique de l'Ouest

4.4.2 Avantages et Inconvénients de renforcer la coopération, synergies et chevauchements

Conseil Scientifique

173. L'identification du recouvrement des lignes d'expertise spécifiques avec d'autres conventions a été bénéfique à la Famille CMS. Un très bon exemple est celui d'ASCOBANS et de l'IWC où ASCOBANS a reçu le conseil d'IWC dans l'établissement de l'atténuation des politiques de prises accessoires, ainsi que sa collaboration dans le problème des polluants à travers le programme POLLUTION 200+. EN fait, IWC a adopté la Résolution « reconnaître la pertinence » d'ASCOBANS pour la protection du marsouin commun et appelant les Etats des Aires de Répartition à fournir des informations complètes sur la distribution et le nombre de la population, l'identité des stocks, les niveaux de pollution, et la mortalité par prises accessoires et de donner « haute priorité » pour la réduction des prises accessoires pour de telles espèces¹⁸⁷.
174. Le Groupe Spécialiste des Eléphants d'Afrique (AfESG - African Elephant Specialist Group) agit comme un conseiller technique auprès du MdE des Eléphants d'Afrique de l'Ouest.

Externalisation de la coordination MdE

175. Avec une augmentation des demandes au Secrétariat de la CMS, la charge sur les employés a été réduite à travers des partenariats avec d'autres organisations pour soutenir les Etats des Aires de Distribution et fournir des documentations techniques (par exemple, BirdLife International (BLI)) et l'externalisation de la coordination des MdE. Sous le MdE de la Phragmite Aquatique, le RSPB et l'APB (partenaire de Birdlife en Biélorussie) ont fourni des rôles de coordination pour le MdE depuis 2004, initialement avec des fonds levés par le RSPB et depuis 2007 avec un accord de partage des coûts avec le Secrétariat du CMS. Les principales fonctions de coordination fournis par l'accord incluent la production d'une lettre d'information, la maintenance d'un site web pour l'Equipe de Conservation de la Phragmite Aquatique, la coordination et le soutien du développement, de la levée de fonds, et l'implémentation des de projets de supervision et de conservation, et la préparation de la deuxième réunion des signataires¹⁸⁸.
176. La Fondation International Crane (IFC - International Crane Foundation) est une organisation partenaire de la CMS pour laquelle la Convention cofinance le poste du Coordinateur des Voies de Migration de la Grue Blanche pour le MdE de la Grue de Sibérie.

Echange de données

177. Pour la Famille CMS, l'intégration est requise non seulement à travers la Famille CMS mais aussi entre les conventions de biodiversité liées, en particulier sur les données actuelles sur plusieurs tendances qui impactent les espèces migratoires, comme par exemple les informations sur les statuts des écosystèmes, le changement

¹⁸⁷ Résolution 1993-11: Résolution sur le Marsouin Commun dans l'Atlantique Nord et la Mer Baltique.

¹⁸⁸ Questionnaire Phragmite Aquatique

de climat, et la pollution des mers et des terres. L'intégration est devenue plus essentielles avec le besoin de réaliser les objectifs de biodiversité en 2010 et le développement d'indicateurs de biodiversité par la Convention sur la Diversité Biologique.

178. Le Plan de Gestion des Informations de la CMS encourage ces synergies en développant les MdE avec les organisations partenaires pour la collecte, la gestion et l'utilisation des informations (IFAW, GNF, ITTO pour en nommer quelques unes). D'autres activités incluent le travail avec le Projet Knowledge Management de l'UNEP pour améliorer la transmission des rapports entre les conventions et la collaboration avec la « Encyclopaedia for Life » pour profiter des efforts actuels pour établir une base de données à jour et exploitable sur les espèces listées.

Les opportunités de financement

179. WDCS a payé un employé à mi-temps pendant la période de Juillet 2007 à Décembre 2008, basé en Australie, essentiellement pour soutenir l'Accord des Cétacés du Pacifique. D'août 2008 à Juin 2009 IFAW a financé un employé à plein temps basé à Hambourg qui s'est concentré sur le travail de conservation des mammifères marins et autres espèces¹⁸⁹. La CMS, AEWA, et le programme LIFE de l'UE ont financé des sondages pour le MdE du Courlis à Bec Grêle¹⁹⁰.

Transmission des rapports Commune

180. Après les inquiétudes à propos du rôle des oiseaux migratoires comme vecteurs potentiels de la GAHP (Grippe Aviaire Hautement Pathogène) H5N1, la CMS en coopération étroite avec l'AEWA a établi le Groupe de Travail Scientifique sur la Grippe Aviaire et les Oiseaux Sauvages (the Task Force) en Août 2005. Il comprend 15 membres et observateurs, incluant des entités de l'ONU, des accords environnementaux multilatéraux, et des organisations inter-gouvernementales et non-gouvernementales. Depuis Août 2007, le Secrétariat de la CMS et la FAO ont fournir une coordination conjointe de la Task Force. La Task Force améliore l'implémentation de l'approche de proximité, de la conservation et de la durabilité, et la promotion de la recherche coordonnée et de la supervision, et réduit en même temps les coûts pour tous les partenaires impliqués¹⁹¹.

Développement des MdEs

181. Un exemple est le développement du MdE des Eléphants d'Afrique de l'Ouest qui est né à partir de la Stratégie d'Afrique de l'Ouest de la AfESG (voir ci dessus). Un autre exemple est le développement du MdE sur la Grue de Sibérie, qui a été développé par la Fondation Internationale Crane. Le développement de l'avant projet de l'accord sur l'Outarde a été mené par l'Arabie Saoudite et il est largement basé sur la revue d'études et de documentations existantes. Une contribution a été faite par l'IUCN (précédemment connue comme l'Union Mondiale de la Conservation).

¹⁸⁹ UNEP/CMS/Conf.9.34

¹⁹⁰ Questionnaire Courlis à Bec Grêle

¹⁹¹ UNEP/CMS/Conf.9.25.

Projets et Programmes Jointes

182. Un certain nombre de MdE ont trouvé des avantages financiers et en ressources en travaillant en partenariat avec d'autres organisations. Le MdE sur la Phragmite Aquatique travaille avec BirdLife International sur un projet à grande échelle pour protéger des sites importants pour la Phragmite Aquatique en Pologne et au voisinage de l'Allemagne. Le projet, qui est financé par le Fonds de la Nature LIFE de l'UE et aussi soutenu par le RSPB a pour objectif de promouvoir la gestion amicale de la Phragmite Aquatique dans une zone de 42 000 hectares (approximativement 400 kilomètres carré) constituée de prairies et de marécages, majoritairement en Pologne, mais également dans une petite partie de l'Allemagne.
183. Aidé par le MdE de la Grue Sibérienne de la CMS, le GEF a financé un projet sur six ans pour promouvoir la conservation des zones humides essentielles pour la Grue Sibérienne et autres oiseaux migrateurs de zones humides en Asie. Le projet a été proposé par l'International Crane Foundation (ICF) et la CMS. Le GEF a contribué à hauteur de 10 Millions US\$, avec 12.7 Millions US\$ d'engagement de cofinancement. Le projet a été réalisé par ICF, sous les auspices de l'UNEP et en coopération avec la CMS, et les gouvernements de Chine, la République Islamique d'Iran, le Kazakhstan et la Fédération Russe. Il se centre spécifiquement sur la conservation des réseaux internationaux de zones humides dont dépend la Grue de Sibérie, ainsi qu'une grande biodiversité de zones humides. Les résultats de ce projet, touchant à sa fin à la fin de 2009, donnera une base pour étendre les réseaux de sites de zones humides et appliquer plus largement les approches qui ont été développées dans chaque pays participant.
184. AEWAs développe la coopération entre le Secrétariat de l'UNEP et de l'AEWA et les ONG en ce qui concerne la coordination des Plans d'Action des Espèces Individuelles qui est en cours d'externalisation à travers le Mémoire de Coopération avec les ONG.

Recouvrement des capacités scientifiques et administratives

185. Ceci est un problème en termes de transmission des rapports – quand les pays ont des points focaux nationaux différents pour différents accords, il en résulte une duplication de temps, de ressources, et d'information. L'autre grand problème est le manque de synergie en termes de périodes de transmission des rapports – la reconnaissance de ce problème a amené au besoin du système de transmission des rapports en ligne «en temps réel».

Identifier les lignes d'expertise

186. La distinction de la couverture des espèces entre l'IWC et ASCOBANS désavantage l'accession à ASCOBANS à un certain nombre d'Etats des Aires de Répartition, auxquels on demanderait de prendre des mesures concernant les petits cétacés sous ASCOBANS dans leurs eaux territoriales et concernant les grands cétacés sous ACCOBAMS. Bien que ce ne soit pas un problème insurmontable – la France a accédé aux deux accords sur cette base, tandis que les Etats des Aires de Répartition sont sujets à respecter les obligations sous la Directive sur les Habitats de l'UE

(Annexe IV(a) de la Directive 92/43/EC) – mais cela crée des difficultés politiques et pratiques qui ne facilitent pas le processus d’accession à ASCOBANS.

Les politiques peuvent être différentes et causer des conflits

187. Une des difficultés à la recherche de synergies supplémentaires est l’existence de politiques différentes. Par exemple l’UE a exprimé peu d’intérêt à l’accession formelle à ASCOBANS et ceci est peut être dû à la divergence de vues concernant les politiques de pêche, incluant les politiques de filets dérivants et l’utilisation d’équipements de dissuasion acoustiques.
188. Les synergies avec NAMMCO et ASCOBANS ne peuvent pas être bien développées, d’abord à cause de l’engagement de NAMMCO envers la pêche durable des cétacés qui est expressément exclue sous ASCOBANS. Des activités de recherches conjointes ont été bloquées par un refus de donner accès aux eaux territoriales aux bateaux de recherche de NAMMCO par certaines Parties d’ASCOBANS¹⁹².

5. Conclusions

189. Il est peut être compréhensible qu’une portion significative de ce rapport se penche sur des problèmes de ressources. Les problèmes de ressources commencent avec les ressources humaines. Comme la tendance a été que la capacité de Secrétariat des MdEs soient fournies par la CMS, l’augmentation du nombre de MdEs et des couvertures d’espèces a aboutit à surcharger les niveaux actuels de personnel, réduisant les bénéfices qui pourraient par ailleurs être créés des économies d’échelle à travers une plus grande centralisation du personnel. Tandis que le travail des Accords et des MdEs demeure sans financement et avec un personnel insuffisant, en comptant sur des contrats à court terme, la duplication du personnel, et un flux continue de stagiaires il y a également un prix additionnel à payer en termes de dilution de l’expertise. Des investissements majeurs dans la structure des ressources humaines est nécessaire rien que pour maintenir le *status quo*. Le renforcement des capacités est aussi un élément critique dans l’implémentation de la CMS et ses instruments affiliés, en particulier pour les Parties accédantes récentes et dans les zones d’espèces et géographiques concernées par des instruments récents.
190. Le financement, ou en fait le manque de ressources financiers est un thème récurrent dans la plupart des questionnaires. Quand un MdE est soutenu par un pays plutôt riche comme par exemple le support des EAU pour le MdE des rapaces, les problèmes significatifs sont résolus. Ceci n’est pas seulement dû aux ressources, mais aussi parce que la certitude d’une base de ressources permet une meilleure planification et coordination de l’activité. La disponibilité de ressources financières permet un meilleur renforcement des capacités, et donc la promotion d’un cercle vertueux.
191. Ce rapport a aussi considéré les processus de production de rapports lorsque les MdEs, les Accords et la CMS requièrent la production d’un rapport national. Tandis qu’il y a des plans pour avancer vers des modes (en ligne) de transmission des rapports plus harmonisés, cohérents et faciles d’utilisation, les progrès se font attendre. Tandis qu’une transmission des rapports plus ergonomique est important

¹⁹² Commission des Mammifères Marins de l’Atlantique Nord: Rapport Annuel 2001 (Tromsø: NAMMCO, 2001), at 19-20.

pour s'assurer les bonne dispositions des Parties, beaucoup de personnes interrogées attachées aux MdEs craignent que 'un format unique ne fournira pas de détails nécessaires pour les objectifs particuliers de conservation du MdE en question. Il doit être noté que rarement tous les signataires envoient un rapport national à temps ou l'envoient tout simplement pour les réunions ordinaires des signataires. Inévitablement cela restreint le travail des réunions qui sont difficiles à conduire sans des informations de suivi fiables et données à temps.

192. Le manqué de données nationales envoyées signifie qu'il n'y a pas toujours de données fiables pour des espèces particulières. De plus les données actuelles ne sont pas toujours mises à jour (quelques fois à cause d'un manque de ressources). Les nouveaux systèmes planifiés par la CMS à ce sujet sont un besoin urgent. Les données sont essentielles dans le mesure et le suivi. Il y a de la marge pour établir des synergies et des coopérations avec d'autres agences et des MEA en particulier depuis qu'il y a des difficultés actuellement dans la mesure de l'impact des plans d'action et autres programmes à cause du manque de données et des difficultés de méthodologie.

193. Il est intéressant de constater que le statut légale des accords n'apparaît pas être d'une grande importance. Même s'il est regrettable que les MdEs n'ont pas d'obligation juridique, en pratique ceci n'est pas vital, de même que les engagements dans les Accords qui ont une obligation juridique n'ont pas toujours été remplis par les Parties. La différence la plus importante est celle du financement. – la CMS et les Accords ont la stabilité fournie par le financement central alors que les MdEs dépendent exclusivement des contributions volontaires qui peuvent être annulées ou qui ne se concrétisent pas à tout moment. La valeur des instruments est l'avancement de la recherche scientifique et la coordination officielle des efforts de conservation à travers les institutions et les acteurs existants. Le travail de la CMS à cet égard est admirable dans la plupart des aspects soulignés dans ce rapport. Cependant, le problème est que le manque de ressources étouffe non seulement le travail journalier mais aussi la capacité d'innover et de changer les structures.

**6. Annexe I – Compilation de données de la CMS et de la Famille CMS
Tables 1 – 35**

Tableaux 1 - 34 en révision - à suivre.

Tableau 35 - Tableau récapitulatif des avantages et des inconvénients de la CMS et de la famille CMS

	Avantage	Désavantage
Cadre légal	Les instruments juridiquement contraignants ont un financement inscrit dans leur propre budget de base (avec l'exception de l'Accord sur les Gorilles).	Les MdEs n'ont pas de budget propre pour fournir un financement assuré car ils comptent exclusivement sur les contributions volontaires.
	La nature non contraignant d'un accord fait qu'il est plus facile d'attirer des Parties car il n'y a pas d'obligations financières directes and il n'y a pas besoin de passer par une procédure de ratification complexe.	
Structure des institutions	Tous les instruments ont une certaine forme de participation scientifique à travers de leurs propres entités ou à travers du Conseil Scientifique de la CMS.	Tous les Accords n'ont pas une entité qui gère séparément les aspects de gestion et scientifiques, réduisant le temps et les efforts qu'ils peuvent consacrer à ces activités.
		Quelques MdEs n'ont pas de clauses obligeant à se rencontrer, par conséquent pas d'entité de prise de décision (par exemple pour le Courlis à Bec Grêle).
Personnel	L'équipe de la CMS et de la Famille de la CMS est très dévouée (une petite équipe gère beaucoup de travail) et polyvalente.	Le Secrétariat de la CMS a une charge de travail qui augmente à cause de l'augmentation du nombre des Parties (32) et des instruments subsidiaires (2 Accords, 11 MdES et 2 Plans d'Action) depuis 2002, alors que le personnel n'a pas augmenté dans les mêmes proportions pendant la même période.

	Avantage	Désavantage
Personnel		<p>La CMS a moins de personnel que d'autres MEA appartenant à la structure de l'UNEP en comparant le nombre de Parties qu'elles gèrent:</p> <ul style="list-style-type: none"> - La CMS et la Famille CMS - 34 employés pour 144 Parties; - CBD - 91 employés pour 190 Parties; - CITES - 36 employés pour 175 Parties; - WHC - 94 employés pour 186 Parties; - Convention Ramsar - 22 employés pour 159 Parties.
Finances	Les dons financent les projets de conservation et les Parties peuvent décider combien et à combien de projets elles veulent contribuer, et s'impliquent ainsi dans chaque projet.	Ne pas avoir la certitude d'une base de ressources empêche la planification à moyen ou long terme et la coordination des activités.
		<p>Un certain nombre d'accords subsidiaires ont signalé Qu'un manque de financement impacte l'implémentation de leurs plans de travail, par exemple l'Accord du Gorille a reçu aucun financement à ce jour, le MdE de la Grue de Sibérie ne peut pas financer le suivi des oiseaux relâchés, le MdE du Cerf Bukhara ne peut pas développer un réseau de zones protégées, le MdE des Eléphants Africains a un besoin estimé à 120 000 US\$ pour fonctionner pendant les trois prochaines années mais a reçu seulement des promesses de dons de 30 000 €.</p>

	Avantage	Désavantage
Finances	Les accords contraignants ont un financement propre qui est alloué à la gestion opérationnelle, scientifique et informative assurant que la CMS et ses Accords peuvent planifier, et assister tous les autres accords qui dépendent de leurs services et chercher des fonds pour les activités de conservation.	Les MdEs sont financés exclusivement par les contributions volontaires, ce qui les rend très vulnérable puisque ce financement est ad hoc dans certaines instances et peut ne pas se concrétiser.
	Le budget est approuvé à l'unanimité des Parties, il y a donc un consensus absolu sur ce qui doit être fait avec le budget central.	Il est difficile d'évaluer si l'accord a été implémenté correctement puisque seulement sont approuvées des tâches qui recevront des fonds.
	L'UNEP fait payer le PSC pour administrer les accords de la CMS et de la Famille CMS et rend une partie de ce coût sous la forme de personnel et autres ressources.	Le PSC s'applique au budget central et aux contributions volontaires - Les Parties qui font des dons peuvent avoir l'impression que leurs dons ne vont pas entièrement aux activités.
		Il n'y a pas de politique ou de stratégie de levée de fonds clairement définie à travers la CMS et sa Famille alors qu'elle dépend fortement des dons pour leurs activités de conservation.
Centralisation	CMS, AEW, EUROBATS, ASCOBAMS et les Gorilles sont hébergés dans le même immeuble à Bonn, et à travers des réunions formelles et informelles ils sont en mesure de partager leurs expériences, faire des demandes, et se soutiennent mutuellement en se prêtant du personnel lors des pics d'activité (MOPs, etc). Ils partagent également les services de l'AFMU.	
	Tous les MdEs reçoivent le soutien de Secrétariat et Scientifique du Secrétariat de la CMS qui permet le partage d'expertise, d'expériences de conservation, la cohérence des services, la mise en œuvre d'une politique centrale forte, et la compréhension de ce que le MdE nécessite.	Ceci met encore plus la pression sur des ressources déjà surchargées.

	Avantage	Désavantage
Centralisation	Il est plus facile de coordonner et faire des formations et du renforcement de capacité en général.	
Régionalisation	Le fonctionnement d'un bureau viable de la CMS/IOSEA à Bangkok pendant six ans démontre que la CMS peut fonctionner de manière efficace loin du quartier général.	Le succès de l'IOSEA est peut être dû en partie par le soutien qu'il a reçu de l'UNEP où il est hébergé. Il y a peu de retour d'expérience du fonctionnement du bureau d'Abu Dhabi car il a ouvert récemment.
	Peut assister dans le renforcement de la capacité dans les pays en voie de développement,	Il peut y avoir des problèmes avec le renforcement de capacités en particulier dans les zones d'accords les plus récents.
	Les Bureaux Régionaux pourraient mieux se consacrer à des problèmes régionaux spécifiques et seraient basés dans les zones de plus grande abondance de biodiversité.	Cependant la coopération transfrontalière dans certaines régions peut être très difficile en fonction de la situation politique dans les Etats et entre les Etats, cela peut prendre des années pour le développement et demande une facilitation et une coordination constante et soutenue à tous les niveaux. Par exemple en Afrique de l'Ouest, le MdE de l'éléphant d'Afrique de l'Ouest reconnaît que l'harmonisation de la législation à travers les pays est nécessaire pour assurer l'application effective de la loi et du contrôle sur le trafic de l'ivoire.
	ACAP, ACCOBAMS et la Mer des Wadden fonctionnent indépendamment de l'UNEP et les deux dernières sont bien soutenues par les Parties qui les financent.	
Les groupage des espèces	La fusion des Secrétariats de la CMS et d'ASCOBANS a permis de créer un nouveau poste à la CMS. 75% du temps du fonctionnaire des mammifères marins est consacré à ASCOBANS et 25% du temps est consacré aux autres travaux des mammifères marins de la CMS, partageant ainsi les ressources et l'expérience précieuse à travers les	Coût du temps du personnel plus élevé que prévu. Besoin d'une estimation détaillée des responsabilités et du temps alloué, sinon les engagements en temps sont dépassés.

	Avantage	Désavantage
Les groupage des espèces	autres Accords. L'employé sert de Point Focal du Secrétariat pour ACCOBAMS. L'employé travaille aussi sur le MdE de la CMS sur les Cétacés des Iles Pacifiques et il est aussi responsable de la coordination de WATCH (Pourparlers d'Afrique de l'Ouest sur les Cétacés et leur Habitat) maintenant en application comme le MdE sur les Mammifères Aquatiques de l'Afrique de l'Ouest (WAAM).	
	Une approche de regroupement d'espèces permet le partage de ressources limitées pour des groupes d'espèces et une meilleure utilisation des ressources.	L'expertise scientifique requise même pour le même taxa peut être différente.
Capacité scientifique	Il y a de la flexibilité dans le système pour inviter des experts scientifiques dans le Conseil Scientifique, y compris de laisser les experts participer ce qui ajoute à l'indépendance et à la base scientifique de la CMS.	
	La plupart des accords subsidiaires ont reçu un soutien scientifique supplémentaires des entités externes, principalement des groupes d'experts et de conseil, ou à travers des ONGs. Par exemple les MdE de la Grande Outarde et du Phragmite Aquatique, pour lesquels le support technique est fourni par BirdLife International, alors que les MdE du Cerf Bukhara bénéficient de l'expertise du programme d'Asie Centrale du WWF.	Un certain nombre de MdE n'ont pas de capacité scientifique et sont dépendants du Conseil Scientifique de la CMS pour l'expertise. Même les Accords qui ont un soutien scientifique ont déclaré que plus de financement est nécessaire pour implémenter des programmes de travail et soutenir les Groupes de Travail.
	La création d'un Groupe de Liaison de Biodiversité fournit un renforcement de la capacité à travers de tous les MEA de biodiversité liés.	
		Dans quelques Etats de l'aire de répartition, le renforcement de la capacité et la formation du personnel technique sont insuffisants. De plus, il n'y pas toujours des équipements techniques suffisants disponibles dans certains Etats de l'aire de répartition pour permettre aux équipes

	Avantage	Désavantage
Capacité scientifique		techniques d'effectuer leur travail, par exemple les sondages écologiques et le suivi.
Reporting	Un certain nombre d'instruments ont fourni un mandat pour entreprendre des travaux sur l'harmonisation du reporting (CMS, AEWa).	A travers la Famille CMS et d'autres Conventions liées à la biodiversité en général il n'y a pas de coordination des périodes de rapport et ceci à son tour augmente la charge sur les Etats à cause des besoins de reporting multiples, Un autre problème est que les formats changent souvent après Réunion.
	Quelques instruments ont introduit des instructions ou des notes explicatives pour améliorer la qualité des informations (CMS et IOSEA).	Les dates limites des rapports sont souvent manquées par de nombreuses Parties, tandis que certaines Parties rendent leur rapport après la date limite, il y a aussi un pourcentage élevé de non conformité. Ceci est dû en partie à l'augmentation de la charge de reporting pour un certain nombre de Parties.
	Le système de reporting en ligne ORF de l'IOSEA est reconnu comme le plus avantageux.	
		Les questions sont parfois dupliquées à travers les programmes et ceci peut entraîner la duplication du travail. Lorsque chaque accord a identifié un point focal national ce problème est démultiplié là où les points focaux nationaux ne communiquent pas entre eux.
		Un problème supplémentaire qui a été identifié c'est la difficulté pour le Secrétariat de consolider des rapports individuels dans un seul rapport qui résume les positions collectives de toutes les parties.
Données techniques	Le système suivi interactif de la Tortue Marine de IOSEA (développé par l'UNEP-WCMC et le Secrétariat de	

	Avantage	Désavantage
Données techniques	l'UNEP est conçu pour faciliter l'intégration des données du domaine public	
	Un Mémorandum de Coopération a été signé en Octobre 2008 entre la CMS et le GBIF pour qu'ils travaillent ensemble pour développer et partager les données de biodiversité sur les espèces migratoires. Les programmes intégrés sont en cours de développement par tous les MEAs pour résoudre les problèmes de données actuelles en reconnaissance du fait que l'harmonisation de la gestion de l'information et du reporting peuvent conduire à des processus plus intégrés, la réduction de la duplication et un plus grand partage de l'information.	Pour que les données scientifiques soient efficaces, les estimations de population doivent être collectées de manière similaire dans la Famille CMS et autres MEAs pour s'assurer que les comparaisons sont compatibles.
	La base de données globale de BirdLife de suivi des Procellariiformes, qui existe grâce à la collaboration des scientifiques du monde entier, facilité l'analyse des distributions globales des espèces ACAP.	ACAP a signalé qu'il manque des données dans nos connaissances du périmètre d'exploration alimentaire de certaines espèces pendant les différentes étapes de leur cycle de vie. ACAP est aussi en train de négocier des MdE avec des organisation de la gestion de la pêche pour obtenir des données pertinentes sur les prises accessoires d'oiseaux marins. Les clauses de confidentialité peuvent restreindre l'accès et la distribution des données à travers les affiliés de la CMS.
		Le problème des données est le manque de données de base sur la distribution, l'abondance, l'identité des stocks, et la structure de la population (par exemple ACCOBAMs). L'identification des dangers sur les populations est aussi entravée par des manques de connaissances basiques sur les espèces, ainsi que par le manque de suivi ou d'évaluation dans certaines régions de la CMS.

	Avantage	Désavantage
Synergies	Il peut y avoir des gains de ressources, d'expertise, de réseaux, de supporters, de capacité, là où un partenaire est déjà établi parce que l'on arrive dans une zone où l'on peut agir rapidement.	Le risque de s'écarter de son mandat ou du cadre légal ou de ne pas avoir la capacité de soutenir la relation.
	Représentation conjointe de plusieurs Accords à des réunions et des forums et le développement de la collaboration avec d'autres organisations Intergouvernementales et Non-Gouvernementales.	L'expertise adéquate est requise afin que les représentations conjointes soient performantes sinon cela diminuer la confiance des autres organisations dans le niveau d'expertise du représentant.
Taux d'activité	Le taux d'expansion en termes de Parties et dans le nombre d'Accords et de MdE indique une augmentation de la prise de conscience de la nécessité de protéger la biodiversité et du rôle important joué dans les écosystèmes nationaux par les espèces migratoires.	Une croissance rapide dans consolidation peut signifier que des ressources limitées sont surchargés encore plus ce qui induit le risque de mauvaises implémentations de tous les accords (anciens ou nouveaux).
		Les Etas de l'aire de répartition que ne sont pas des Parties de la CMS, en particulier les Etas Unis d'Amérique, le Canada, et la Chine.

7. Annexe II: Liste des Partenaires de la CMS

La CMS collabore avec les organisations suivantes dans le développement des politiques de conservation ou sur des projets spécifiques et le terrain à travers des memoranda de coopération. La CMS coopère avec un certain nombre d'autres organisations en dehors du cadre formel des accords. La liste ci dessous est donc évolutive.

AMMPA - Alliance des Parcs sur les mammifères marins et aquariums
BLI - BirdLife International
Cartagena - Convention pour la protection et le développement du milieu marin dans la région des Caraïbes
CDB - La Convention sur la diversité biologique
PFBC - Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo
CIC - Conseil International de la Chasse et de la Faune
CITES - Convention sur le commerce international des espèces menacées de faune et de flore
FAO - Organisation pour l'alimentation et l'agriculture
FZS - Société zoologique de Francfort
GBIF - Global Biodiversity Information Facility
GNF - Global Nature Fund
ICF - International Crane Foundation
ICMBio - Chico Mendes Institut pour la Conservation de la Biodiversité
IFAW - International Fund for Animal Welfare
ITTO - International Tropical Timber Organization
UICN - Union Internationale pour la Conservation de la Nature
CBI - Commission baleinière internationale
Musée Koenig - Forschungsmuseum Alexander Koenig
Convention de Nairobi - Convention pour la protection, la gestion et le développement du milieu marin et côtier de la Région Afrique de l'Est
NOAA - National Oceanic and Atmospheric Administration
Ramsar - Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau.
SCA - Saiga Conservation Alliance
SCF - Sahara Conservation Fund
SPREP - Pacific Regional Environment Programme
UNCCD - Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
UNESCO - Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
WAZA - Association mondiale des zoos et aquariums
WCS - Wildlife Conservation Society
WDCS - Whale and Dolphin Conservation Society
WI - Wetlands International
WHMSI - Initiative des espèces migratrices de l'hémisphère occidental
ZSL - Zoological Society of London